

Cécile Terrien
M2 Gestion des territoires et développement local
Parcours Politiques Territoriales de Développement Durable
Année universitaire 2018/2019



La démocratie alimentaire à l'épreuve de l'insécurité alimentaire

Quels enseignements tirer de la précarité alimentaire dans le Roannais ?

Directrice de mémoire : Amandine Gatient-Tournat

Septembre 2019



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes de mon entourage qui m'ont soutenue et supportée durant l'élaboration, longue et souvent fastidieuse de ce travail par leur présence, leur patience et leur abnégation et sans qui rien n'aurait été possible : merci Nico !

Un merci tout particulier à ma directrice de mémoire, Amandine Gatient-Tournat, pour sa constance, sa patience à toute épreuve, son calme olympien, sa disponibilité et aussi les échanges passionnants. Sans elle, j'aurais renoncé dix fois : elle a toujours su trouver les mots pour me repêcher à temps.

Merci aussi à mes deux encadrants de stage, Françoise Valette et Laurent Cardinale, qui m'ont soutenue et se sont adaptés sans sourciller à mes rythmes de travail pas toujours très académiques. J'espère que ce travail leur sera utile.

Merci à Fabien Chaufournier, le « monsieur PAT » de la Métropole de Lyon, pour les premiers échanges que nous avons eus sur l'agriculture et l'alimentation, il y a déjà quelques années, et qui m'ont mise sur le chemin de l'alimentation.

Et enfin, je remercie l'ensemble des personnes qui ont bien voulu m'accorder un peu de leur temps, qui m'ont accueillie dans leur bureau, dans leur jardin, sur leur balcon ou dans leur salon et qui ont bien voulu, le temps d'un échange, me parler un peu d'elles. Sur ces rencontres, j'ai pu bâtir mon travail.

« (...) on accuse toujours les familles de dire qu'elles mangent mal, de dire qu'elles sont pas hygiéniques, que ceci, que cela... (...) L'alimentation, on en fait un marteau (...) »

« Mais est-ce qu'on veut leur ressembler ou pas? C'est une question de personnalité aussi, ou on fait comme eux ou on est différent et on s'oppose. C'est un peu comme les résistants dans la guerre quoi ! Si on n'est pas d'accord avec ce système-là, ou on le fait pas, ou on fait autrement. Moi je dis toujours on n'est pas obligés de leur ressembler, ce n'est pas parce que la société nous embarque dedans... Moi je me révolte. »

*« T'es pauvre, t'es con. (...)
T'es gros, t'es con
Alors quand t'es gros et que t'es pauvre... »*

Extraits des verbatim de Ramel *et al*, 2016, « Se nourrir quand on est pauvre – Analyse et ressenti des personnes en situation de précarité », *Revue Quart-Monde n°25/ Dossiers et documents*

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 9 |
| 1 ETAT DE L'ART..... | 11 |
| 1.1 INSECURITE ALIMENTAIRE, DROIT A L'ALIMENTATION ET PRECARITE ALIMENTAIRE | 11 |
| 1.1.1 Sécurité / insécurité alimentaire | 11 |
| 1.1.2 Droit et accès à l'alimentation..... | 13 |
| 1.1.3 La précarité alimentaire : une notion propre au contexte français ?..... | 15 |
| 1.2 L'AIDE ALIMENTAIRE : UNE REPONSE IMPARFAITE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE..... | 17 |
| 1.2.1 L'organisation de l'aide alimentaire en France | 17 |
| 1.2.2 Le coût de l'aide alimentaire | 19 |
| 1.2.3 Une aide alimentaire nécessaire mais qui reste insuffisante pour répondre à l'enjeu de l'insécurité alimentaire..... | 20 |
| 1.3 DEMOCRATIE ALIMENTAIRE : UNE CITOYENNETE PAR L'ASSIETTE ? | 23 |
| 1.3.1 Ce qu'est la démocratie alimentaire | 23 |
| 1.3.2 Les insuffisances de la démocratie alimentaire..... | 28 |
| 1.3.3 Un outil de transformation sociale..... | 30 |
| CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE | 32 |
| 2 TERRAIN ET METHODE | 33 |
| 2.1 PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE..... | 33 |
| 2.1.1 Rappel du contexte de l'intervention..... | 33 |
| 2.1.2 Choix du périmètre d'étude | 34 |
| 2.1.3 Présentation du Roannais..... | 36 |
| 2.1.4 Une brève évaluation de l'insécurité alimentaire dans le Roannais | 44 |
| 2.1.5 Un bref état des lieux de la desserte en aide alimentaire sur le Roannais | 51 |
| 2.2 PRESENTATION DE LA METHODE | 53 |
| 2.2.1 Une approche qualitative | 53 |

| | | |
|-------|---|-----|
| 2.2.2 | Identification des acteurs à rencontrer | 54 |
| 2.2.3 | Conduite des entretiens | 60 |
| 2.2.4 | Interprétation des entretiens | 61 |
| 3 | RESULTATS DES ENTRETIENS | 63 |
| 3.1 | L'INSECURITE ALIMENTAIRE : UNE REALITE CONCRETE A RESITUER DANS SON CONTEXTE | 63 |
| 3.1.1 | L'insécurité alimentaire, concrètement... .. | 63 |
| 3.1.2 | Être pauvre en France au XXIe siècle..... | 67 |
| 3.1.3 | L'insécurité alimentaire en milieu rural..... | 70 |
| 3.2 | DEUX EXEMPLES DE REPONSE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE QUI FONT OBSTACLE A LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE..... | 77 |
| 3.2.1 | L'aide alimentaire : les limites d'un système..... | 77 |
| 3.2.2 | La multiplication des injonctions contradictoires : l'exemple des représentations autour de l'agriculture biologique et des produits qui en sont issus..... | 86 |
| 3.3 | QUELQUES PISTES A EXPLORER EN VUE D'UNE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE : CONVIVIALITE, AUTONOMIE, RESSOURCES..... | 92 |
| 3.3.1 | « Comment » manger plutôt que « quoi » manger : commensalité et convivialité | 92 |
| 3.3.2 | Sortir de la débrouille et donner de vrais outils d'émancipation aux personnes en difficulté . | 98 |
| 3.3.3 | Identifier les ressources pour pouvoir avancer..... | 102 |
| | CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE | 107 |
| | CONCLUSION | 109 |
| | ANNEXES..... | 111 |
| 3.4 | Bref aperçu de l'aide alimentaire sur le Roannais..... | 111 |
| 3.5 | Grilles d'entretien..... | 114 |
| | BIBLIOGRAPHIE..... | 119 |

Nota : L'ensemble des photos figurant dans ce mémoire ont été réalisées par Cécile Terrien, entre février et juin 2019.

INTRODUCTION

En France en 2018, plus de 9 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté (soit 60% du niveau de vie médian) et en 2015, 4.8 millions de personnes étaient bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Mais les difficultés d'accès à l'alimentation touchent un public plus large que les seuls bénéficiaires de l'aide alimentaire, et selon les estimations, le nombre de personnes concernées (sur le plan quantitatif ou qualitatif) s'élèverait en réalité à une fourchette comprise entre 8 et 13 millions de personnes.¹

Parallèlement, face à un système agro-industriel de plus en plus décrié, dont la logique productiviste, en plus d'assécher les ressources naturelles, appauvrit les agriculteurs et dépossède les consommateurs de toute capacité de choix, une multitude d'initiatives ont émergé (dès les années 1970 pour les premières d'entre elles) afin d'esquisser les contours d'un système de production alternatif plus respectueux de l'environnement et plus conforme aux aspirations des consommateurs et au bien-être des producteurs.

C'est dans ce contexte qu'apparaît la notion de *démocratie alimentaire*, dans les années 1990, sous la plume de l'universitaire britannique Tim Lang, pour rendre compte de la nécessité de restituer au citoyen le pouvoir sur son assiette et repolitiser la question de l'accès à l'alimentation, accaparée par un système agro-industriel déconnecté des enjeux territoriaux et de cohésion sociale qui sous-tendent l'alimentation.

Diverse et multiforme, la démocratie alimentaire n'est donc pas un mouvement, elle s'apparente plutôt à un système de références vis-à-vis duquel un certain nombre d'initiatives peuvent (ou non) se situer. Contenant l'« exigence d'un accès plus grand et collectif aux avantages tirés du système alimentaire »² (Lang, 1999), elle nous semble une piste intéressante pour répondre aux enjeux d'insécurité et de précarité alimentaire qui persistent dans notre société.

La présente recherche s'inscrit dans le contexte de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Roannais, territoire situé au nord du département de la Loire, aux limites avec le Rhône, la Saône-et-Loire et l'Allier. Sur ce territoire ayant connu les beaux jours de l'industrie du textile et de l'armement, les enjeux de cohésion sociale et de précarité sont forts en ce début de XXI^e siècle. Face à l'urgence d'une transition et aux tensions que cela génère, notre intention est de comprendre comment l'insécurité alimentaire se traduit à l'échelle individuelle mais aussi de tenter de décrypter dans quels processus de précarisation elle s'inscrit. En effet et comme le suggère Tim Lang, l'alimentation n'est pas qu'une question de choix individuels loin s'en faut. Elle résulte d'un contexte économique, social et culturel et constitue l'un des fondements de la sociabilité humaine. S'interroger sur les ressorts de cette sociabilité nous semble donc fondamental dans la perspective de renouer des liens entre territoire et alimentation, ce qu'entendent faire les PAT.

Plus précisément, et alors qu'une partie des acteurs du territoire s'accordent à penser que les démarches visant à promouvoir une autre forme d'agriculture et d'alimentation ne rencontrent pas forcément

¹ En juin 2018, un sondage IPSOS réalisé pour le Secours Populaire estimait que **21% de la population française rencontrait des difficultés dans l'accès à une alimentation saine** permettant de faire trois repas par jour, ce qui porterait la population concernée à plus 13 millions de personnes. En janvier 2018, une publication Résolis, parue dans la foulée des Etats généraux de l'alimentation, reprenait à son compte le chiffre de 8 millions de personnes concernées par l'insécurité alimentaire en France.

<https://www.resolis.org/journal/article/lutter-contre-la-prcarit-alimentaire-en-europe/164>

<https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018>

² « I use the expression food democracy to refer to the demand for greater access and collective benefit from the food system », LANG Tim (1999), "Food Policy for the 21st century : can it be both radical and reasonable?", *For hunger proof cities – Sustainable urban food systems*, International development research center, 1999, Ottawa.

l'audience espérée auprès des consommateurs, il s'agira dans ce travail, d'**identifier les éléments de compréhension susceptibles de contribuer à améliorer l'« accessibilité sociale » de l'alimentation, dans le contexte du Roannais, et en nous appuyant sur la notion de démocratie alimentaire.**

Ainsi, après un tour d'horizon de la littérature existante concernant l'insécurité et la démocratie alimentaires, nous tenterons de définir quels sont les enjeux de ce territoire sur ces champs et de présenter l'approche par laquelle nous avons identifié les acteurs à rencontrer. Dans une dernière partie, nous nous attacherons à analyser les retours et représentations des personnes en situation de précarité face à deux formes de réponses et/ou d'injonctions qui leur sont proposées concernant leur alimentation : l'aide alimentaire et la consommation de produits issus de l'agriculture biologique. A travers leurs réactions, nous chercherons à identifier des leviers qui pourraient permettre de lever certains malentendus et d'esquisser des perspectives communes en matière alimentaire.

1 ETAT DE L'ART

1.1 INSECURITE ALIMENTAIRE, DROIT A L'ALIMENTATION ET PRECARITE ALIMENTAIRE

1.1.1 SÉCURITÉ / INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1.1.1.1 Historique de la notion de sécurité alimentaire

La notion d'insécurité alimentaire s'appréhende généralement par opposition à la notion de **sécurité alimentaire** qui apparaît lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1974 pour désigner « *la capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix* ».

Cette définition, restreinte aux seuls enjeux de production, est complétée lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 qui acte le caractère plus transversal de l'alimentation :

« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ».

D'une approche d'abord focalisée sur la disponibilité et la stabilité des prix des produits alimentaires de base, on passe à une approche multi-dimensionnelle intégrant, au-delà des besoins physiologiques des personnes, leurs besoins socio-culturels (notamment à travers l'emploi du terme « préférences »).

Autrement dit, la sécurité alimentaire n'est pas simplement une question de quantité produite : elle pose la question de la capacité des individus à accéder à la nourriture, cet accès dépendant d'une multiplicité de facteurs, comme les ressources dont ils disposent (financières mais pas uniquement) et les modalités selon lesquelles ils peuvent mobiliser ces ressources pour accéder à leur alimentation. Cette approche a été développée dans les années 1980 par Amartya Sen et a permis de montrer dans quelle mesure certaines famines pouvaient reposer non sur une absence de nourriture mais sur le fait que les droits d'accès (*entitlements*) dont dispose la population pour se nourrir sont insuffisants pour lui garantir une alimentation en quantité suffisante (Sen, 1988 et Nay, 2001).

Enfin, il convient de préciser à ce stade de notre raisonnement, que la notion de sécurité alimentaire (*food security*) ne vise pas à rendre compte des enjeux de sécurité sanitaire des aliments (*food safety*).

1.1.1.2 L'insécurité alimentaire : une notion subjective difficile à mesurer

La FAO définit l'**insécurité alimentaire** comme « *l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive* ».

Autrement dit, cette notion peut renvoyer à une réalité concrète (notamment dans les cas de conflit ou de déplacement de population) mais aussi à un sentiment ou une incertitude (notamment dans les situations de précarité sociale), ce qui fait dire au CNA dans l'avis n°72 de mars 2012 que « *l'insécurité alimentaire est un indicateur subjectif (...)* » (CNA, 2012). Ses causes peuvent être très diverses (géopolitiques, économiques,

climatiques, sociales...) et ses formes très différentes (absence de quantité suffisante, nourriture insuffisamment qualitative ou nutritive, transitoire, chronique...).

Cette ambivalence rend l'insécurité alimentaire complexe à appréhender et donc à mesurer. Dans les pays du Nord, elle s'évalue à partir de la perception des individus de leur propre situation vis-à-vis de l'accès à l'alimentation.

En France, elle s'évalue à partir d'un indicateur utilisé pour la première fois lors de l'étude INCA2 en 2006-2007 : le USDA *Food sufficiency indicator*.

Cet indicateur est repris dans le Baromètre santé nutrition de 2008 réalisé par l'Institut National pour la Prévention et l'Éducation à la Santé (INPES)³ et qui a défini, à partir de quatre grandes questions, le niveau d'insécurité alimentaire selon les modalités suivantes :

| | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Il vous arrive souvent de ne pas avoir assez à manger. | Insécurité alimentaire quantitative |
| 2. Il vous arrive parfois de ne pas avoir assez à manger. | |
| 3. Vous avez assez à manger mais pas tous les aliments que vous souhaiteriez. | Insécurité alimentaire qualitative |
| 4. Vous pouvez manger tous les aliments que vous souhaitez. | Sécurité alimentaire |

Source : Baromètre Santé Nutrition 2008 – Figure : Cécile Terrien

Dans certains pays comme le Canada et les Etats-Unis, l'insécurité alimentaire est mesurée régulièrement dans la population générale, dans le cadre de grandes enquêtes nationales sur la santé. Ainsi, on y dénombre respectivement 7% et 12.6% d'insécurité alimentaire.

En France, les résultats du Baromètre de 2008 portent à **2.5% la part de la population en situation d'insécurité alimentaire quantitative** (cf questions n°1 et 2) et **39.7% en situation d'insécurité alimentaire qualitative** (cf question n°3). L'INPES souligne cependant que, parmi ces 39.7%, le questionnaire ne permet pas de distinguer, parmi les personnes ayant répondu oui à la question n°3, celles qui l'ont fait pour des questions financières et/ou de précarité de celles qui l'ont fait pour des questions de contraintes de santé (et qui relèveraient donc plutôt d'une « *insatisfaction alimentaire* » qui se distingue de l'insécurité alimentaire telle que définie sur le plan international).

³ L'INPES a fusionné depuis le 1^{er} mai 2016 avec l'Institut de veille sanitaire ([InVS](#)) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires ([Eprus](#)) et sont devenus Santé publique France, l'agence nationale pour la santé publique.

1.1.2 DROIT ET ACCÈS À L'ALIMENTATION

1.1.2.1 Le droit à l'alimentation

A l'enjeu de la sécurité alimentaire tel que définie par la communauté internationale, répond un droit à l'alimentation, esquissé dès la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui stipule, dans son article 25 :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

Le « droit inaliénable d'être délivré de la faim et de la malnutrition » est consacré par la Déclaration universelle pour l'élimination de la faim et de la malnutrition de 1974. En place depuis les années 2000, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en place en 2019, Olivier De Schutter, en retient la définition suivante :

« Le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur. »

Le droit à l'alimentation ne se limite donc pas à un « droit aux calories », mais implique des conditions d'accès à la nourriture qui soient respectueuses de la dignité humaine et qui intègrent la dimension relationnelle et civilisationnelle de l'alimentation.

1.1.2.2 Souveraineté du peuple et souveraineté alimentaire

A l'échelle internationale, la *souveraineté alimentaire*, définie en 1996 par le mouvement de la Viacampesina cherche à combler le vide laissé par la notion de *sécurité alimentaire* présentée plus haut sur la question des moyens pour atteindre la mise en œuvre du droit à l'alimentation :

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. »

Comme l'explique Marie Hrabanski dans un article de 2011, certains Etats, pris dans des logiques d'endettement et de libéralisation forcée des échanges, se sont largement saisis de cette notion de *souveraineté alimentaire* pour reprendre la main sur l'alimentation de leur population. En pointant les travers du libre-échange, la *souveraineté alimentaire* met en avant la nécessité de **miser sur les capacités de production agricoles des pays du Sud plutôt que sur le marché mondial** pour atteindre une situation de sécurité alimentaire et contribue à repolitiser les enjeux liés à l'alimentation (Hrabanski, 2011).

Dans une perspective démocratique d'émancipation des peuples et des individus, la *souveraineté alimentaire* renvoie au « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », issu du droit international, et nous pousse à considérer que, dans la mesure où l'alimentation constitue un besoin d'ordre vital, un peuple ne saurait disposer de lui-même, sans disposer d'une alimentation décente et adéquate et des **moyens** d'accéder à cette alimentation.

Tournée vers la réalité des conditions de l'échange et des contraintes subies par les pays du Sud et les populations les plus fragiles, la *souveraineté alimentaire* rappelle que si « *l'alimentation est un droit universel [...] les aliments [sont] des biens marchands* » (Rouillé d'Orfeuil, 2009). A travers elle s'esquisse une traduction plus opérationnelle mais aussi plus collective du droit à l'alimentation.

1.1.2.3 Capacités et droit d'accès

De manière complémentaire aux intentions contenues dans la notion de *souveraineté alimentaire*, la mise en œuvre du droit à l'alimentation et de la sécurité alimentaire invite également à prendre en compte la réalité vécue, à l'échelle individuelle, par les populations concernées par l'insécurité alimentaire.

- **La notion de justice alimentaire**

Dans un dossier publié en 2016 par la revue électronique *Justice Spatiale/Spatiale Justice* et intitulé *Justice alimentaire et agriculture*, Camille Hochedez et Julie Le Gall rappellent que la justice alimentaire s'inscrit dans le prolongement de la notion de justice sociale et que le *food justice movement* cherche à assurer « *un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite et transformée, transportée et distribuée, et accessible et mangée* » (Hochedez, Le Gall, 2016).

Ainsi, là où le droit à l'alimentation se bornait à une universalité un peu abstraite, la notion de justice alimentaire acte le fait que l'équité du partage n'est pas acquise et suggère la nécessité de prendre en compte l'existence d'inégalités (entre communautés, genres, nationalités, ethnies, etc) pour une meilleure mise en œuvre du droit à l'alimentation. En reconnaissant l'existence de ces inégalités, elle introduit l'idée que l'accès à l'alimentation (et notamment à une alimentation saine) ne relève pas simplement du *choix individuel* mais également d'une question de *pouvoir*.

Constituant à la fois un cadre d'analyse et une posture militante, la notion de justice alimentaire fait l'objet d'interprétations multiples et son statut reste relativement flou : est-elle objet théorique, revendication, outil ?

Selon Beischer et Corbett (2016), intégrée comme *praxis* au sein d'une communauté, elle permet d'ouvrir une voie de changement social et politique et d'aider au développement d'un système alimentaire démocratique et équitable plus efficacement qu'une approche dépolitisée de sécurité alimentaire.

L'expérience de glanage communautaire relatée par les auteurs a permis, à partir de la mise en relation de propriétaires de vergers et de bénévoles de Kelowna, en Colombie-Britannique, la récolte et la redistribution de fruits, mais aussi le renforcement des liens communautaires, le développement d'un réseau de soutien social et d'échange, et l'accès à une source d'alimentation digne et source d'*empowerment* pour les habitants.

▪ Les *entitlements* ou la notion de droit d'accès

En résonance avec ces enjeux, la notion de *capability* chez Amartya Sen désigne la capacité d'un individu à convertir des biens en « liberté effective », capacité qui dépend, outre ses aptitudes individuelles, des possibilités concrètes dont dispose l'individu de les transformer en actions réelles ou en « accomplissement » (*achievement*) (Nay, 2001).

Mais l'économiste a également élaboré, dans le cadre de ses travaux sur les famines, la notion d'*entitlements* (droits d'accès) qui décrit la façon dont les individus sont en mesure (ou pas) de mobiliser les ressources dont ils disposent (*endowments*) et, au sein d'un système d'échanges, de produire, troquer ou acheter, en contrepartie de ces ressources, l'alimentation dont ils ont besoin pour leur subsistance. Chaque individu dispose, dans ce contexte, de *droits d'accès* qui lui sont propres et qui résultent d'une combinaison entre ses ressources (*endowments*) et sa capacité à les mobiliser au sein du système d'échange dans lequel il se situe (Sen, cité par Nay, 2001).

A l'issue de ses travaux, Amartya Sen en déduit que, plus que la question de la disponibilité de nourriture, c'est bien la capacité d'une population donnée à mobiliser ses ressources et à accéder à l'échange qui lui garantit un accès à l'alimentation en quantité suffisante.

Dans cette perspective, ce qui se joue dans la mise en œuvre concrète du droit à l'alimentation dépasse très largement la sphère individuelle.

1.1.3 LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : UNE NOTION PROPRE AU CONTEXTE FRANÇAIS ?

1.1.3.1 La précarité, nouvelle pauvreté

La notion de *précarité* émerge en France à partir de la fin des années 1970, pour rendre compte d'une forme nouvelle de pauvreté, liée à l'effritement des cadres traditionnels d'emploi, et qui maintient les individus dans une double situation de fragilité et d'instabilité.

Elle est définie en 1987, dans le cadre du rapport Wresinski pour le Conseil économique et social, selon les termes suivants :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives (...). »

En sociologie, là où la pauvreté s'analyse souvent comme un manque (économique et matériel, mais parfois affectif, social, moral...), la précarité est perçue comme un processus, « une trajectoire de vie marquée par la dégradation » (Bresson, 2010), pouvant conduire à la pauvreté, voire à une situation d'exclusion sociale (ce que la pauvreté n'est pas forcément).

Apparue à partir de la fin des années 1970, elle désigne une incertitude et une fragilité liée à l'instabilité croissante des cadres d'emploi et à la désorganisation des mécanismes de protection qui en découlaient (ce que Robert Castel désigne comme la *crise de la société salariale*), s'inscrivant dans le contexte d'émergence du chômage de masse et de ses conséquences.

Elle peut s'apparenter, dans ses formes les plus sévères à la *pauvreté disqualifiante* conceptualisée par Serge Paugam (2005) et qui conduit les individus à subir, en plus de leur dénuement, une situation d'exclusion (*disqualification*) sociale.

Au-delà des conséquences redoutables qu'elle fait peser sur les individus, cette forme contemporaine de pauvreté se caractérise, par une « angoisse collective » généralisée à l'ensemble de la société et par le « débat social et politique » qu'elle suscite, notamment en ce qu'elle touche une part croissante de la population des sociétés post-industrielles. Elle aboutit à disqualifier socialement les individus, qui, outre le fait d'être « pauvres », doivent désormais faire face à un « cumul de handicaps » qui sanctionnent leur statut précaire et s'alimentent entre eux (difficultés financières entraînant des pénalités voire une interdiction bancaire, d'où des difficultés à se loger ou à se maintenir dans le logement qui elle-même empêche l'accès ou le maintien dans un emploi, etc).

Là où la pauvreté traditionnelle, (la *pauvreté marginalisée* de Paugam), s'appréhendait relativement facilement et s'assimilait à une pauvreté de classe, la précarité ne renvoie pas à une catégorie socio-économique mais plutôt à un processus de dévalorisation sociale, voire à une absence de statut. Si elle permet d'éviter l'écueil de la vision « substantialiste », reprochée à certains sociologues de la pauvreté, et se révèle moins restrictive que l'approche par le statut du paradigme de l'assistance, la notion de précarité présente elle aussi quelques insuffisances, notamment celle du flou de ses contours.

Economique, sociale, énergétique... En France, la précarité se décline en fonction des enjeux sociaux, au gré de l'actualité médiatique, politique ou scientifique.

1.1.3.2 La précarité alimentaire

Dominique Paturel, dans un article de 2015, souligne que si, historiquement, la notion d'*insécurité alimentaire* renvoie à une approche de l'alimentation basée sur les enjeux quantitatifs et d'augmentation de la production (dans la perspective de rendre compte de la situation des pays du Sud), elle a fait l'objet d'une appropriation scientifique en France, dans l'optique de rendre compte de l'alimentation comme marqueur de pauvreté et a contribué, sur la base de travaux portant notamment sur les comportements d'achat et les pratiques alimentaires des pauvres, à la définition des politiques sociales du début des années 2000 (Paturel, 2015).

En revanche, la chercheuse adresse un reproche à cette lecture, basée selon elle sur la généralisation de comportements individuels et qui peine à s'intégrer dans une perspective moins segmentée de justice sociale. Face à ces insuffisances, la notion de *précarité alimentaire* renverrait au rôle joué, dans les processus d'exclusion, par le contexte socio-économique et ses effets sur les liens sociaux et sur les pratiques individuelles.

La notion de *précarité* mettant l'accent sur les « sources de fragilisation économique et sociale » appliquée au champ de l'alimentaire, elle invite à sortir d'une vision essentialisée du comportement et des pratiques alimentaires des pauvres et invite à centrer l'analyse sur les processus (plutôt que sur les personnes), qui les entravent dans leur accès à l'alimentation (Poulain, Tibère, 2008).

Si la notion de précarité alimentaire semble toutefois moins employée au sein de la littérature scientifique, elle ouvre cependant des pistes intéressantes en pointant la nécessité, pour aborder la question de l'accès à l'alimentation, de resituer l'analyse dans une lecture plus large des enjeux. En cela, elle incite à éviter l'écueil d'une lecture réductrice des liens entre pauvreté et alimentation.

Nées et définies dans des perspectives différentes, les notions d'insécurité alimentaire, de droit à l'alimentation ou de précarité alimentaire tentent, chacune, de rendre compte des enjeux liés aux difficultés d'accès à l'alimentation qui sont loin de se résumer, en France, à une question de revenus, comme le rappellent Darmon *et al* (2014) mais portent aussi sur le niveau d'éducation, le patrimoine, ou le statut d'activité.

1.2 L'AIDE ALIMENTAIRE : UNE REPOSE IMPARFAITE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE

Le défi alimentaire dont est dépositaire l'agriculture ne trouve pas de réalisation effective pour tout le monde. Face à cet enjeu, les sociétés ont, de tout temps, tenté de trouver des réponses.

1.2.1 L'ORGANISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE

« L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale. » (Article L.230-6 du Code Rural)

Si l'aide alimentaire n'entre qu'en 2010 dans le corpus législatif français (grâce à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche), son organisation actuelle remonte au milieu des années 1980.

1.2.1.1 Un système d'acteurs essentiellement privés et structurés autour de têtes de réseaux

A cette période, l'augmentation massive du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire va obliger ses acteurs à repenser son organisation. En **1984** à Paris, plusieurs associations caritatives se réunissent pour créer la **première Banque alimentaire française**, selon le modèle des *food banks* américaines.

En **1985**, Coluche crée les « **Restos du Cœur** » qui vont jouer un rôle déterminant dans la mise en visibilité de l'insécurité alimentaire et, par un appel au don relayé massivement par les médias, contraindre les pouvoirs publics à considérer les associations de l'aide alimentaire comme des interlocuteurs à part entière. Par ailleurs, en adoptant le modèle de la centrale d'achat, les « Restos du Cœur » vont se donner les moyens de peser dans la négociation des prix.

L'aide distribuée prend la forme de repas ou de colis. Elle est délivrée par des structures de droit privé qui doivent avoir été habilitées par l'Etat, soit au niveau national, soit au niveau régional.

Outre les dons des particuliers, l'aide alimentaire fonctionne à partir d'un système de trocs de denrées alimentaires issu des surplus de stocks de l'Union européenne et dont l'Etat attribue chaque année la gestion aux quatre associations dites « têtes de réseaux » (la Fédération française des Banques Alimentaires, les Restos du Cœur, le Secours populaire français et la Croix-Rouge française).

Localement, cette aide, issue de la Politique Agricole Commune (PAC) peut être complétée par une aide spécifique pour certaines catégories de la population, comme les personnes âgées, sous forme de colis, mais aussi de bons permettant l'achat de denrées alimentaires dans les commerces locaux.

En **1988**, la loi « **Coluche** » fait entrer dans le code général des impôts (article 238 bis) la défiscalisation des dons réalisés en direction d'organismes d'aide aux personnes en difficulté (initialement à hauteur de 66%, puis de 75% depuis la loi Borloo de 2005), ce qui permet d'augmenter la part de financements privés.

1.2.1.2 D'une logique d'urgence à une logique d'accompagnement social

A partir du début du XX^e siècle, l'Etat va progressivement ériger l'assistance en tant que droit et ce, après un XIX^e siècle libéral, qui l'avait vu se désengager au profit du secteur privé (Clément, 2001). Face à une population de plus en plus fragilisée face aux crises économiques et dans un contexte d'excédents agricoles (après 1945), l'aide alimentaire opère un retour sur la scène des politiques sociales.

Tout au long des années 1980, la diversification du public de l'aide alimentaire se traduit par l'apparition, aux côtés du « pauvre traditionnel » en situation de grande exclusion et souvent décrit comme un « inadapté » (Paugam, 2005), des familles aux petits revenus, des travailleurs précaires ou des chômeurs, des migrants en attente de régularisation, des familles en attente d'instruction de leur dossier d'allocation...

Face à l'arrivée de ces nouveaux profils, les associations vont être incitées à faire évoluer leurs pratiques et à diversifier une offre jusque-là fondée essentiellement sur la notion d'urgence. En effet, une partie de ce public est également en recherche de réponses en termes de lien social, d'insertion professionnelle, d'accès aux droits etc. C'est ainsi qu'apparaissent les ateliers cuisine, budgets, ou bien les jardins (Paturel, 2018).

En 2003, le Plan de renforcement de la prévention et de lutte contre la pauvreté, et la Convention « Alimentation et insertion » qui en découle, positionnent l'aide alimentaire comme partie prenante de la question sociale et l'inscrivent comme maillon d'un dispositif plus global visant l'insertion (notamment professionnelle) des populations en situation de précarité.

Une **logique de contractualisation** entre les structures de l'aide alimentaire et les bénéficiaires va se développer à partir de cette période, induisant un certain nombre d'attendus qui conditionnent la délivrance de l'aide.

C'est à la même période qu'apparaissent les premières **épiceries sociales**, qui visent à sortir de la distribution gratuite de colis alimentaires et dont le fonctionnement s'appuie sur le **principe du don/contre-don** et de la **réciprocité**, qui s'assimile à une forme de contrat social et permet aux personnes en situation de précarité, voire d'exclusion, de renouer avec un sentiment d'appartenance à la collectivité. Ainsi, outre que leur fonctionnement s'assimile à un commerce classique dans lequel le bénéficiaire choisit librement ses produits, ce dernier s'acquitte d'une participation, le plus souvent symbolique, mais obligatoire et qui restaure en quelque sorte, en lui rendant son statut de consommateur, un sentiment d'appartenance à la collectivité mis à mal par sa situation de précarité ou d'exclusion.

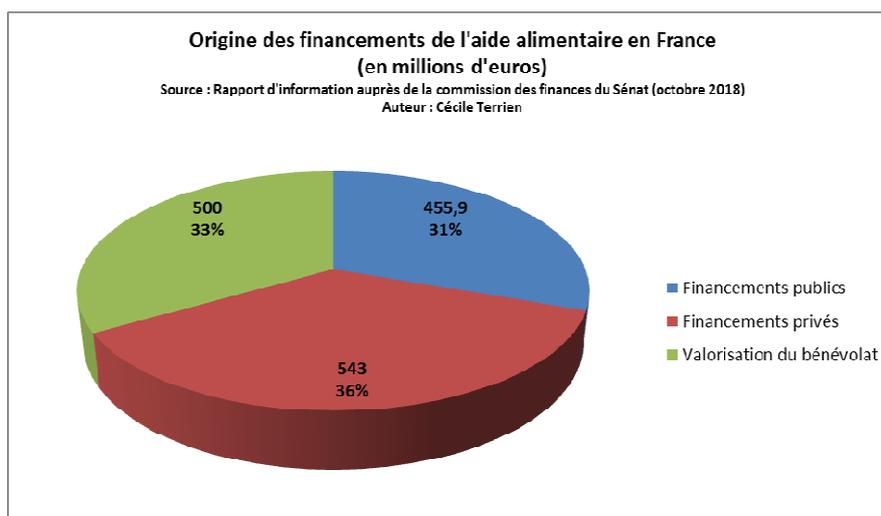
L'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES), créée en 2001, a pour objectif « *de promouvoir l'accès des personnes en difficulté à une véritable citoyenneté économique* » et affirme la

vocation des épiceries solidaires⁴ comme « *outil de reconstruction et [...] tremplin vers une réinsertion durable* ».

Replacée dans cette perspective, l'aide alimentaire quitte la logique première de l'urgence pour s'inscrire dans une démarche de réinsertion sociale inscrite dans le plus long terme.

1.2.2 LE COÛT DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Un rapport de la commission des finances du Sénat datant d'octobre 2018⁵ estime que le budget de l'aide alimentaire en France s'est élevé à au moins **1.5 milliard d'euros en 2017** (contre 930 millions en 2008) et se répartit comme suit :



Les financements publics représentent 31% du coût de l'aide alimentaire (en incluant les dépenses fiscales liées à la défiscalisation des dons). Parmi ces financements, le **Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)**, mis en place en 1987, a permis, jusqu'en 2014, « *la distribution de denrées alimentaires aux plus démunis, dans le cadre d'une procédure de troc de matières premières (viande, lait, céréales, sucre, riz) provenant des stocks d'intervention de la PAC contre des produits alimentaires fournis par des professionnels de l'agroalimentaire dans le cadre d'appels d'offre européens* » (CNA, 2012).⁶

Le **Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)** ayant remplacé depuis 2014 le PEAD, l'aide alimentaire est désormais financée dans le cadre des politiques sociales de l'Union Européenne. Mais, dans un contexte de restrictions budgétaires et d'incertitude liée à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, la pérennité de ce financement n'est pas acquise.

⁴ Si le CNA, dans son avis n°72 (*op cit*, p. 41), effectue la distinction suivante : « *une épicerie sociale relève d'une municipalité ou d'une communauté de communes et est donc essentiellement gérée par un CCAS ou un CIAS et une épicerie solidaire procède d'un regroupement d'individualités ou d'associations qui font appel à des financements croisés (soutenue financièrement par un CCAS ou un CIAS)* », il considère toutefois qu'« *à l'heure actuelle, la distinction entre épicerie sociale ou solidaire tend à s'effacer* ».

⁵ BAZIN Arnaud, BOCQUET Eric, Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver – Rapport d'information n° 34 (2018-2019) fait au nom de la commission des finances, 10 octobre 2018, <http://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-034.html>

⁶ En 2011, la France bénéficiait de 15% du budget du PEAD (qui s'élevait à 480 millions d'euros) : si cette part est restée constante au fil des ans, le montant de l'aide a lui fortement augmenté, passant de 49.6 millions d'euros en 2007 à 72.7 millions d'euros en 2011.

Les financements privés représentent 69% du coût de l'aide alimentaire (en incluant la valorisation du bénévolat et les dons en nature) : tout en soulignant l'effet levier déterminant joué par les fonds publics, les auteurs du rapport estiment que, sans l'appui du secteur privé et associatif, il faudrait un investissement cinq fois plus important de la part de l'Etat pour obtenir un résultat similaire.

1.2.3 UNE AIDE ALIMENTAIRE NÉCESSAIRE MAIS QUI RESTE INSUFFISANTE POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Historiquement adossée aux excédents de production agricole européens, l'aide alimentaire française s'est fortement structurée depuis les années 1980 et, le système d'habilitation imposé par l'Etat aidant, elle tend à se professionnaliser et à se constituer comme filière économique à part entière même si le système, notamment dans son volet de collecte et de distribution, repose encore largement sur le bénévolat.

Revendiquant un nombre de bénéficiaires toujours plus élevé (4.8 millions de bénéficiaires en 2015) et dépendante dans son approvisionnement des surplus de production du système agro-industriel européen, l'aide alimentaire française, si elle a réussi à s'imposer comme interlocuteur légitime auprès de l'Etat, se trouve confrontée à des difficultés majeures liées à la fois à l'incertitude de ses sources de financement publics, mais rencontre aussi les limites des principes qui la sous-tendent.

Dans une société de plus en plus inquiète et exigeante vis-à-vis de l'origine et des conditions de production de son alimentation, est-il légitime de continuer à nourrir les pauvres à partir du surplus ou du gaspillage produit par un système de plus en plus décrié ?

Et, au-delà de la question de ses sources d'approvisionnement, attendre de l'aide alimentaire qu'elle résolve la question de l'insécurité alimentaire ne revient-il pas à se tromper d'interlocuteur ?

1.2.3.1 Une aide alimentaire partie prenante du système agro-industriel

L'étude E3A de 2005, menée auprès de 187 associations distributrices⁷, avait permis de pointer l'insuffisance de la qualité nutritionnelle des colis alimentaires, notamment du fait de l'absence fréquente de fruits et légumes et de viande. La distribution sous forme de repas, quant à elle, avait été jugée inférieure aux besoins en apports caloriques d'une population n'ayant pas forcément la possibilité de faire plusieurs repas par jour. La mise en place d'une obligation de prise en compte des préconisations (adaptées à l'aide alimentaire) du Programme National Nutrition Santé (PNNS) par les associations prétendant aux aides issues du PEAD avait tenté de répondre aux insuffisances pointées par cette étude.

Mais l'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire reste un défi pour les associations, notamment du fait des contraintes logistiques qui pèsent sur elles et de la difficulté qu'elles peuvent avoir, localement, à s'organiser pour accéder à d'autres réseaux d'approvisionnement que ceux issus des programmes européens ou de la grande distribution, dont les produits ne permettent pas de répondre aux critères nutritionnels du PNNS ni à des conditions d'acceptabilité satisfaisantes auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Plusieurs chercheurs estiment aujourd'hui que l'aide alimentaire fait partie intégrante d'un système productiviste et de l'économie industrielle et marchande (voir, à ce sujet, Paturel, 2018).

⁷ En 2004-2005, deux études ont été réalisées pour le compte des ministères en charge de la santé et des affaires sociales, dont l'étude consacrée aux Associations de l'Aide Alimentaire, dite étude E3A et l'étude sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire, dite étude ABENA.

Le réseau CIVAM, dans le cadre des travaux de l'atelier n°12 consacré à l'insécurité alimentaire durant les Etats Généraux de l'Alimentation en 2017, a estimé que « *près de 95% des produits fournis par l'aide alimentaire sont issus de l'agro-industrie* » et rappelle que des tensions très fortes existent autour de la qualité et de la diversité des produits proposés.⁸

1.2.3.2 Le paradigme de l'assistance

Serge Paugam dans *Les formes élémentaires de la pauvreté* rappelle que selon Georg Simmel « *est pauvre celui qui reçoit assistance* ». Autrement dit, c'est la société qui fait le pauvre, par le mécanisme de prise en charge qu'elle lui impose. Dans la relecture qu'il propose des travaux de Simmel, il souligne la mise en évidence de fonctions implicites des politiques sociales, notamment le fait que :

- l'assistance vise à satisfaire le donateur avant tout et vise à satisfaire l'intérêt de la collectivité ;
- l'assistance est par définition conservatrice, elle vise l'équilibre et la cohésion de la société, l'assurance de sa protection (Paugam, 2005).

Dans cette optique, il n'est donc pas nécessaire d'aider le pauvre au-delà de ce qui permet à la société de perdurer, ce qui explique que l'obligation qu'ont les Etats d'aider les pauvres ne se traduit pas par la mise en place d'un droit des pauvres à revendiquer la mise en œuvre effective d'un droit à un niveau de vie suffisant (pourtant affirmé dans plusieurs traités internationaux et constitutions).

L'aide alimentaire, en ce qu'elle reste forcément en deçà des besoins réels du public aidé, entre assez bien dans ce schéma de l'assistance. Elle ne vise pas à résoudre la situation qui conduit ses bénéficiaires à avoir recours à elle, mais simplement à remplir une fonction de cohésion sociale visant en premier lieu, d'après Paugam, à garantir à la société et à l'Etat, le maintien d'une cohésion minimale, vitale à toute société.

Par nature, l'aide alimentaire est donc insuffisante : « *Ainsi, aucune des grandes associations ne conçoit stratégiquement le don de nourriture comme devant répondre à l'ensemble des besoins d'une famille dans la durée... (...). Dans la conception générale de l'aide alimentaire, comme la dénomination le souligne, il semble aller de soi qu'il ne s'agisse que d'une aide qui doit être complétée par d'autres apports.* » (César, 2008).

1.2.3.3 Une aide alimentaire stigmatisante

Si l'aide alimentaire est structurellement inapte à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire, elle présente également l'inconvénient d'officialiser un système inégalitaire et discriminatoire, qui ne permet pas au public qui y a recours, de s'autonomiser. Paugam, citant Tocqueville, rappelle que le droit à l'assistance repose sur la reconnaissance d'une infériorité, sa légalisation (Tocqueville, 1835 cité par Paugam, 2005).

▪ Un circuit alimentaire pour les pauvres

Certaines modalités appliquées par les structures engagées dans l'aide alimentaire peuvent se révéler stigmatisantes, voire attentatoires à la dignité des personnes qui y ont recours. Une étude d'ATD Quart-Monde (Ramel *et al*, 2014) a longuement documenté cette dimension : le fait d'être contraint dans ses choix,

⁸ Journal Résolis #19 (janvier 2019), *La lutte contre la précarité alimentaire – 60 initiatives locales pour une alimentation solidaire*.

de se voir imposer des ateliers de nutrition, d'être « sermonné » par les travailleurs sociaux ou le personnel médical est très mal vécu par certains bénéficiaires.

Plus globalement, l'étude souligne que « *la dépendance au circuit de l'aide alimentaire apparaît comme une marque de l'exclusion de la personne en grande pauvreté de la société de consommation. Face à l'urgence dans laquelle se trouvent les personnes qui doivent s'approvisionner, les aides associatives sont incontournables. Mais ce sont souvent des circuits réservés uniquement aux personnes à bas revenu, des circuits d'approvisionnement parallèles exclusifs pour les personnes ne pouvant pas atteindre le statut de consommateur.* »

Ce sentiment de stigmatisation se retrouve dans l'ensemble des études sur la question et se traduit par le fait qu'une grande partie des personnes en situation d'insécurité alimentaire n'a pas recours à l'aide alimentaire (Kirkpatrick et Tarasuk, 2010).

En matière de précarité alimentaire, plusieurs auteurs ont noté le décalage entre les préconisations faites par les professionnels de santé ou les travailleurs sociaux et les conditions de vie effectives de personnes en situation de précarité qui se sentent systématiquement mises en échec ou en culpabilité par un discours de l'alimentation de plus en plus normalisé (Ramel *et al*, 2014).

▪ **Nourrir les pauvres à partir du gaspillage des riches ?**

La loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, a rendu obligatoire pour les supermarchés dont la surface de vente est supérieure à 400 m², le don des invendus alimentaires aux associations d'aide aux personnes en difficulté et interdit de rendre impropre à la consommation des denrées alimentaires, sous peine d'une amende de 3750 euros par infraction.

Si cette loi a visiblement permis d'accélérer la conscience collective autour du gaspillage alimentaire et se traduit par une nette augmentation des dons des entreprises en direction des acteurs de l'aide alimentaire, il semble légitime de s'interroger sur les principes qui sous-tendent une mesure instituant un système d'approvisionnement des plus pauvres à partir des « poubelles » des plus riches et fonctionnant à partir de la mauvaise gestion des stocks d'un système de distribution industriel.

Ramel *et al* soulignent dans l'étude précitée que, si les pauvres ont intégré depuis toujours la récupération à leur vie quotidienne, le fait d'institutionnaliser que le circuit alimentaire spécifiquement dédié aux plus pauvres est alimenté à partir du gaspillage des riches, laisse songeur quant au niveau d'ambition de l'Etat de rendre accessibles à tous, les circuits alimentaires « de droit commun ». De plus, cela interroge sur la durabilité d'un système dont le maintien dépend du volume gaspillé de denrées alimentaires (Ramel *et al*, 2014).

Issue d'un contexte de précarisation économique et social qui tend à se généraliser, l'insécurité alimentaire ne doit pas sa persistance aux insuffisances de l'aide alimentaire. Toutefois, dans un contexte d'urgence face auquel il est difficile de rester indifférent, les associations chargées de la mise en œuvre de l'aide alimentaire ont tenté d'adapter leurs pratiques afin d'en corriger les effets indésirables. Cela étant, la réponse aux enjeux qui sont à l'origine des difficultés rencontrées par les bénéficiaires de l'aide alimentaire demande de sortir du registre de l'urgence

1.3 DEMOCRATIE ALIMENTAIRE : UNE CITOYENNETE PAR L'ASSIETTE ?

La *démocratie*, comme l'a longuement analysé l'historien Pierre Rosanvallon⁹, ne se laisse pas facilement appréhender : elle est à la fois forme de gouvernement, activité civique permanente (pas seulement au moment des élections) et forme de société. Fondée sur la souveraineté du peuple, elle tire sa légitimité, dans sa forme représentative, du principe de l'élection et de celui de l'administration publique (chargée de veiller à la mise en œuvre de l'intérêt général).

A l'intersection entre l'individuel et le collectif, l'idée de démocratie, si elle suppose le respect du droit de tous les individus, quelle que soit leur origine, classe, religion, etc, implique aussi que soient transcendés les intérêts individuels pour permettre la formulation d'un horizon collectif qui incarne l'intérêt général. Or, en ce début de XXI^e siècle, c'est dans sa capacité à permettre la réalisation de l'intérêt général qu'est remise en cause la démocratie, dans un contexte de disparition de la société des classes et de l'avènement d'une société de plus en plus individualisée au sein de laquelle la singularisation prime de plus en plus sur l'appartenance (Rosanvallon, 2014).

Dans sa déclinaison alimentaire, la démocratie désigne un ensemble de pistes qui toutes participent à la reprise en main par les citoyens, quels qu'ils soient, de leur alimentation et des conditions de sa production mais elle traduit aussi, à travers l'appropriation (ou l'absence d'appropriation) et les variations dont elle fait l'objet, les dynamiques sociales ainsi que les mutations en cours au sein de nos sociétés (Chiffolleau *et al*, 2017).

La démocratie alimentaire, en tant que déclinaison de l'idée de démocratie, est étroitement liée à aux notions de justice sociale et alimentaire ou de droit à l'alimentation, évoqués plus haut et dont elle vise la mise en œuvre. A ce titre, elle est donc résolument ancrée dans l'action, même si elle peut aussi se traduire par la mise en place d'instances permettant de porter au débat public certains sujets.

1.3.1 CE QU'EST LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Dans son approche des *capabilités*, Sen cité plus haut, fait de la démocratie le cœur du développement. Il propose d'en dépasser la conception traditionnelle, qui enferme l'individu dans une série de préférences qui lui sont propres, en le resituant au sein d'une interaction sociale qui détermine à la fois ses possibilités mais aussi ce qu'il souhaite valoriser. Dans l'esprit de Sen, la démocratie s'assimile à « "*l'incarnation institutionnelle d'un raisonnement et d'une expérimentation collective quant aux modalités du vivre ensemble*", ce qui en fait un "*engagement collectif dans la raison pratique*" qui dépasse l'action publique et inclut une participation aux débats des citoyens les plus ordinaires » (Chiffolleau et Prévost, 2012).

⁹ Sur ces sujets, l'ensemble de l'œuvre de Pierre ROSANVALLON pourrait être citée. Nous nous limiterons à citer *Le Parlement des invisibles*, Seuil, Coll. Raconter la vie, 2014, 80 pages.

1.3.1.1 Une tentative pour reprendre le contrôle

- **En finir avec le statut classique de consommateur**

La notion de *démocratie alimentaire* émerge à la fin des années 1990, sous l'impulsion de Tim Lang, spécialiste britannique des politiques publiques de l'alimentation, dans le cadre d'un constat de dérégulation montante d'un système alimentaire mondialisé, dont les intérêts sont de plus en plus centralisés et face auquel l'impuissance des individus est croissante.

Le bilan qu'il dresse est lourd : exclusion des plus faibles, impact environnemental désastreux (du fait notamment de la promotion des échanges longue distance), recul des savoir-faire... Dans un tel contexte, l'auteur préconise l'émergence d'une *citoyenneté alimentaire* relayée par la promotion d'une *démocratie alimentaire* venue d'« en bas » pour contrecarrer un consumérisme reposant sur l'imposition d'un *contrôle alimentaire (food control)* venu d'« en haut » qui détruit les économies locales et les écosystèmes en plus de nuire à la santé des populations.

Au début des années 2000, la chercheuse et militante américaine Neva Hassanein en propose une interprétation résolument pragmatique et prône une intervention concrète et effective des citoyens dans l'élaboration des systèmes alimentaires :

« At the core of food democracy is the idea that people can and should be actively participating in shaping the food system, rather than remain passive spectators on the sidelines. In other words, food democracy is about citizens having the power to determine agro-food policies and practices locally, regionally, nationally, and globally. » (Hassanein, 2003)

La *démocratie alimentaire* désigne donc l'ensemble des initiatives mises en œuvre par les citoyens pour reprendre la main sur leur destin alimentaire, se redonner des capacités de choix. Elle suggère l'accès autonome de tous à l'alimentation, la démocratie visant le respect des libertés de tous, l'expression des potentialités individuelles et l'émancipation de ses sujets. Cela signifie que le droit à l'alimentation ne se résume pas au « *droit d'être nourri* », mais passe par la garantie du « *droit à se nourrir* », ce qui renvoie, au-delà de la disponibilité de la nourriture, à la question des droits d'accès évoqués plus haut.¹⁰

Concrètement, de très nombreux pays ont vu émerger ces vingt dernières années une myriade d'initiatives, issues pour beaucoup de la société civile, et visant à rapprocher production et consommation, à promouvoir une agriculture plus respectueuse de son environnement et plus humaine, permettant au producteur de tirer un revenu décent de son travail. En France, le mouvement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) constitue un exemple concret de reprise en main par les consommateurs / citoyens de la production de leur alimentation. De même, le succès des groupements d'achat et/ou des circuits courts illustre le fait que les échanges sont très loin de s'assimiler à une simple rencontre entre offre et demande mais sont aussi un lieu d'élaboration des préférences individuelles fondées sur l'échange entre producteurs et consommateurs (Chiffolleau et Prévost, 2012).

¹⁰ Cette distinction entre « *droit à être nourri* » et « *garantie du droit à se nourrir* » est d'ailleurs reconnue par le rapporteur spécial des Nations Unies, Olivier De Schutter, dans une publication concernant le droit à l'alimentation : <http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>

1.3.1.2 Faire de l'alimentation un objet de délibération collective

- **Face à d'inévitables conflits...**

Dans son ouvrage *L'idée de justice*, Amartya Sen illustre à travers l'exemple de trois enfants qui, chacun, revendique le droit de s'accaparer une seule et unique flûte (l'un parce qu'il est le seul à savoir en jouer, l'autre parce qu'il n'a pas de jouet, et le dernier parce qu'il est celui qui a fabriqué la flûte), à quel point il est vain de vouloir s'accrocher à une vision idéale et univoque de la justice (dans le cas qu'il décrit, la logique de chaque enfant semble légitime et il n'est pas possible de trancher sans commettre une injustice) et que l'intérêt de la démocratie consiste à permettre de trancher entre les différentes conceptions du juste, à partir de l'exercice de la raison publique et en vue de garantir le bien-être du plus grand nombre.

Ainsi, pour faire progresser la justice, il faut faire progresser la démocratie.

C'est aussi sur son aptitude à sortir des conflits que s'appuie Neva Hassanein pour asseoir la nécessité de la démocratie alimentaire.

Dans l'article de 2003 cité plus haut, elle explique que la notion de durabilité, pour pouvoir être transcrite concrètement et répondre aux enjeux de terrain, doit faire l'objet d'une définition sociale et politique qui passe nécessairement par la délibération citoyenne. En effet, il n'est pas possible de répondre aux questions posées par la notion de durabilité (quel que soit le contenu qu'on lui donne), sans être confronté à d'importants conflits de valeurs. Or, seule la participation citoyenne permet de trancher ce type de conflit et de trouver des solutions fonctionnelles et réalisables.

- **...Créer de nouveaux espaces de débat autour de l'alimentation**

Les formes prises par la participation citoyenne dans le domaine alimentaire sont extrêmement diverses et il n'est pas possible de les recenser toutes. Nous prenons le parti ici d'en citer trois exemples plus ou moins institutionnalisés.

- Les conseils de politique alimentaire

L'exemple des *food policy councils* offre un exemple concret de tentative de mise en pratique de la démocratie alimentaire. Ces instances, qui ont fleuri dans plusieurs pays du Nord à différentes échelles (Etats-Unis, Canada, Angleterre), constituent un espace de débat autour des enjeux liés à la sécurité alimentaire locale (*community food security*) et de l'agriculture locale et durable.

Ainsi, le Conseil de politique alimentaire de Toronto (CPAT), considéré comme l'une des expériences les plus abouties en la matière, s'inscrit dans la reconnaissance que l'élaboration de réponses locales de long terme nécessite une remise en cause des représentations traditionnelles de la nourriture comme marchandise, des personnes comme consommateurs et de la société comme marché (voir Welsh et Macrae cités par Hassanein, 2003 ainsi que Beischer et Corbett, 2016)

Parmi la multitude d'actions mises en œuvre par le CPAT, le programme « Du Champ à l'assiette », qui intervient dans le domaine de l'insécurité alimentaire, a permis l'organisation d'un système de vente de produits issus de l'agriculture locale, à prix de gros et destinés à des groupes organisés de personnes à bas revenus. Ce programme comporte également un volet portant sur le réapprentissage de compétences en

lien avec l'alimentation ayant permis aux personnes participant au programme de se réappropriier des savoirs passés au second plan avec le règne du « tout prêt ».

Les conseils de politique alimentaire constituent un moyen pour les citoyens de reprendre, collectivement, leur destin alimentaire et de peser sur les décisions politiques locales. Si certains d'entre eux émergent dans des contextes d'indifférence municipale (c'est le cas de celui de l'Okanagan à Kelowna en Colombie-Britannique, dont le projet de glanage est cité plus haut), ils permettent de faire émerger et de rendre visible une volonté populaire en matière de changement alimentaire et dans certains cas, d'amplifier la voix de catégories de la population habituellement peu entendues. Ils peuvent être mis en place soit à l'initiative des pouvoirs locaux, soit d'un groupe de citoyens. Dans certains cas, ils peuvent être intégrés à la gouvernance locale (celui de Toronto est intégré au sein d'un département municipal), dans d'autres, ils constituent plutôt un espace de débat complémentaire des instances officielles.

- Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

En France, l'émergence d'une gouvernance alimentaire est plus tardive et on peut citer l'émergence récente des projets alimentaires territoriaux créés par la Loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt (LAAF) de 2014 qui encouragent l'élaboration de stratégies alimentaires territoriales dans une perspective d'ancrage territorial de l'alimentation¹¹. S'ils peuvent s'assimiler, pour Chiffolleau *et al.* à une forme de démocratie alimentaire « par le haut », à l'initiative des pouvoirs publics, les PAT s'inscrivent dans une approche systémique et intersectorielle conforme à la notion de durabilité de l'alimentation comme « *système alimentaire et non [comme] activité déconnectée des autres activités* » (Paturel, 2017) et préconisent la mise en place de gouvernance associant acteurs institutionnels, acteurs privés et société civile (Chiffolleau *et al.*, 2017).

Concrètement, les PAT entendent rapprocher les différents acteurs locaux de l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités...) autour d'un objectif commun de transition agricole et d'émergence de régimes alimentaires plus durables. Il existe, par conséquent, autant de PAT que de territoires...

- D'autres formes non institutionnelles de débat

Au-delà de ses formes institutionnalisées, la démocratie alimentaire se traduit par de multiples expériences d'élaboration collective de ce qu'est une alimentation souhaitable.

Parmi les très nombreux exemples, l'expérience de Grabels, dans l'Hérault, a donné lieu à l'élaboration d'un projet de marché de produits locaux, basé sur une signalétique coconstruite avec producteurs, commerçants, usagers du marché, dans le but de favoriser la visibilité mais aussi l'interconnaissance entre des mondes qui, le plus souvent s'ignorent, tout en permettant de garantir l'accessibilité de l'offre, dans un territoire où une part importante de la population vit sous le seuil de pauvreté (Chiffolleau *et al.*, 2017).

Il est important de rappeler aussi que l'émergence de nouveaux modèles d'échange comme les circuits courts de proximité, favorise dans certains cas, l'élaboration partagée d'un horizon alimentaire souhaitable.

¹¹ L'ancrage territorial constitue le quatrième axe du Programme National de l'Alimentation (PNA) mis en place sur à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010.

1.3.1.3 .Une démarche qui suppose une éducation et l'élaboration d'un langage commun

Cependant, pour permettre la délibération collective (notamment de la notion de durabilité alimentaire), elle doit s'assurer que tous les citoyens ont les moyens de participer à cette délibération et qu'ils disposent, collectivement, des moyens de s'entendre.

Cela suppose de manière relativement évidente de disposer (ou de pouvoir acquérir) des savoirs, et aussi d'être en mesure de partager ce savoir, de le faire circuler grâce à un langage commun. Mais cette éducation doit être source d'émancipation individuelle et collective et éviter l'écueil d'une culpabilisation permanente du consommateur.

Sur cette question, et concernant la problématique de l'obésité, Didier Chabrol nous rappelle qu'à l'issue de l'étude conduite par Fischler et Masson en 2007¹², les auteurs concluent qu'« *il n'y a rien à gagner à faire trop d'éducation nutritionnelle* [qui se révèle, avec la médicalisation de l'alimentation] *contre-productive car elle tend à individualiser le rapport à l'alimentation* ». Face à constat, l'auteur suggère de travailler sur l'importance de la convivialité et du partage, de laisser la culture jouer son rôle de guide et, inspiré par les travaux d'Ivan Illich, de miser sur l'autonomie des individus à l'image du mouvement *Slow food* qui prône de cultiver la capacité de jugement et de confiance (Chabrol, 2008).

Ainsi, la démocratie alimentaire suppose de mettre en œuvre, en amont de la délibération, les conditions qui permettent d'accéder au débat en disposant des ressources nécessaires pour une participation et une prise de décision éclairées. Cela peut se traduire par la transmission de savoirs concrets concernant la cuisine ou l'agriculture, mais aussi par une **éducation à l'exercice de la démocratie** à travers des pratiques concrètes.

Comme outil d'émancipation individuelle, la démocratie alimentaire cherche à identifier des leviers d'intervention permettant aux citoyens de peser et de faire évoluer le système agro-alimentaire dominant vers un système plus durable. Dans un contexte d'inégalités voire de fragmentation sociale qui ne rend pas forcément évident l'élaboration du débat et le dépassement de la juxtaposition des points de vue individuels, la démocratie alimentaire se veut à la fois un espace d'élaboration du collectif et une école du changement, une forme d'apprentissage par l'action (Lang 1998, Hassanein 2003, Rosanvallon 2014).

En cela, elle s'assimile à **un processus plus qu'à un objectif** (Chiffolleau *et al*, 2017) et constitue un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de transformation sociale dont les enjeux dépassent de très loin la seule question alimentaire : apprendre à manger ensemble, les Grecs avaient déjà compris que c'était faire de la politique... (Ariès, 2016).

Cependant, la persistance de l'insécurité alimentaire pose la question de la capacité de la démocratie alimentaire à véritablement faire œuvre de transformation sociale. En effet, les catégories de population les plus concernées par la précarisation socio-économique sont relativement peu présentes au sein de ces initiatives qui, par ailleurs, semblent se heurter à l'écueil du changement d'échelle et de la fragmentation.

¹² FISCHLER C., MASSON E., *Manger. Français, Européens, Américains face à l'alimentation*, Odile Jacob, 2007.

1.3.2 LES INSUFFISANCES DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Face à l'ampleur des défis auxquels elles font face, les « mouvements alimentaires alternatifs » (et leurs initiatives) sont-ils en mesure de créer des changements significatifs au sein du système agroalimentaire dominant. Ces initiatives peuvent-elles produire des effets sur le long terme permettant de rendre le système plus durable et plus inclusif ?

1.3.2.1 Une trop grande diversité ?

Si crise de la démocratie il y a, on constate, dans tous les domaines, la multiplication d'initiatives conduisant à des formes non conventionnelles d'engagement politique (associations, collectifs, groupes, ...) plus ou moins spontanées qui produisent des prises de parole, des jugements, des formes de concertation, de débat.

Selon la *théorie du nouveau mouvement social* (Scott cité par Hassanein, 2003), les « nouveaux mouvements sociaux » (du type féminisme ou écologie) se distingueraient des luttes plus traditionnelles en ce qu'ils visent la création de nouvelles identités sociales destinées à ouvrir de nouveaux espaces au sein de la société, réinterpréter des normes et développer de nouvelles institutions. Le mouvement agro-alimentaire alternatif s'inscrirait au sein de cette logique selon Hassanein et la diversité des formes d'intervention et d'organisation y constituerait un atout dans la mesure où elle permet à chacun de participer selon les modalités qui lui conviennent et favorise l'émergence de nouvelles pratiques et points de vue.

Mais si la diversité de ces nouvelles formes a l'avantage de produire de la liberté, de la spontanéité, de l'expérimentation et de l'innovation, elle présente également le risque de la fragmentation et de l'inefficacité (Rosanvallon, 2014).

1.3.2.2 La question de l'accès et de la prise en compte des inégalités

- **L'indifférence aux enjeux d'inégalité**

Dans la critique qu'ils adressent aux « mouvements alimentaires alternatifs », Beischer et Corbett (2016) s'inscrivent en faux contre le présupposé que l'alimentation est un choix personnel car il implique que l'accès à des aliments locaux et nutritifs soit un choix accessible à tous et toutes. Or, ce n'est pas forcément le cas. D'autres auteurs dénoncent la médicalisation de l'alimentation et son individualisation, ainsi que les effets pernicieux d'une injonction généralisée au « bien manger » (Chabrol, 2008).

De fait, parmi les initiatives mises en œuvre dans le cadre des mouvements alimentaires alternatifs, l'accent est très souvent mis sur la responsabilisation individuelle, l'*empowerment*, et cela conduit, selon Paturel *et al* (2015), à « *invisibiliser la question de l'accès* » et empêche la prise en compte des enjeux de justice sociale. Dans une société d'individus, les réponses apportées sont bien souvent... individuelles.

Concrètement, cela se traduit, en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire par exemple, par un accompagnement individualisé à la gestion des dépenses, à l'apprentissage (ou au ré-apprentissage) de la cuisine, du jardin, etc. Pour les auteures, cela revient à mettre au jour un « *mépris social construit sur la responsabilisation individuelle et le manque de reconnaissance sociale* » alors que « *la précarité alimentaire n'est pas l'apanage des personnes en situation de précarité et [que] l'insécurité alimentaire ne permet pas d'en saisir l'ensemble* ». Or, ni l'approche nutritionnelle, ni l'approche sociale ou économique qui relèvent de

lectures segmentées et institutionnalisées ne sont en mesure de répondre aux facteurs qui conduisent à la pauvreté alimentaire.

Ainsi, concernant l'insécurité alimentaire, la tendance est souvent de l'envisager à partir de situations et de comportements individuels alors qu'elle est avant tout révélatrice d'inégalités et s'inscrit dans un contexte social et économique précis.

- « **Bringing good food to the others** »

Dans un article de 2008, l'universitaire américaine Julia Guthman apporte une critique vive des courants alimentaires alternatifs présents aux Etats-Unis en ce qu'ils sont porteurs de discours imprégnés par des représentations et des valeurs héritières de la pensée, de la culture et de l'histoire blanche et, en tant que tels, se révèlent inaptes à prendre en compte les préoccupations et la situation des populations afro-américaines concernées notamment par l'insécurité alimentaire (Guthman, 2008).

- Des valeurs culturellement et historiquement très déterminées...

Parmi les exemples qu'elle mentionne, elle évoque la **rhétorique des « mains dans la terre »**, basée sur un imaginaire agraire blanc, qui occulte la confiscation des terres et l'exclusion de la propriété dont ont été victimes une grande partie de la population américaine et, en somme, fait abstraction de tout un pan (et non des moindres) de l'histoire des afro-américains, des *natives* mais aussi des communautés hispaniques ou asiatiques.

Dans le même ordre d'idée, la **valorisation de l'idée d'alternative** lui semble culturellement très déterminée, de même que le **localisme** qu'elle juge rétrograde, là où la communauté afro-américaine aspire traditionnellement à être partie prenante de la modernité américaine et des progrès technologiques. Elle souligne que pour certaines communautés, l'anonymat du supermarché est confortable. Tout le monde n'est pas désireux de s'exposer à une relation directe avec le ou la commerçant.e, surtout si cette relation peut être source de tension ou d'agressivité.

- Qui peuvent dériver vers une forme de contrôle social

Julia Guthman rédige son article dans le cadre d'une recherche conduite sur ses propres étudiants en études alimentaires, tous très désireux de pouvoir travailler dans les politiques alimentaires et de « porter la bonne parole » auprès de communautés défavorisées.

Si le contexte français diffère de ce qu'expérimentent les Etats-Unis, notamment sur le plan historique et social, les questions soulevées par cette universitaire américaine ne sont pas totalement étrangères à ce qui se joue en France, à ceci près que plutôt que d'inégalités raciales, nous parlerions chez nous plus volontiers d'inégalités sociales.

De fait, l'injonction généralisée et permanente au « bien manger » laisse une part non négligeable de la population de côté. Son appropriation enthousiaste par les élites n'est pas sans conséquences sur la façon dont peuvent être perçues les alternatives au système alimentaire dominant dans les autres catégories de la population et parmi des consommateurs qui ne s'identifient pas aux valeurs véhiculées par ce discours. Dans certains cas, cette appropriation peut même jouer le rôle de repoussoir (Ramel M. *et al*, 2014).

Ainsi, si elle prétend fonder une nouvelle forme de citoyenneté accessible à tous, la démocratie alimentaire doit, au-delà de son pragmatisme affiché, pouvoir ancrer ses initiatives dans des valeurs définies collectivement, en tenant compte notamment de la situation et des contraintes subies par les catégories de la population les plus exposées à la précarité, voire à l'insécurité alimentaire, directement à partir de la parole de ces dernières.

De ce point de vue, l'éducation et la sensibilisation doivent s'envisager non pas de façon descendante, mais de manière transversale, dans une dynamique d'inter-connaissance réciproque, ce qui suppose la valorisation des savoirs de tous et suppose de partir des besoins des populations et de leurs expériences de vie.

1.3.3 UN OUTIL DE TRANSFORMATION SOCIALE

Si la constitution d'espaces de débat, accessibles à tous, autour de l'alimentation est nécessaire, elle ne suffit pas, en elle-même, à permettre le changement. De ce point de vue et comme déjà mentionné plus haut, la démocratie alimentaire s'entend comme une mise en pratique, un outil visant à trouver des débouchés concrets.

1.3.3.1 La nécessité d'une approche pragmatique

Les initiatives autour de la reprise en main par les citoyens de leur alimentation sont foisonnantes. Cependant, elles sont aussi très diversifiées et peinent à se constituer en force majeure de changement à l'échelle collective.

A ce risque de l'inefficacité, Neva Hassanein répond par le pragmatisme en formulant deux préconisations : d'une part, la priorité aux avancées progressives plutôt qu'à une inflexibilité sans débouchés sur des absolus et d'autre part, la constitution de coalitions et d'alliances temporaires permettant la mutualisation de ressources et d'expertises.

Dans le domaine environnemental, les exemples de ce type d'alliances sont légion et l'effet démultiplicateur produit par l'alliance, au sein de mouvements de circonstance, entre des acteurs aux intérêts divergents et peu habitués à se côtoyer (dans l'exemple cité par l'auteur, des associations environnementalistes, des avocats en santé publique, des organisations commerciales de pêche, des syndicats...), est réel (Hassanein, 2003).

1.3.3.2 Pour essayer : une connaissance commune à construire

Dans un contexte plus européen, Chiffolleau *et al.* (2017), formulent le constat que « *la reconnexion entre agriculture et alimentation, depuis le début des années 2000 en particulier, constitue un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté* ».

Facteur d'innovation sociale, du fait notamment des effets produits par les pratiques qu'elles engendrent sur les individus, les initiatives relevant de la démocratie alimentaire mériteraient d'être étudiées plus largement. Les auteurs mentionnent également l'intérêt des nouveaux modèles économiques et des effets

produits sur les pratiques des non-initiés par leur participation à différentes formes d'initiatives, comportant notamment une évolution des règles encadrant l'échange.

Au-delà des réseaux militants, illustrés dans les pays du Nord par les AMAP, la justice sociale reste peu étudiée dans le cadre des travaux consacrés à la démocratie alimentaire. Ainsi, les auteurs s'interrogent sur la façon et les conditions qui pourraient faire que la reconnexion entre agriculture et alimentation soit l'occasion pour une diversité de publics de se réappropriier l'alimentation.

1.3.3.3 Une *conscience de lieu* à mettre au service de la justice sociale ?

Alberto Magnaghi, dans son ouvrage *La biorégion urbaine – le territoire comme bien commun*, dénonce l'urbanisation dévoyée de ce début du XXI^e siècle qui génère l'uniformisation des modes de vie et l'interdépendance généralisée. S'en suit l'émergence de nouvelles formes de pauvreté qui « *tiennent globalement à la réduction de la valeur d'usage des biens existants sur le marché, en raison de leurs incidences négatives sur la santé ainsi que la qualité de vie et de l'environnement* » (Magnaghi, 2014).

Face à une vision de l'homme et du territoire polarisée par les relations de production, Magnaghi plaide pour le retour de l'homme habitant et la réappropriation de savoirs environnementaux, des cultures locales, des savoirs traditionnels liés au territoire, indispensable pour permettre d'évoluer vers une forme d'autogouvernement qu'il juge souhaitable.

Il s'ensuit que le retour au territoire qu'il appelle de ses vœux, repose sur la ré-émergence d'une *conscience de lieu* que Magnaghi définit comme la « *reconnaissance, acquise par la communauté établie grâce à un processus de transformation culturelle des habitants, de la valeur des biens communs territoriaux (matériels et relationnels) comme autant d'éléments essentiels pour la reproduction de la vie individuelle, collective, biologique, culturelle* » (Magnaghi, 2010 cité par Magnaghi, 2016).¹³

Dans ce contexte, la participation citoyenne constitue donc une clé de voûte et le « *rôle refondateur des systèmes agro-alimentaires locaux comme première amorce (...) de nouvelles relations de proximité et de processus plus complexes de reconstruction de la communauté locale* » est clairement affirmé (Magnaghi, 2017).

D'après Magnaghi, le rôle des systèmes agro-alimentaires locaux s'appuie sur « *le gisement patrimonial de chaque lieu* » et contribue, à partir de l'alimentation, « *à redéfinir des systèmes productifs, culturels, artistiques, de communication complexes et intégrés* » localement.

De manière complémentaire, dans un article consacré aux réponses aux « déserts alimentaires » à Montréal, Enriquez et Klein notent que, dans le cadre des initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire émanant d'acteurs de la société civile dans les quartiers déshérités de la métropole canadienne, le sentiment d'appartenance des acteurs se transforme en **conscience territoriale**. Cette *conscience territoriale* s'assimile pour eux à une « *forme de conscience sociale façonnée par l'appartenance commune à un territoire* ». Elle génère « *un « nous » collectif laissant des traces durables dans le maillage des organisations et instituant des*

¹³ La réflexion autour des ressources du territoire se retrouve dans le champ de l'alimentaire dans de nombreux travaux de recherche, notamment dans le cadre des travaux initiés par Pecqueur autour de la notion de panier de biens (Pecqueur, 2001) et plus largement dans le champ de la qualité alimentaire.

pratiques collectives (...) » et se combine à d'autres formes de conscience sociale de genre, de classe, d'ethnie, etc (Enriquez et Klein, 2012).

Ainsi, au-delà du traitement des problématiques de précarité et de pauvreté qui sont à l'origine de l'insécurité alimentaire, les initiatives relevant de la *démocratie alimentaire* seraient-elles à même de contribuer au renouvellement de la relation des populations concernées à leur territoire ? En outre, ce renouvellement est-il en mesure d'améliorer l'accès de ces populations à une alimentation plus sûre, qualitative et durable ?

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Face à sa persistance et à la précarisation des cadres de protection traditionnels, de plus en plus de voix s'élèvent pour pointer la nécessité de penser la réponse au défi de l'insécurité alimentaire, dans le cadre d'un projet de refonte plus général du système alimentaire qui permette l'accès de tous à une alimentation de qualité et durable.

Dans ce contexte, les pistes esquissées par la démocratie alimentaire méritent d'être examinées afin :

- d'imaginer des solutions sources d'émancipation et de réponses durables pour les personnes confrontées à des difficultés d'accès à l'alimentation ;
- d'identifier les ressorts sur lesquels pourrait prendre appui les fondements d'un pacte renouvelé entre habitants et territoires.

Toutefois, à l'issue de cette partie théorique de notre travail, notre analyse s'ouvre sur les constats suivants :

- Les mouvements alimentaires alternatifs, relevant ou s'inscrivant dans une logique de démocratie alimentaire, demeurent souvent indifférents à la question de l'accès et aux enjeux d'inégalités (Beischer et Corbett, 2016), ou a minima, peinent à intégrer ces enjeux, ce qui aboutit à une sur responsabilisation de l'individu (Paturel *et al*, 2015) ;
- Les valeurs qui imprègnent ces mouvements (notamment les différentes « injonctions » plus ou moins implicites) sont relativement déterminées culturellement et semblent ne pas être appropriées par les populations les plus en difficulté (Guthman, 2018).

Ce double constat conduit à une réalité décrite par de nombreux acteurs de terrain : la difficulté à faire essaimer au-delà d'un cercle d'initiés les initiatives visant à promouvoir une alimentation de qualité.

Ce qui nous conduit à la **problématique suivante** : face à cette difficulté des acteurs de terrain à faire essaimer leurs initiatives en matière de promotion d'une alimentation plus vertueuse, **quels sont les éléments de compréhension qui pourraient permettre de relever le défi d'une meilleure accessibilité sociale de l'alimentation et dans quelle mesure la notion de *démocratie alimentaire* peut-elle contribuer à relever ce défi ?**

2 TERRAIN ET METHODE

Comme constaté au cours de notre analyse théorique, la démocratie alimentaire fournit des pistes intéressantes en vue de surmonter les insuffisances des réponses traditionnelles à l'insécurité alimentaire.

Le territoire du Roannais présente plusieurs caractéristiques nous ayant conduite à penser qu'il serait pertinent d'explorer la manière dont cette démocratie alimentaire pourrait s'y traduire. On y retrouve en effet à la fois des enjeux forts en termes de précarité et de cohésion sociale en même temps qu'une identité territoriale tournée vers la gastronomie et le cadre de vie, largement relayée dans le cadre de diverses démarches de marketing territorial. Plusieurs démarches autour de la qualité alimentaire sont également présentes sur le territoire ainsi qu'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration. A cette occasion, il nous a semblé important que soit interrogée la question de l'insécurité alimentaire sur le territoire ainsi que la manière dont le PAT pourrait se saisir de cette question dans le cadre de son volet « accessibilité sociale ».

Notre démarche consistera dans un premier temps à présenter le Roannais et les enjeux qui se posent en termes d'insécurité alimentaire puis à présenter la manière dont nous avons abordé la phase d'entretiens et de rencontres d'acteurs de terrains.

2.1 PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE

2.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre d'un stage, porté par la Communauté de communes de Charlieu Belmont et réalisé entre janvier et juin 2019 et cofinancé par les 5 EPCI partenaires du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Roannais. Il est destiné à alimenter le volet social du diagnostic territorial réalisé dans le cadre du PAT.

A ce stade de notre réflexion, nous souhaitons informer le lecteur que notre recherche s'inscrit dans une succession récente de différents travaux d'étudiants ayant pour thème l'alimentation sur le Roannais, notamment et de façon non exhaustive :

- Un mémoire de master réalisé par Cristina Kujtiuk-Delgado dans le cadre du projet TERRAE, intitulé *La crise de l'assurance des habitant.e.s de l'arrondissement de Roanne face au sujet alimentaire* et qui a notamment eu pour objectif d'identifier les freins à la consommation de produits locaux sur le Roannais (Université Lyon 2, 2018) ;
- Une étude réalisée par un groupe d'étudiants intitulée *Etude de l'aide alimentaire sur le territoire ligérien* (Ecole des Mines de St Etienne, 2016) ;
- Un rapport de master réalisé par Corentin Thermes dans le cadre du PSDR Sagacité, intitulé *Accompagnement de la mise en place du programme de recherche PSDR Sagacité sur le territoire du pays Roannais* et qui s'est inscrit dans une démarche collective de recherche associant universitaires

et acteurs associatifs autour de la question suivante « Comment faire de la qualité alimentaire un bien commun en roannais ? » (Institut de Géographie Alpine, 2016) ;

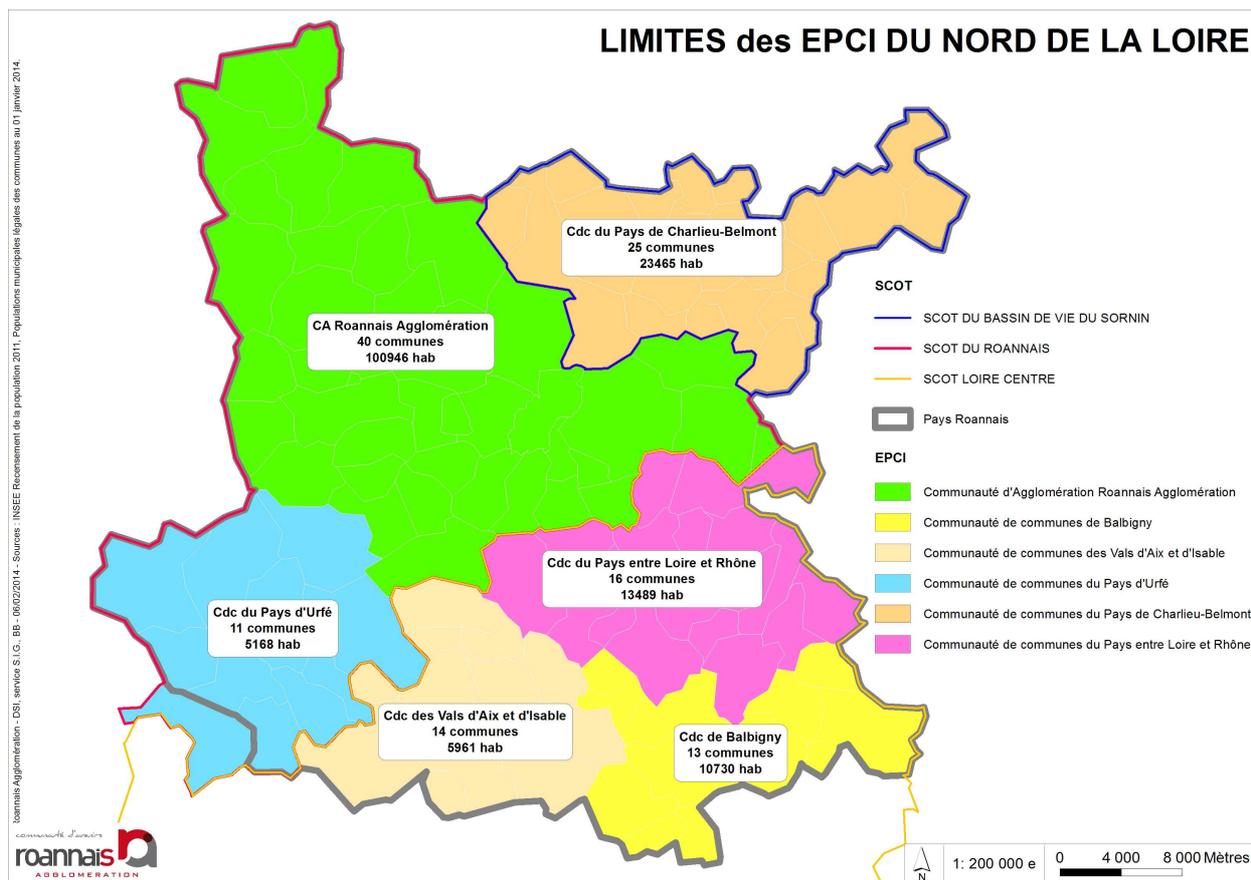
- Un mémoire de master réalisé par Rémi Colomb intitulé *La plateforme de distribution comme un véritable outil stratégique dans l'établissement de filière de circuits courts de proximité / Quelle approche innovante au sein de la communauté d'agglomération de Roanne avec les services agriculture et cohésion sociale ?* (Université de Clermont-Ferrand, 2014) ;
- Un mémoire de fin d'étude réalisé par Chloé Ribet intitulé *Mission d'étude sur les circuits courts alimentaires dans le bassin roannais – Etat des lieux des circuits courts territorialisés dans le bassin roannais* (ISARA, 2012) ;

Notre propos ici est de souligner que le territoire qui nous occupe a vu fleurir nombre de réflexions depuis plusieurs années lesquelles constituent un corpus de savoirs précieux autour des enjeux agricoles et alimentaires. Au-delà de l'intérêt que ces travaux ont pu représenter pour nous dans le cadre de notre recherche, il nous semble qu'ils constituent une ressource intéressante pour les acteurs du territoire dans le cadre notamment de l'élaboration d'un PAT et un corpus de connaissances à mobiliser et surtout à partager.

Dans le cadre de notre réflexion, nous nous référerons à plusieurs reprises à ces travaux et avons tenté de nous inscrire dans une logique de complémentarité avec eux.

2.1.2 CHOIX DU PÉRIMÈTRE D'ETUDE

Compte tenu du fait que notre travail entend renseigner une partie du diagnostic territorial en cours dans le cadre de l'élaboration du PAT du Roannais, et plus précisément son volet social, notre périmètre d'étude correspond logiquement au périmètre de ce dispositif qui se déploie à l'échelle de six EPCI lesquels qui correspondent, à cinq communes près, à l'arrondissement de Roanne, soit 113 communes (118 communes à l'échelle du PAT).



Dans les faits cependant, il faut préciser que la communauté de communes de Balbigny, située au sud-est du territoire (en jaune sur la carte ci-dessus), n'est plus partie prenante effective du projet de PAT, ayant rejoint la communauté de communes de Forez Est plus au sud, constituée depuis le 1^{er} janvier 2017 et impliquée dans d'autres démarches. Ce qui ramène le nombre de communes concernées en pratique par le PAT à 103 + 1 hors arrondissement (Les Salles, à l'extrémité sud-ouest de l'arrondissement, qui appartient à la communauté de communes du Pays d'Urfé), soit 104 communes, réparties entre les cinq EPCI suivants :

- La communauté de communes du Pays de Charlieu-Belmont
- La communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- La communauté d'agglomération Roannais agglomération
- La communauté de communauté de communes du Pays d'Urfé
- La communauté de communauté de communes du Val d'Aix et d'Isable.

Dans le cadre de ce travail cependant, nous nous référerons plutôt à l'arrondissement dans son acception habituelle, notamment pour les éléments de diagnostic territorial, pour des enjeux de cohérence avec les fournisseurs de données statistiques.

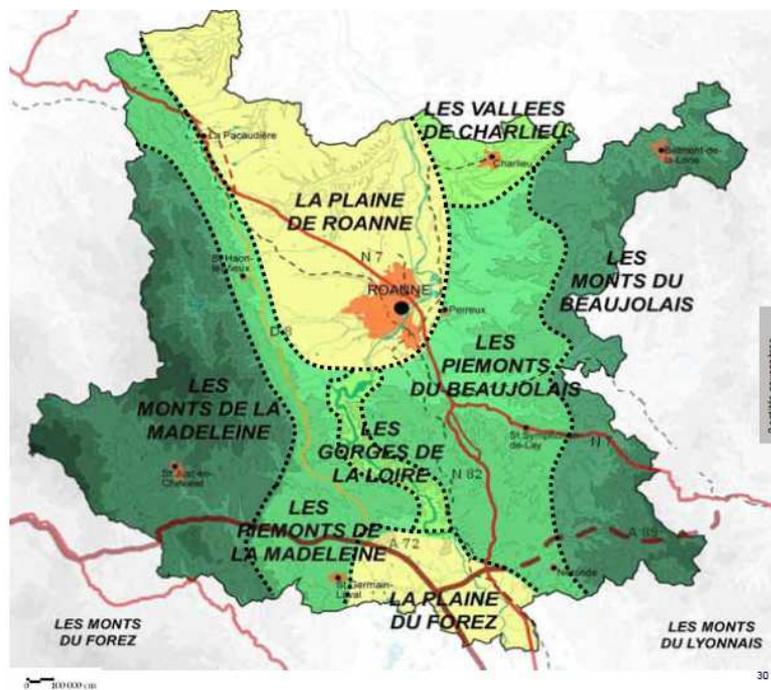
2.1.3 PRÉSENTATION DU ROANNAIS

2.1.3.1 Quelques éléments de situation géographique

Situé aux confins septentrionaux du département de la Loire, le Roannais se déploie entre :

- à l'est, les coteaux de la côte roannaise, derniers contreforts du massif central et de la montagne bourbonnaise,
- au nord la plaine bocagère de Saône-et-Loire,
- à l'ouest les monts du Beaujolais et du Lyonnais,
- et au sud, les gorges de la Loire, fleuve qui traverse le territoire du sud au nord et poursuit ensuite sa course en direction de Nevers.

Cette situation limitrophe en fait un territoire aux entités paysagères multiples.



Source : Diagnostic paysager réalisé par Véronique Brunet-Vinck, paysagiste DPLG, l'Agence Alpages et Bernard Méasson, architecte DPLG (2007)

Sur ce territoire diversifié s'est longtemps déployée une activité industrielle intense autour de l'armement et du textile (le Roannais était réputé notamment pour la bonneterie), en déclin depuis les années 1970, comme dans le reste du département.

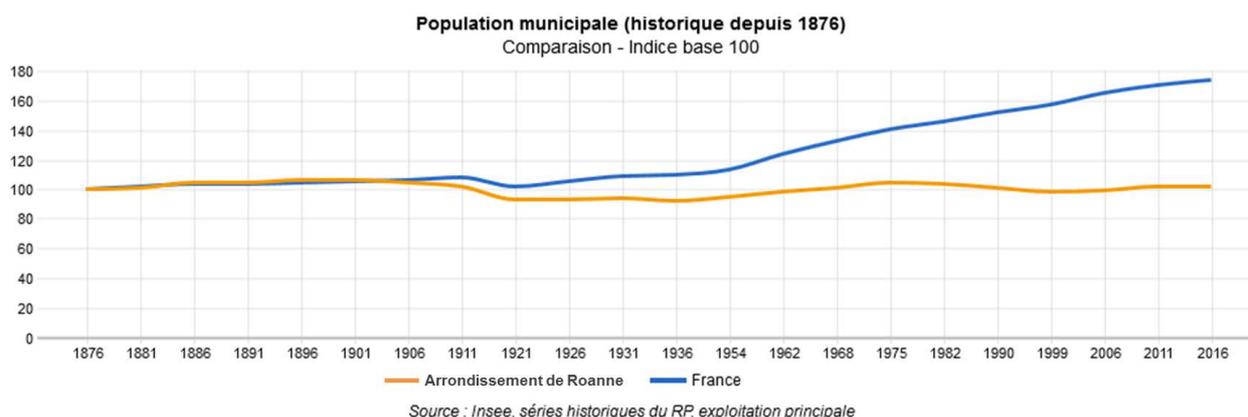
En termes d'activité agricole, 80% des exploitations sont en élevage allaitant (charolais principalement, l'AOP étant toute proche), la production viticole constituant l'autre grande activité productive agricole. Une AOC « côte roannaise » existe depuis 1994 et se déploie sur les coteaux est du territoire, sur une vingtaine de kilomètres.

2.1.3.2 Contexte démographique et occupation humaine

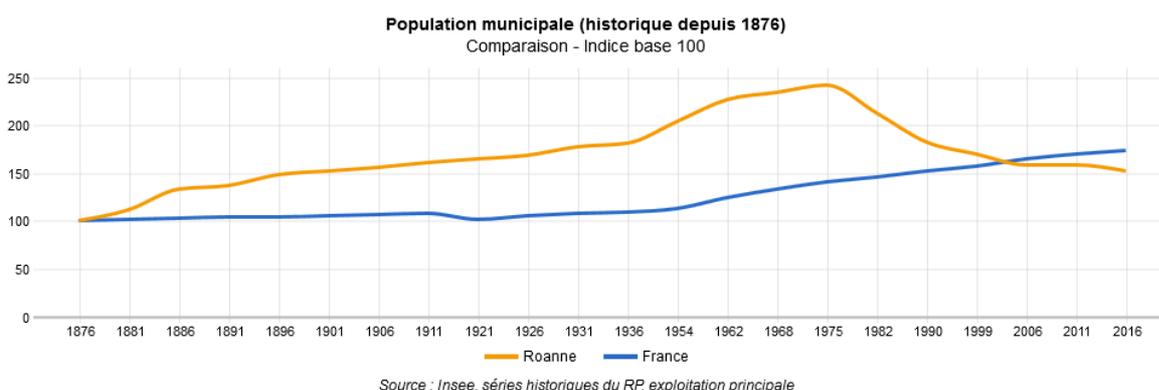
- Les dynamiques démographiques

L'arrondissement de Roanne comptait 157 071 habitants en 2016 (INSEE), soit 148 905 habitants si l'on réajuste au périmètre du PAT tel que présenté plus haut.

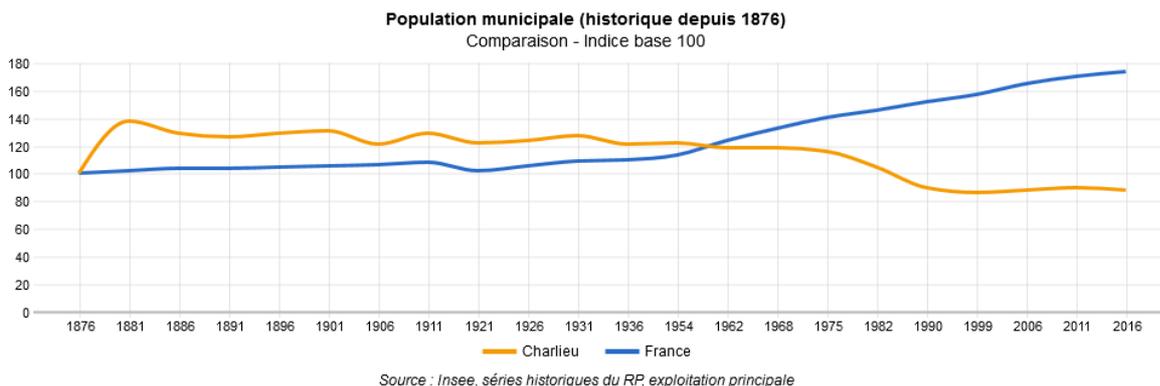
Sur la période 1876/2016, ce territoire présente une étonnante stabilité, au regard de la tendance nationale :



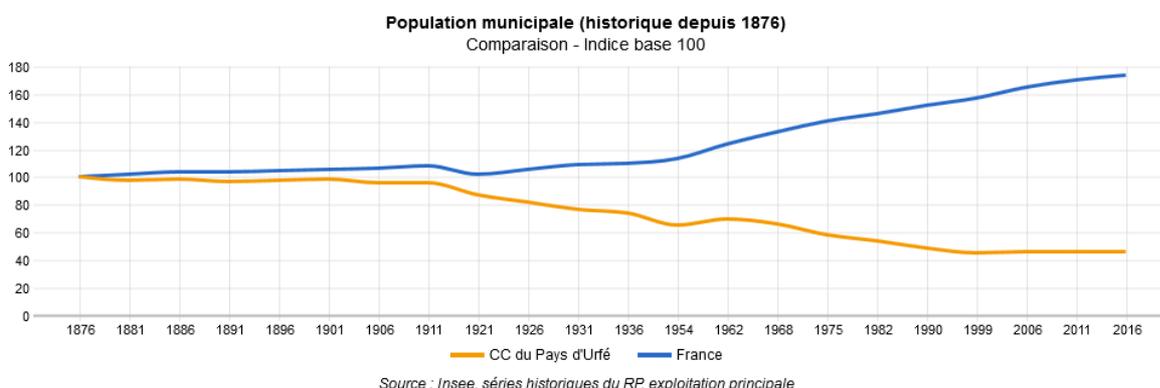
Mais cette constance cache de grandes disparités locales et une situation de déprise démographique sur certains secteurs, soulignée dans plusieurs travaux et études. Ainsi la ville centre de Roanne a connu une évolution beaucoup plus irrégulière avec une « apogée » correspondant au plein emploi industriel du milieu du XX^e siècle, suivie d'une période de déclin dont il est encore un peu tôt pour savoir si elle est terminée, mais qui se solde toutefois, à ce jour, par une augmentation de la population d'environ 50% par rapport à 1876.



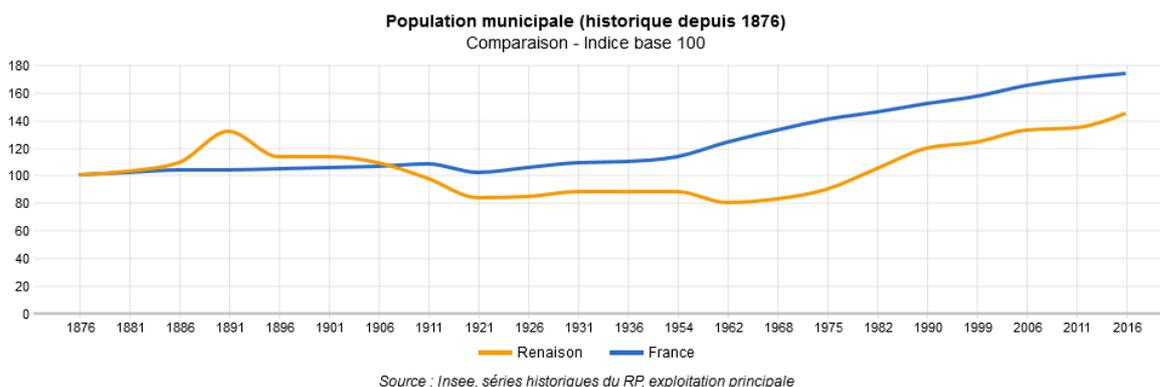
Le plus petit bassin de vie de Charlieu, fortement dépendant tout de même de Roanne, affiche une évolution plus intermédiaire entre celle de l'arrondissement et celle de la ville centre :



Enfin, le territoire de la CCPU, fortement rural, a été très impacté par l'exode rural et a perdu la moitié de sa population.



Ce déclin des secteurs les plus ruraux, et dans une moindre mesure des villes centres, s'est fait au profit du périurbain qui a vu sa population augmenter très fortement.



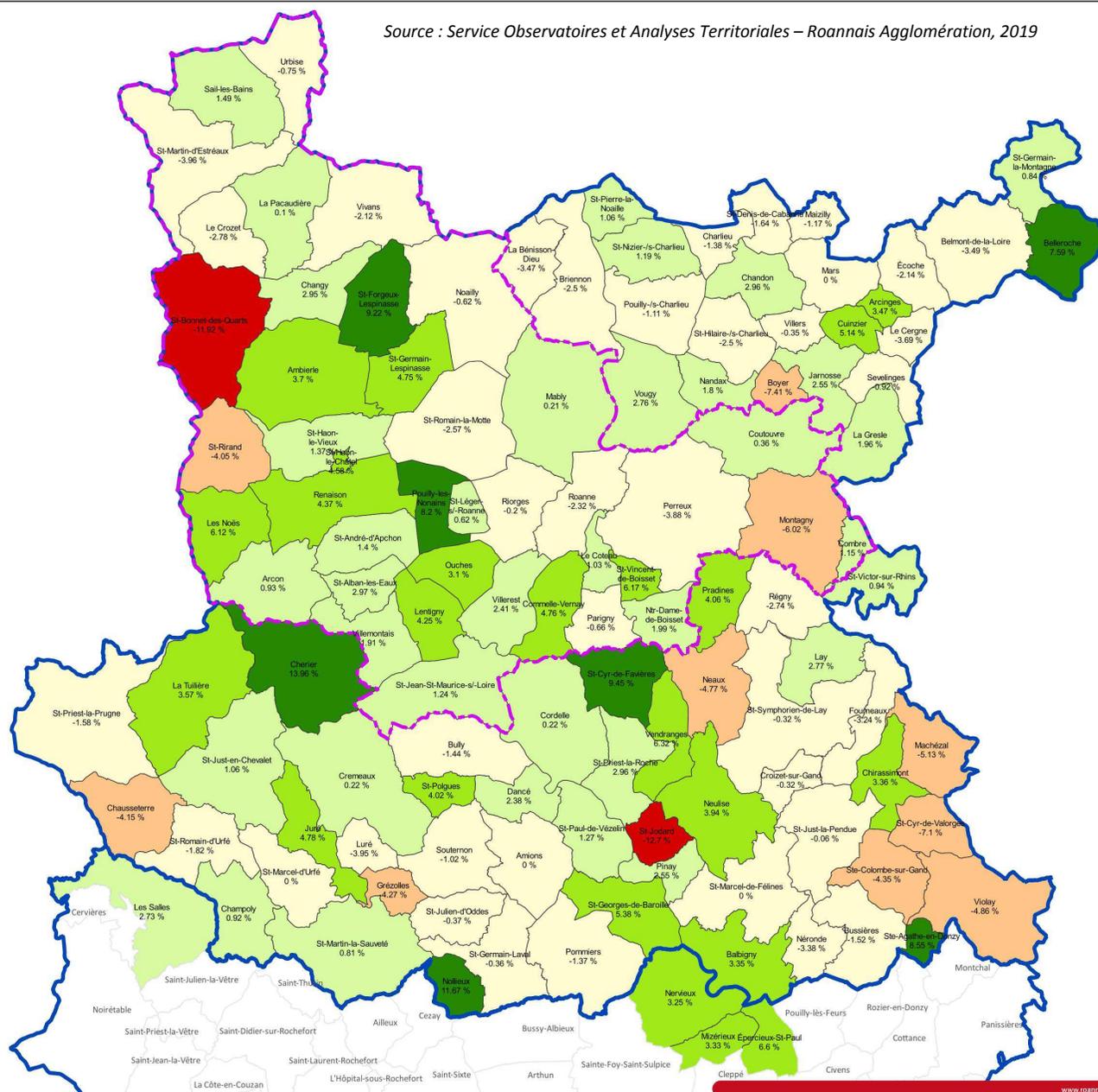
C'est par exemple le cas de Renaison, polarité de rang 3 au titre du SCOT du Roannais et plus grosse commune de la côte roannaise, qui a vu sa population augmenter d'environ 60% entre 1962 et 2016.

La cartographie suivante par le service SIG de Roannais Agglomération illustre parfaitement ces contrastes : la majorité des communes sont en situation de déprise démographique. Les communes gagnant des habitants sont principalement celles du proche péri-urbain, une partie de la côte roannaise.

Source : Service Observatoires et Analyses Territoriales – Roannais Agglomération, 2019



Évolution de la population municipale 2016-2013



Population municipale Définition INSEE :

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

Variation de la population municipale 2013-2016

- sup à -7%
- de -7% à -4%
- de -3.99% à 0.05%
- de 0% à 2.99%
- de 3% à 7%
- sup à 7%

 Limite de l'arrondissement de Roanne
 Limite de Roannais Agglomération
 Limite communale

N
 1:200000
 0 1 2 3 4 km

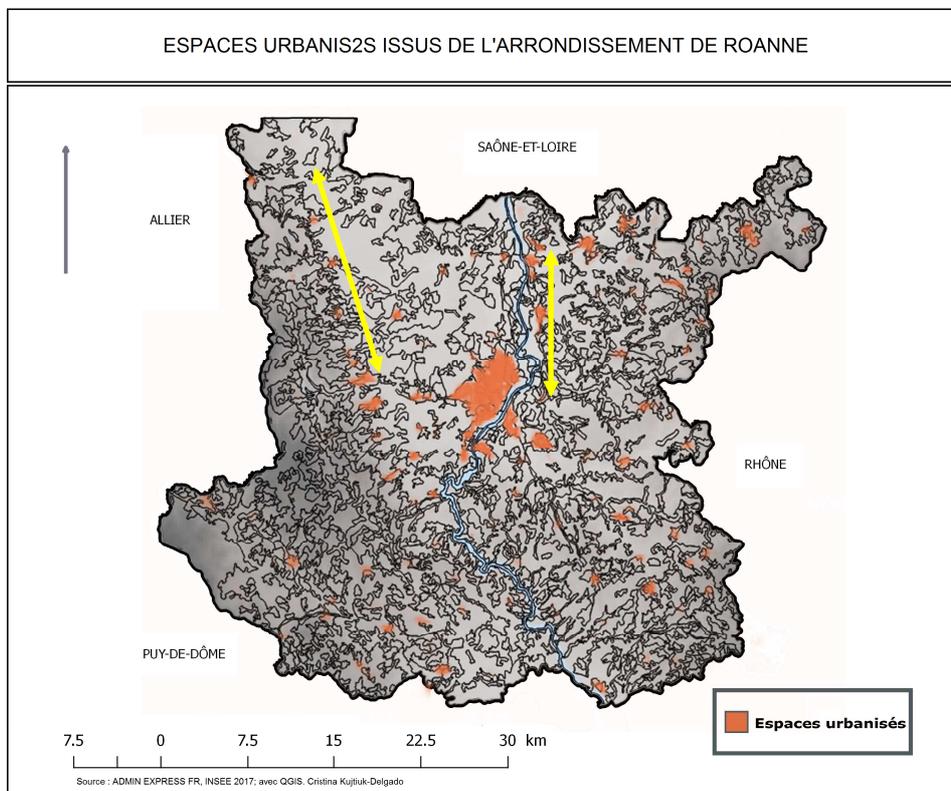
Roannais Agglomération - Service S.I.G. - 2019.03.2019 - Sources : Insee, Recensement de la population 2016 (entrée en vigueur le 01/01/2019)

C

- Ville ou campagne ?

De fait, la plaine roannaise est très marquée par la périurbanisation tandis que la ville centre de Roanne a perdu des habitants sur la même période. Il en résulte une forme d'urbanisation diffuse, relativement lâche et ce qu'on pourrait désigner comme une perte de densité du cœur urbain.

Ainsi, comme le souligne Cristina Kutjiuk-Delgado dans le travail cité plus haut, dans l'arrondissement de Roanne, selon les critères INSEE de 2011 relatifs aux zones d'influence des villes et aux aires urbaines, « l'unique espace compté comme urbain est la ville de Roanne et les communes alentour, c'est-à-dire Le Coteau, Mably et Riorges (...). En sachant qu'il existe aussi deux autres villes importantes qui sont Charlieu et Balbigny, l'espace reste à dominante rurale, mais très marqué par la présence humaine ». Elle assortit son propos de la cartographie ci-dessous qui illustre bien le maillage finalement dense qui couvre la quasi-totalité du territoire. « Ainsi les limites entre villes et campagnes deviennent de plus en plus floues à cause des déplacements importants des habitants vers les communes périphériques ».



Kutjiuk-Delgado (2018)

Se dessinent en creux sur cette cartographie (soulignés par les doubles flèches jaunes) des axes de communication qui pèsent considérablement sur l'organisation des activités humaines du fait de la grande dispersion géographique de ces dernières et de la « dilution » des fonctions de centralité. Ce point est d'une grande importance pour comprendre certains enjeux en termes d'insécurité alimentaire, en milieu rural notamment.

2.1.3.3 Contexte économique et social

En 2016, la moitié de la population de l'arrondissement bénéficie d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 19 680 €, soit 1 640 € par mois, ce qui est inférieur de 218€ au niveau constaté à l'échelle départementale et inférieur de 1 798 € à la médiane constatée à l'échelle régionale. La part des revenus liée à l'activité constatée au sein de l'arrondissement est inférieure de 5% au niveau départemental et de 10% au niveau régional.

Au sein de l'arrondissement, c'est le secteur de CCPU qui affiche les résultats les plus bas en termes de niveau de vie et de part des revenus liée à l'activité. En revanche, c'est Roannais Agglomération qui affiche la plus forte part des minimas sociaux dans le revenu disponible 2016.

| | Médiane du niveau de vie | Part des revenus d'activités dans le revenu disponible 2016 | Part des minimas sociaux dans le revenu disponible 2016 | Taux de chômage trimestriel 2019 T1 |
|---------------------------------|--------------------------|---|---|--|
| Roannais Agglomération | 19 724 € | 62.3% | 2.1% | Indicateur calculé à l'échelle de la zone d'emploi (321 zones DOM compris) |
| Charlieu-Belmont | 19 975 € | 66.4% | 1.4% | |
| CCPU | 18 207 € | 61.2% | 1.9% | |
| Arrondissement de Roanne | 19 680 € | 63.8% | 1.9% | |
| Loire | 19 898 € | 67.3% | 2.1% | 8.5% |
| Auvergne Rhône Alpes | 21 478 € | 73.9% | 1.5% | 7.5% |

Source : INSEE, 2016

Nota : Les données relatives au revenu n'étant pas disponibles au niveau de la commune, nous avons collecté les données à l'échelle des 2 EPCI de rattachement des communes de Roanne et Charlieu.

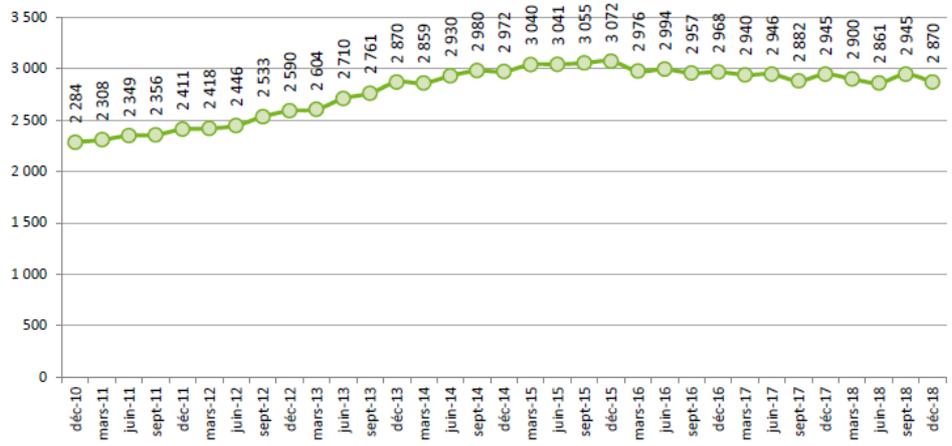
Remarque : Concernant les revenus, il faut souligner que le passage de la notion de revenu annuel moyen disponible à la notion de médiane de niveau de vie a tendance à lisser les différences qu'il pouvait y avoir précédemment entre le Roannais et le reste du pays. Ainsi, en 2006 par exemple, pour un revenu annuel moyen par foyer fiscal de 19 407 € sur le Roannais, on était à 22 776 € au niveau national. Cette différence peut s'expliquer notamment par le fait que le niveau de vie renvoie à la notion d'unité de consommation alors que le revenu disponible renvoie à la notion de foyer fiscal. La proportion de personnes seules étant importante sur le territoire, on peut penser que cela conduit à faire baisser le revenu disponible par foyer fiscal.

Statistiques sur le Revenu de solidarité active

Source: Caf de la Loire
Données consolidées

Evolution dans l'ULI de Roanne depuis déc-10

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA (anciennement RSA socle)



En termes de minimas sociaux et hors allocataires MSA¹⁴, l'arrondissement comptait 2 870 bénéficiaires du RSA fin décembre 2018, soit environ 600 personnes supplémentaires par rapport à 2010 (ce qui revient à une augmentation de +26%). Même si un pic semble avoir été atteint en 2015, il semble qu'on reste à un niveau de précarité important sur le territoire depuis fin 2013.

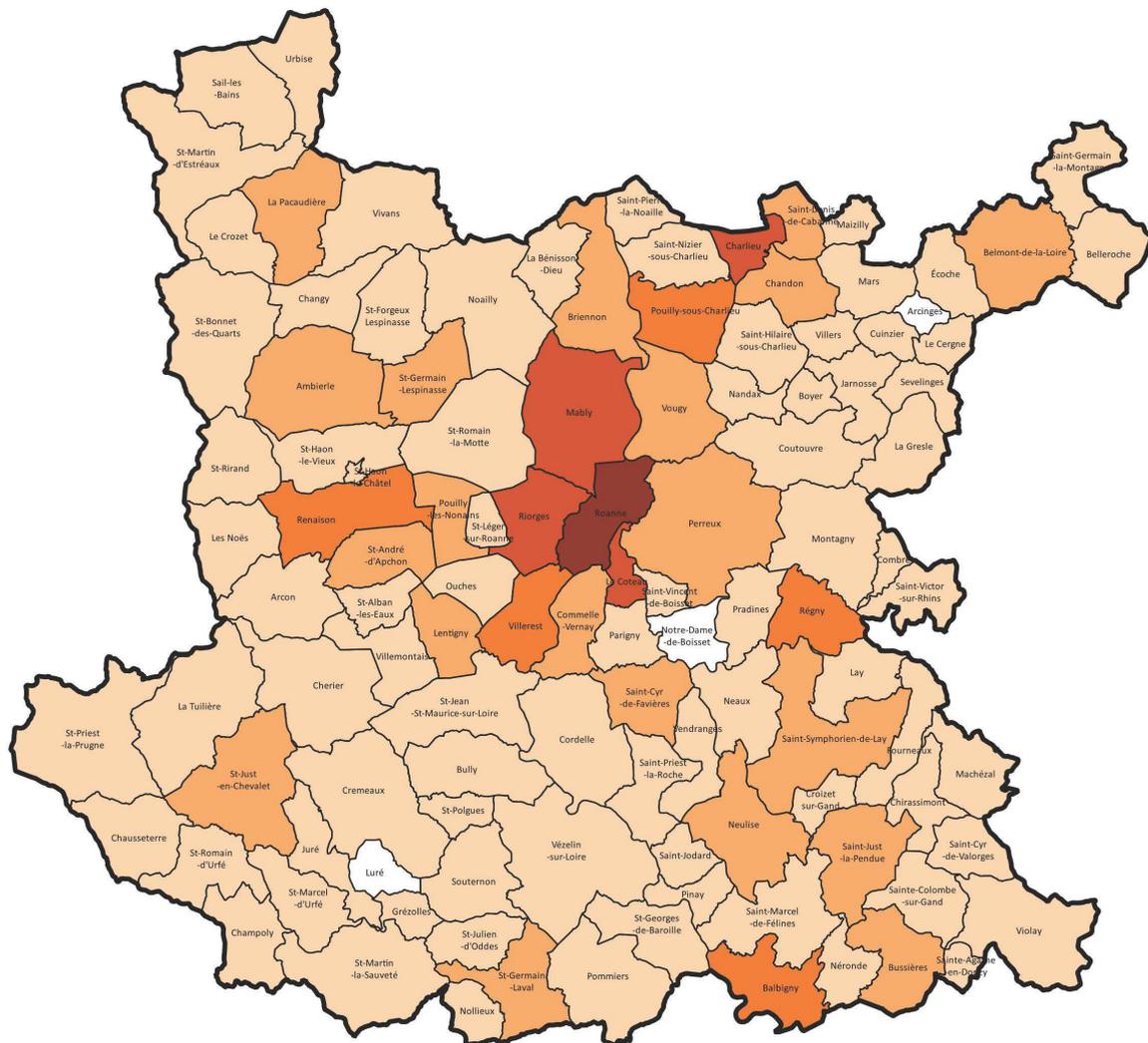
En termes de localisation, la cartographie de la page suivante, outre les communes les plus importantes en nombre d'habitants fait apparaître quelques incohérences avec le classement par taille de population (les dix premières figurant dans le tableau ci-dessous). C'est le cas notamment de Régnv, 23^e par la taille mais figurant dans les dix premières communes en nombre d'allocataires RSA hors MSA.

| Libellé | Population municipale 2015 | Rang pop |
|-----------------------|----------------------------|----------|
| Roanne | 34831 | 1 |
| Riorges | 10672 | 2 |
| Mably | 7684 | 3 |
| Le Coteau | 6821 | 4 |
| Villerest | 4776 | 5 |
| Charlieu | 3694 | 6 |
| Renaison | 3046 | 7 |
| Balbigny | 2989 | 8 |
| Commelle-Vernay | 2883 | 9 |
| Pouilly-sous-Charlieu | 2491 | 10 |

Source : INSEE, population municipale 2015

¹⁴ En 2019, le nombre d'allocataires MSA est d'environ 300 à 350 allocataires à l'échelle du Département de la Loire.

BENEFICIAIRES DU RSA - TDS DU ROANNAIS AU 31/12/2018



Nombre de bénéficiaires RSA

- 0
- de 1 à 10
- de 11 à 23
- de 24 à 91
- de 92 à 181
- de 182 à 1489

05-08-2019- PVS- DSI

42 www.loire.fr

Loire
LE DÉPARTEMENT

Source : Observatoire Social Départemental – Conseil Départemental de la Loire, 2019

Marqué par une activité industrielle dont le déclin a entraîné une situation de déprise démographique et entraîné la précarisation d'une partie de sa population, le Roannais se caractérise par une relative dispersion de l'occupation humaine sur son territoire, des paysages diversifiés et des dynamiques très contrastées à l'échelle communale.

2.1.4 UNE BRÈVE ÉVALUATION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE ROANNAIS

Comme expliqué plus haut, l'insécurité alimentaire est une notion subjective qui se trouve à la croisée de facteurs notamment financiers, relationnels, géographiques, mais aussi cognitifs et culturels.

2.1.4.1 Le point sur les ratios disponibles

Dans plusieurs pays occidentaux, l'insécurité alimentaire est régulièrement mesurée au sein de la population générale, sur la base d'indicateurs construits à partir de questions permettant de croiser des variables socio-économiques mais également plus subjectives, liées aux situations individuelles. Ainsi, aux USA pour la période 2004-2006, l'insécurité alimentaire était estimée à 12.6% de la population générale (dont 3.6% pour l'insécurité alimentaire quantitative).

En France s'il n'existe pas de mesure régulière de l'insécurité alimentaire au sein de la population, l'étude INCA 2 menée en 2006/2007 par l'AFSAA a toutefois permis d'établir que 12.2% des adultes vivaient au sein d'un foyer en situation d'insécurité alimentaire. Cette étude s'appuie sur le USDA *food sufficiency indicator* décrit en première partie qui distingue l'insécurité alimentaire quantitative et qualitative.

Reprenant le même principe, le Baromètre Santé nutrition 2008 a estimé quant à lui que 2.5% de la population française était en situation d'insécurité alimentaire quantitative et 39.7% en situation d'insécurité alimentaire qualitative (mais sans qu'il soit possible d'y soustraire la proportion des personnes concernées par des contraintes de santé).

Enfin, en septembre 2018, un sondage IPSOS effectué pour le Secours Populaire estime que 20% de la population française serait concernée par l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire éprouverait des difficultés à s'alimenter de manière équilibrée trois fois par jour.

En l'absence de mesure systématique de l'insécurité alimentaire au sein de la population générale, plusieurs méthodes sont donc envisageables, à partir des ratios issus de ces études, pour évaluer l'insécurité alimentaire. Cependant, compte tenu d'une part de la multiplicité des facteurs qui en sont à l'origine, et d'autre part des données statistiques disponibles, il nous a semblé préférable de travailler à partir des trois entrées suivantes :

- l'insécurité alimentaire officielle, soit les bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
- l'insécurité alimentaire « économique », envisagée à partir du nombre de personnes situées sous le seuil de pauvreté ;

- l'insécurité alimentaire « logistique », envisagée à partir de deux dimensions que sont la densité en point d'approvisionnement alimentaire et le nombre de personnes vivant dans une commune non desservie par les transports en commun, au sein d'un ménage non motorisé.

Nous devons ces deux dernières appellations à Enriquez et Klein (2012) qui décrivent les trois dimensions de l'insécurité alimentaire : économique, logistique et informative. Nous choisissons de ne pas traiter cette dernière dimension du fait de l'impossibilité d'évaluer les personnes concernées par elle.

2.1.4.2 Les bénéficiaires de l'aide alimentaire : la partie émergée de l'iceberg

Comme nous l'avons évoqué dans notre première partie, plusieurs études ont montré que la population en situation d'insécurité alimentaire était bien plus nombreuse que les seuls bénéficiaires de l'aide alimentaire (Kirkpatrick, Tarasuk, 2009). Ainsi, en 2015, si 4.8 millions de personnes étaient bénéficiaires de l'aide alimentaire, près du double était considérée en situation de pauvreté et selon les ratios utilisés par certains organismes (en l'occurrence, barème IPSOS pour le Secours populaire), 20% des Français (soit 13 millions de personnes) pouvaient être considérés en situation d'insécurité alimentaire.

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire constituent donc la partie visible d'un phénomène beaucoup plus large.

Sur le Roannais, il est difficile d'avoir une idée précise du nombre de bénéficiaires et ce, d'autant plus que nous n'avons pas disposé du temps nécessaire pour aller interroger l'ensemble des structures délivrant de l'aide alimentaire.

Il nous est cependant possible de bâtir une extrapolation à partir des éléments recueillis auprès des principaux acteurs concernés :

| 2018 | Nombre de personnes |
|---|----------------------------|
| Comité d'entraide | 1680 |
| <i>dont Roanne</i> | <i>960</i> |
| <i>dont Arrondissement (67 communes aidées)</i> | <i>720</i> |
| Epicerie étudiante roannaise (2018) | 90 |
| CCAS Charlieu (2018) | 15 |
| CCAS de Riorges (2018) | 264 |
| Epicerie Epices de Mably (2014 – R. Colomb) | 430 |
| TOTAL | 2 479 |

Ainsi, **on peut estimer le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire sur l'arrondissement aux alentours de 3 000 personnes**, en ajoutant les bénéficiaires des communes et/ou associations qui ne sont pas partenaires du Comité d'entraide. Parmi ces dernières, il faut citer notamment les Restos du Cœur (présents

sur Roanne et St Germain-Laval), le Secours Populaire Français, la Croix Rouge Française et l'Association St Vincent de Paul, que nous n'avons pas pu aller interviewer mais qui figurent parmi les acteurs historiques présents sur le territoire. D'autres acteurs locaux existent comme le Phare ou Notre Abri.¹⁵

2.1.4.3 Pauvreté et insécurité alimentaire : la dimension « économique »

L'insécurité alimentaire pour raisons financières désigne le fait de « *ne pas avoir assez à manger souvent ou parfois, ou avoir assez à manger mais pas tous les aliments souhaités et ceci pour des raisons de manque d'argent* ». ¹⁶

Si, dans son avis n°72 de mars 2012, le CNA rappelle que la pauvreté monétaire ne suffit pas à expliquer l'insécurité alimentaire dans son ensemble, celle-ci est néanmoins fortement corrélée, en France, à une dimension financière. Il est possible d'évaluer l'insécurité alimentaire « économique » dans le Roannais en s'appuyant sur le ratio repris dans le même avis du CNA selon lequel 22% des personnes situées sous le seuil de pauvreté (ce qui est désigné comme la « pauvreté monétaire » par l'INSEE) seraient concernées.¹⁷

Sur cette base, voici ce que les données nous permettent d'estimer :

| | Population municipale 2016 | Taux de pauvreté 2015 | Estimation nombre de pauvres | Barème CNA 2012 (22% des pauvres) |
|--|----------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Roannais Agglomération | 100 458 | 14,70 % | 14767 | 3249 |
| CC du Pays d'Urfé (hors Les Salles) | 4 680 | 15,60 % | 730 | 161 |
| CC du Val d'Aix et Isable | 6 023 | 14,90 % | 897 | 197 |
| Communauté de communes du Pays entre Loire e | 13 798 | 11,40 % | 1573 | 346 |
| CC du Pays de Charlieu-Belmont | 23 432 | 11,40 % | 2671 | 588 |
| CC Forez Est (partie ARO seulement) | 8 680 | 9,20 % | 799 | 176 |
| | 157 071 | 13,65 % | 21 438 | 4716 |
| Source : INSEE RP 2016 et FiLoSoFi | | | | |
| Nota : Forez Est pauvreté probablement sous-estimée compte tenu taux appliqué peu représentatif de cette partie de l'EPCI. | | | | |

D'après ces chiffres, l'arrondissement compterait 4 716 « pauvres » en situation d'insécurité alimentaire « économique ». Ces chiffres ne comprennent donc pas les personnes situées au-dessus du seuil de pauvreté et concernées par l'insécurité alimentaire. Ils constituent cependant un « socle » a minima du nombre de personnes dont on peut penser qu'elles sont confrontées à une situation d'insécurité alimentaire.

¹⁵ L'organisation de l'aide alimentaire sur le Roannais est reprise page 51 et un état des lieux des principaux acteurs du territoire figure en annexe.

¹⁶ Définition proposée dans l'enquête de Médecins de Monde *L'alimentation des personnes en situation de grande précarité en France*, juin 2014.

¹⁷ Une autre méthode aurait pu consister à reprendre sur le ratio d'insécurité alimentaire quantitative obtenu par le Baromètre Santé Nutrition 2008 de 2.5%, qui appliqué à la population de l'arrondissement de Roanne nous aurait donné 3 926 personnes sur l'arrondissement. Cependant, il nous a semblé préférable de nous en tenir à la méthode reprise par le CNA.

Près de 69% de ces « pauvres » en situation d'insécurité alimentaire « économique » se situeraient sur le territoire de Roannais Agglomération et sans doute en grande partie sur le territoire de la ville centre. Cristina Kujtiuk-Delgado rappelle d'ailleurs que Roanne est passée de 55 000 habitants en 1975 à 35 500 en 2013 et que « *La ville, marquée par son passé industriel, a connu une trajectoire similaire à celle de beaucoup d'autres villes moyennes. Les personnes qui restent en ville sont, en pourcentage important, des personnes sans grands moyens économiques.* » (Kujtiuk-Delgado, 2018).

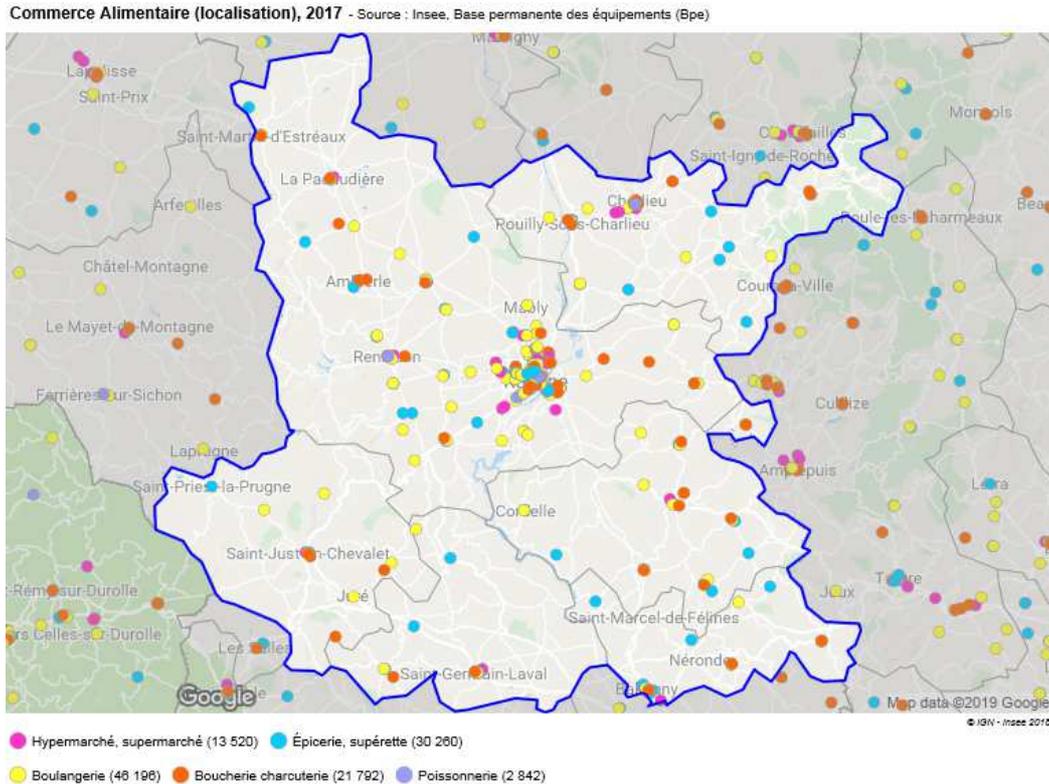
2.1.4.4 La question de la mobilité : la dimension « logistique »

- **Alimentation et mobilité**

Le Roannais, comme cela a été pointé plus haut, est très marqué par l'habitat pavillonnaire et l'étalement urbain. Ce qui peut être décrit comme un « *abandon de la ville* » (Kujtiuk-Delgado, 2018) s'est traduit par « *une installation de grandes surfaces aux carrefours des routes. Il n'est donc plus nécessaire d'aller en ville pour faire les courses* ».

La dispersion de l'habitat implique donc des distances relativement longues pour l'approvisionnement en alimentation. Ainsi, comme le montre la cartographie ci-dessous, certains secteurs sont dénués de commerces alimentaires généralistes. Dans la littérature urbaine, la notion de *food desert* a cherché à répondre à la problématique de l'accès à une offre alimentaire satisfaisante dans certains quartiers. Enriquez et Klein en font état dans leur article de 2012 en rappelant que, selon Reisig et Hobbiss : « *les déserts alimentaires sont des espaces de relative exclusion où les gens souffrent des barrières physiques et économiques pour accéder à une nourriture saine* ». Ils identifient trois critères pour définir cette accessibilité que sont la proximité (présence d'une épicerie complète à une distance inférieure à 750 mètres), la diversité (le nombre de supermarchés dans un rayon de 1 000 mètres) et la variété (distance moyenne par rapport aux différentes chaînes de supermarchés pour augmenter la variété des prix et des produits, établie à un rayon de 1 500 mètres).

Cette notion mériterait d'être adaptée au contexte plus rural de bon nombre de territoires français comme le souligne Claire Delfosse : « *On peut se demander si en France notamment, les déserts alimentaires ne sont pas plutôt dans l'espace rural et non dans les espaces hyper urbains dans lesquels il existe quand même un réseau de commerce de proximité et alimentaire important.* » (Delfosse, 2018).



Source : INSEE, 2017 – Exploitation : Cécile Terrien

La base des équipements de l'INSEE permet de recenser sur un territoire donné les commerces alimentaires. Sur le Roannais, le constat est, assez logiquement, celui d'une densité de commerces généralistes et de commerces de bouche sur le cœur urbain et, dans une moindre mesure sur le secteur de Charlieu. La desserte sur le reste du territoire est distribuée le long des axes de communication (notamment D8 et D53) et autour de quelques polarités que sont notamment Ambierle, Renaison, St Just-en-Chevalet, Balbigny. En zone plus rurale, la boulangerie et la boucherie charcuterie sont les plus représentées. Sur le terrain, elles étoffent souvent leur offre de services complémentaires (presse, épicerie...). Les commerces généralistes restent plus rares, souvent dotés d'une offre restreinte et en situation de quasi-monopole, ce qui pèse sur les prix.

A titre d'exemple, de la commune de St Priest-la-Prugne, à l'extrémité sud-ouest de l'arrondissement, la distance pour rejoindre Roanne est de 36.8 km et 41 minutes d'après Google Maps. Le premier supermarché est à 31,8 km, sur la commune de Lentigny, à 33 minutes (il existe un Carrefour contact à St Just en Chevalet, mais les prix y sont plus élevés qu'en ville).

- **La question des ménages non motorisés**

Sur un territoire comme sur le Roannais où la répartition des activités humaines est dispersée et l'urbanisation « diluée », l'insécurité alimentaire revêt donc une dimension logistique, géographique et est étroitement liée à la question de la mobilité et à la place de la voiture. Et ce, d'autant plus que la desserte en transport en commun n'y est pas particulièrement développée et que, si les grandes enseignes rejouent la carte de la proximité dans les grandes villes, cela semble être beaucoup moins le cas à la campagne où le

niveau d'équipement en commerce alimentaire est beaucoup plus faible et contraint donc à des déplacements beaucoup plus importants qu'en ville (Delfosse, 2018).

Pour rendre compte de cet enjeu de mobilité, nous avons choisi de nous appuyer sur le taux de motorisation de l'INSEE, disponible à l'échelle communale et à partir duquel nous avons déduit ce que nous désignons ci-après comme le « taux de non motorisation » ou la part de ménages non motorisés.

Sur l'arrondissement de Roanne, si cette part est en moyenne de 7.5% (soit un taux de motorisation moyen de 92.5%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale qui est à 84% - INSEE 2015), la situation apparaît nettement plus contrastée quand on raisonne à une échelle plus locale. Ainsi certaines communes affichent des taux de non motorisation des ménages supérieurs à 15, voire 20%.

Au total, ce sont 9 908 ménages qui sont sans voiture sur l'arrondissement (INSEE 2015), soit 19 677 personnes (estimation bâtie à partir de la taille moyenne des ménages par commune) dont environ 11 000 résidents sur le cœur urbain (Roanne, Riorges). Ce qui signifie qu'environ 8 000 personnes qui vivent en secteur rural sont sans voiture. Sur le secteur de la CCPU, le nombre de personnes non motorisées s'élèverait à 539 (soit 249 ménages).

On peut s'interroger sur la marge de manœuvre dont disposent ces personnes quant à une offre alimentaire de qualité, sauf à supposer que l'ensemble de ces personnes disposent de la possibilité d'autoproduire leur alimentation... En milieu rural, cette question se pose avec d'autant plus d'acuité pour les personnes en situation de précarité économique comme certains travaux ont pu récemment le souligner : *« Il y a un arbitrage qui s'effectue entre le prix de l'alimentation et le coût du déplacement (...). Cette idée selon laquelle non seulement il fallait savoir quel lieu d'approvisionnement était le moins cher, mais aussi essayer de voir si le coût du déplacement n'était pas trop élevé pour se rendre à un lieu de distribution moins cher était récurrente. »* (Ferrand, 2019)

Par ailleurs, il n'est pas certain que même en secteur plus urbain, une personne ne disposant pas de véhicule ait un choix suffisant pour lui garantir l'accès à une alimentation de qualité, certains quartiers de la ville centre n'étant pas forcément bien dotés en offre alimentaire et relativement éloignés d'une ligne de transport en commun.

Sur les 113 communes de l'arrondissement, soixante ne sont desservies par aucun transport en commun et, même pour les territoires desservis, les déplacements n'en sont pas pour autant aisés pour ceux qui n'ont pas de voiture, compte tenu de l'offre particulièrement restreinte en termes de couverture horaire notamment. Sur ces soixante communes, on compte **933 ménages non motorisés, soit 2 187 personnes sur le Roannais qui sont sans aucune solution de mobilité** (nombre estimé sur la base de la taille moyenne des ménages par commune selon l'INSEE 2015).

2.1.4.5 Mesurer l'insécurité alimentaire

A partir des éléments ci-dessus, et en s'inspirant de la typologie élaborée par Enriquez et Klein (2012) nous pouvons représenter les personnes en situation d'insécurité alimentaire sur le Roannais de la manière suivante :

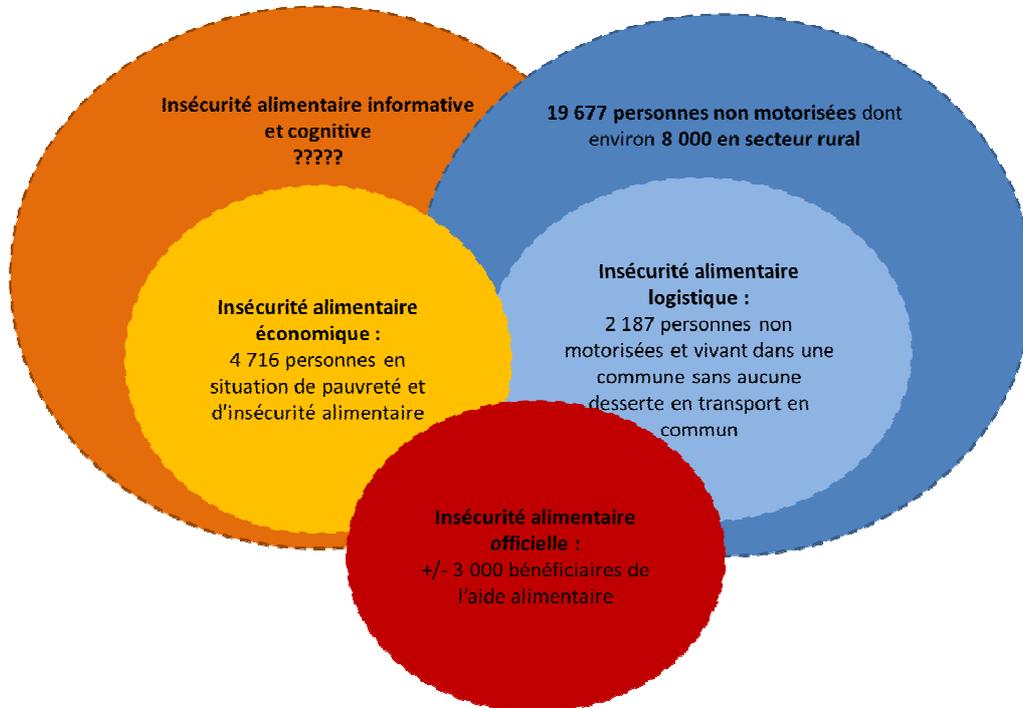


Figure 1 : Mesurer l'insécurité alimentaire dans le Roannais – Cécile Terrien

Ainsi, comme le schéma ci-dessus le suggère, et en l'absence de mesure régulière au sein de la population générale française, évaluer l'insécurité alimentaire s'avère complexe. En effet, aux bénéficiaires de l'aide alimentaire dont on sait qu'ils ne représentent qu'une partie des personnes réellement concernées (Kirkpatrick, Tarasuk, 2009), il faut ajouter d'autres composantes de la population qui ne sont pas aisément mesurables et présentent l'inconvénient de toutes se recouper entre elles, ce qui nous priverait d'un chiffrage d'ensemble. De plus, certaines formes d'insécurité alimentaire, comme l'insécurité « informative » à laquelle on pourrait ajouter une dimension éducative, semblent tout simplement impossibles à saisir dans le cadre d'une approche quantitative. Nous reviendrons sur ces dimensions dans notre troisième partie d'analyse des entretiens.

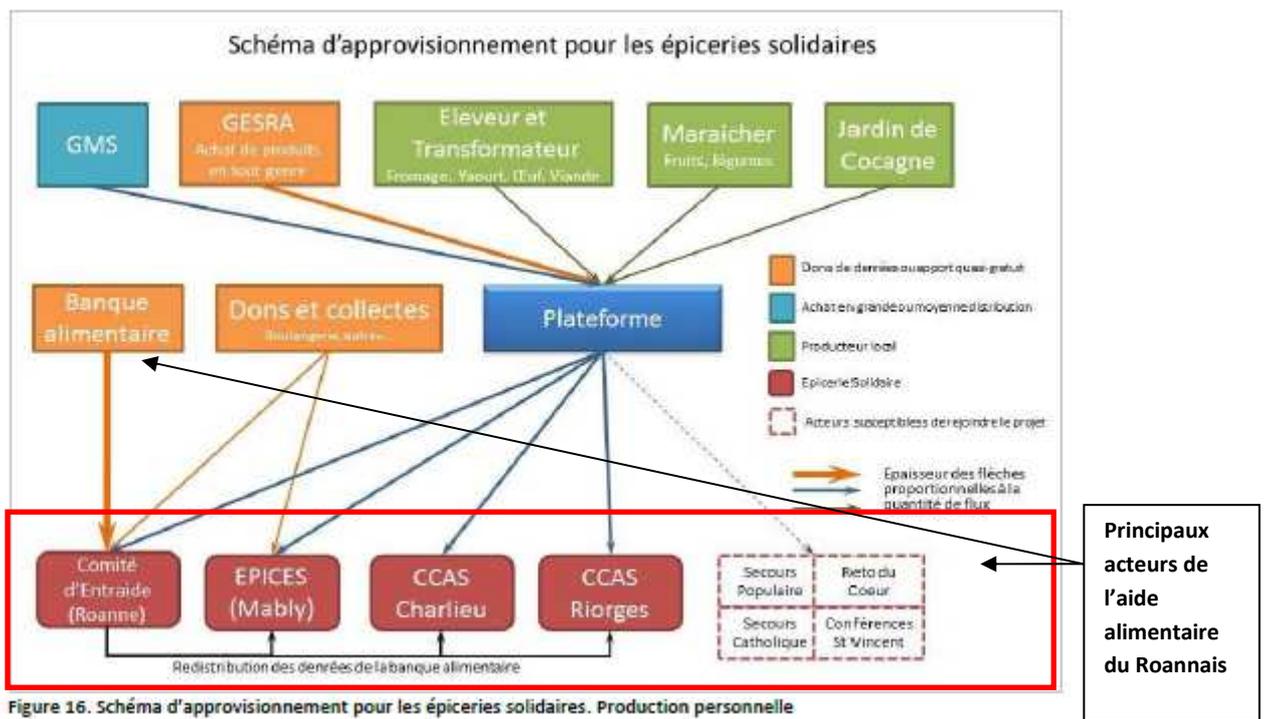
Cependant et malgré ce caractère multi-dimensionnel, l'insécurité alimentaire reste souvent, en France, assimilée à l'absence ou à l'insuffisance de denrées alimentaires et mesurée à partir du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire. Or, si elle constitue l'une des réponses à l'insécurité alimentaire les plus courantes et les plus aisément mesurables, du fait notamment de la profusion de chiffres transmis par les associations qui en ont la charge, l'aide alimentaire est loin de constituer la seule forme de réponse envisageable à cet enjeu.

Compte tenu toutefois de sa présence sur le terrain, de son importance historique et de son influence sur la façon dont l'insécurité alimentaire est pensée en France, il nous a semblé important de tenter d'en appréhender les contours sur le Roannais, avant d'entrer dans notre phase d'entretiens.

2.1.5 UN BREF ETAT DES LIEUX DE LA DESSERTE EN AIDE ALIMENTAIRE SUR LE ROANNAIS

Notre état des lieux s’appuie sur deux études récentes :

- La première, a été réalisée en 2014 par Rémi Colomb, dans le cadre d’un stage porté par Roannais Agglomération, en vue d’étudier la faisabilité de mettre en place une plateforme d’approvisionnement des structures de l’aide alimentaire en circuit court, sur le Roannais. Si le projet d’une plateforme d’approvisionnement et de distribution n’a pas pu voir le jour (du fait notamment, d’après les acteurs rencontrés, de la fragmentation des acteurs et de leur difficulté à se fédérer et se coordonner), l’étude a néanmoins permis de dresser un état des lieux des acteurs impliqués dans ce secteur sur le Roannais, dont le schéma ci-dessous donne un aperçu :



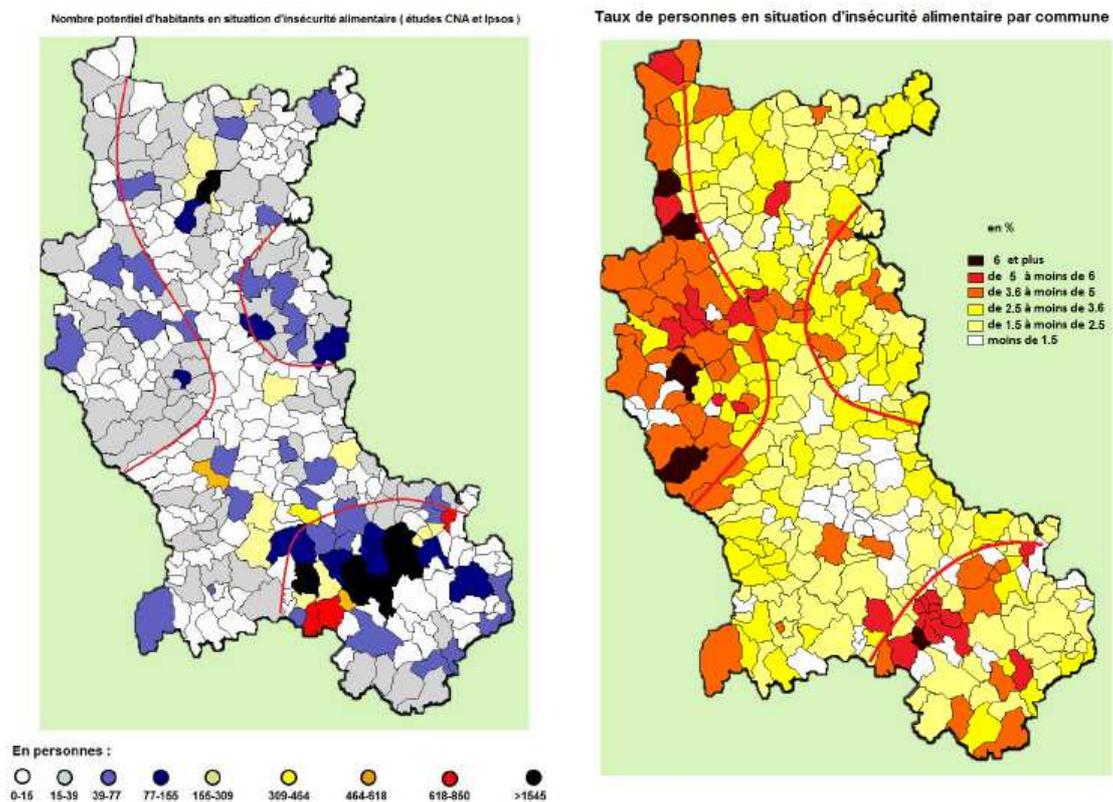
Colomb Rémi (2014)

Nous retrouvons en bordeaux ce que Rémi Colomb qualifie d’« épicerie solidaire » mais que nous préférons désigner comme acteur de l’aide alimentaire. La liste qu’il en dresse sans être exhaustive, reprend l’essentiel des acteurs présents sur le territoire et notamment :

- Sur la ville de Roanne : le Comité d’entraide, les Restos du Cœur, le Secours populaire, le Secours catholique, St Vincent de Paul, l’épicerie étudiante roannaise, la Croix-Rouge, Notre Abri, la Boutique santé et, ponctuellement, dans le cadre d’animations et/ou de partenariats notamment avec certains CCAS Biocultura (ex-jardins de Cocagne) ;
- Sur Charlieu : le CCAS, le Secours catholique, le Secours populaire, St Vincent de Paul ;

- Sur la CCPU : le Comité d'entraide, dans le cadre d'un partenariat avec le Département, les Resto du Cœur pour les personnes qui ont la possibilité de se déplacer à St Germain Laval (CC du Val d'Aix et de l'Isable), la Croix-Rouge et le Secours catholique ;
 - Sur l'ensemble du département : la Banque alimentaire de la Loire, qui approvisionne plusieurs structures du Roannais, principalement via les moyens logistiques du Comité d'entraide.
- La seconde étude a été réalisée en 2016 par des étudiants de l'Ecole des Mines de St Etienne pour le compte de la Banque Alimentaire de la Loire et visait à faire un état des lieux de la couverture du territoire ligérien (dont le Roannais) en matière d'aide alimentaire.

Elle a permis l'élaboration de deux cartographies : l'une portant sur le nombre d'habitants par commune de plus de 2000 habitants potentiellement concernés par l'aide alimentaire, l'autre portant sur la part de la population communale concernée par l'insécurité alimentaire.



Source : Etude de l'aide alimentaire sur le territoire ligérien, Ecole des Mines de Saint-Etienne, 2016

Il ressort de cette étude deux constats :

- Le nombre le plus important de personnes en situation d'insécurité alimentaire se retrouve, assez logiquement, sur les communes les plus peuplées ;
- Les communes de l'ouest de l'arrondissement, en secteur rural et montagneux, ont une proportion importante de leur population concernée par les enjeux d'insécurité alimentaire. Cette situation inquiète d'autant plus les acteurs de l'aide alimentaire (notamment la Banque

alimentaire de la Loire et le Comité d'entraide) que ces secteurs ne sont que peu couverts par l'aide alimentaire. De plus, le contexte rural est peu favorable à un niveau de recours important à l'aide alimentaire ce qui maintient dans l'isolement et la précarité un nombre important de personnes pourtant éligibles.

De ce point de vue, il semble que les secteurs ruraux paient une double peine en quelque sorte, du fait de leur isolement.

Ainsi, sur ce territoire qui se caractérise par une occupation humaine géographiquement dispersée, dont l'économie semble polarisée autour de la ville centre et les déplacements structurer fortement l'espace, l'insécurité alimentaire se situe :

- En termes de nombre, sur le cœur urbain de l'arrondissement ainsi que sur certaines polarités (dont Charlieu)
- En termes de proportion de la population, sur la frange ouest de l'arrondissement ainsi que, de manière plus marginale, sur certaines localités.

Au-delà de l'insécurité pour raisons financières qui a principalement retenu notre attention dans la troisième partie de notre travail, la présence de forts enjeux de mobilité est à noter, notamment pour le secteur Urfé. Cela pose la question des personnes isolées en secteur rural, de la desserte en transports en commun et du droit à une alimentation suffisante et de qualité pour tous. Derrière cette question se cachent probablement des enjeux autour du vieillissement à domicile que nous n'avons pas intégré à notre travail mais qui mériteraient d'être explorés.

2.2 PRESENTATION DE LA METHODE

L'insécurité alimentaire se situant à la croisée de données matérielles mais aussi de facteurs plus subjectifs, nous avons fait le choix de nous inscrire dans une perspective résolument qualitative. Ce choix nous a également semblé le plus raisonnable compte tenu des conditions matérielles de notre travail et de l'impossibilité dans laquelle nous étions de faire un recensement exhaustif des initiatives en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire sur tout l'arrondissement de Roanne. De plus, dans la mesure où notre travail entend contribuer au diagnostic territorial du PAT, il nous importait de dépasser la vision simpliste qu'aurait pu véhiculer une approche exclusivement quantitative de l'insécurité alimentaire et, compte tenu de la difficulté de chiffrer certaines de ses dimensions, forcément incomplète.

2.2.1 UNE APPROCHE QUALITATIVE

Notre travail cherche avant tout à rendre compte de la réalité concrète de l'insécurité alimentaire (ou de la précarité alimentaire), de la place de l'alimentation chez les personnes concernées, mais aussi de la manière dont ces dernières accèdent à l'alimentation et de la place qu'elles lui accordent.

Face au constat formulé par certains acteurs du territoire du Roannais d'une difficulté à dépasser le cercle des initiés, nous nous demandons quels sont les éléments de compréhension qui pourraient permettre de relever le défi d'une meilleure accessibilité sociale de l'alimentation.

Dans un contexte où les acteurs partagent le constat d'un certain entre soi des actions visant à promouvoir la qualité alimentaire et une agriculture plus vertueuse, nous nous demandons comment dégager des supports de compréhension mutuelle qui pourraient favoriser le dialogue entre des catégories de population différentes, qui ne partagent pas forcément les mêmes priorités ou les mêmes représentations.

Dans cette perspective, il nous a semblé pertinent de nous appuyer sur un réseau de professionnels de terrain, au contact quotidien avec des personnes en situation de précarité ainsi qu'avec des personnes elles-mêmes confrontées à ce type de problématique, afin de mieux comprendre quels sont les ressorts de la précarité alimentaire, ses manifestations et ses conséquences ainsi que les représentations des personnes qu'elle concerne en matière d'alimentation.

Nous ne prétendons donc pas émettre une analyse représentative de l'ensemble de la population française ou même de la population locale. Comme le souligne Kaufmann, « *les méthodes qualitatives ont davantage vocation à comprendre, à détecter des comportements, des processus ou des modèles théoriques, qu'à décrire systématiquement, à mesurer ou à comparer* » (Kaufmann, 2011).

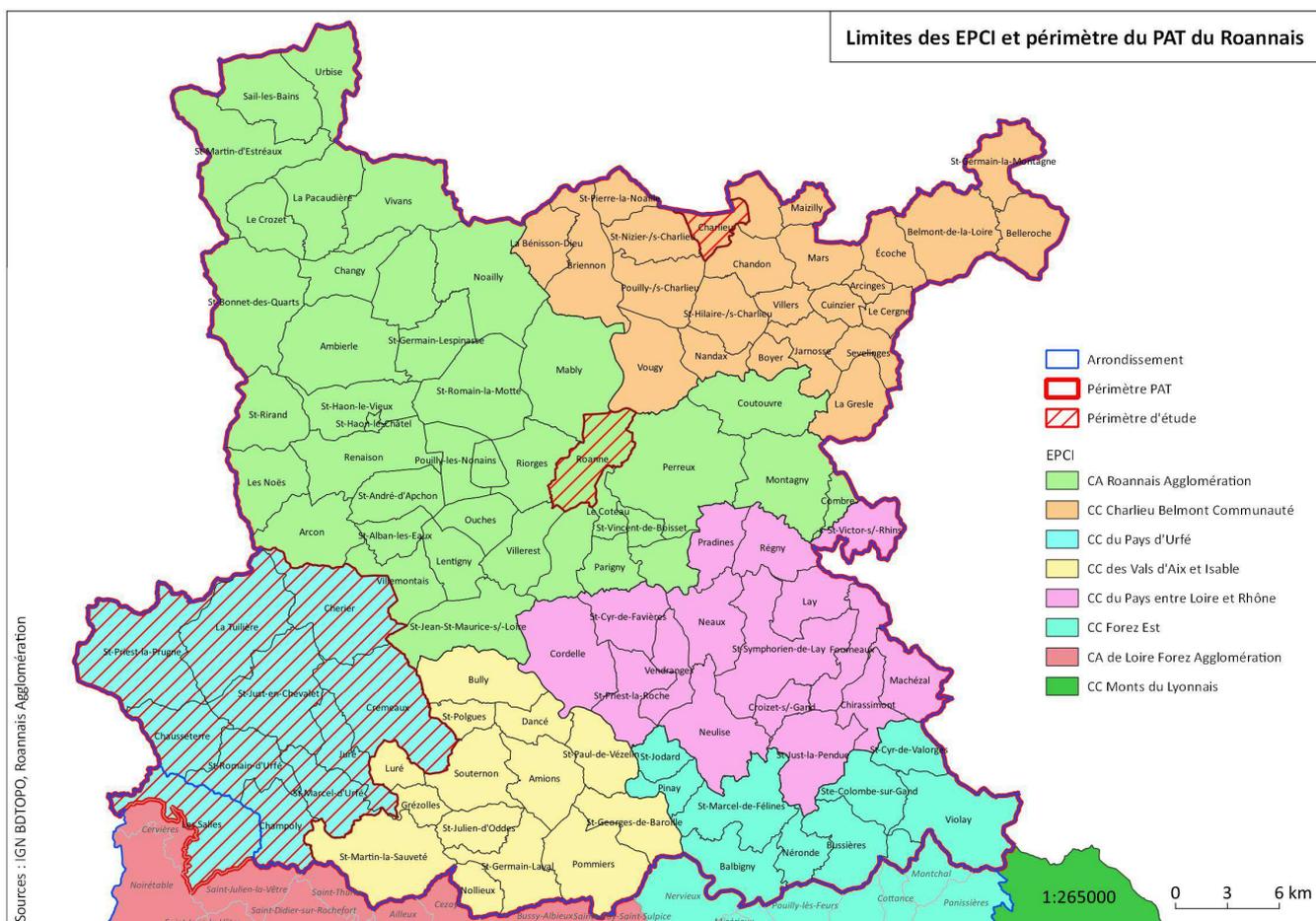
2.2.2 IDENTIFICATION DES ACTEURS À RENCONTRER

2.2.2.1 Le choix des secteurs géographiques concernés

Si le projet de PAT se déploie bien peu ou prou à l'échelle de l'arrondissement, l'organisation de la lutte contre l'insécurité alimentaire, relève, quant à elle d'une échelle plus fine : celle de la commune, voire dans certains cas, d'une échelle infra-communale. Or, devant l'impossibilité matérielle de travailler à une échelle si fine (l'arrondissement comptant 113 communes), nous avons proposé en début de stage de cibler deux ou trois secteurs géographiques qui pourraient être emblématiques du point de vue des enjeux liés à l'insécurité alimentaire et des actions de lutte contre elle.

Afin de définir ces secteurs, nous avons fait le choix de nous baser sur les statistiques INSEE 2015 du taux de pauvreté (c'est-à-dire sur le nombre de personnes situées sous le seuil de pauvreté), conformément au constat validé notamment dans l'étude SIRS de 2011 selon lequel une corrélation forte existe entre le niveau de revenu et l'insécurité alimentaire : en effet, celle-ci est douze fois plus élevée chez les ménages vivant sous le seuil de pauvreté que chez les ménages les plus aisés. Il convient toutefois de préciser qu'« *il n'y a pas de superposition totale entre insécurité alimentaire et pauvreté monétaire* » (Conseil National de l'Alimentation, 2012).

La population médiane par commune se situant à 116 habitants au sein de l'arrondissement, les conditions de respect du secret statistique ne sont pas réunies et les chiffres de la pauvreté sont la plupart du temps indisponibles à l'échelle communale, à l'exception des communes les plus importantes. Parmi ces dernières, les trois les plus impactées par la pauvreté sont les communes de Roanne (23.6%), Charlieu (18.6%) et Balbigny (15.4%).



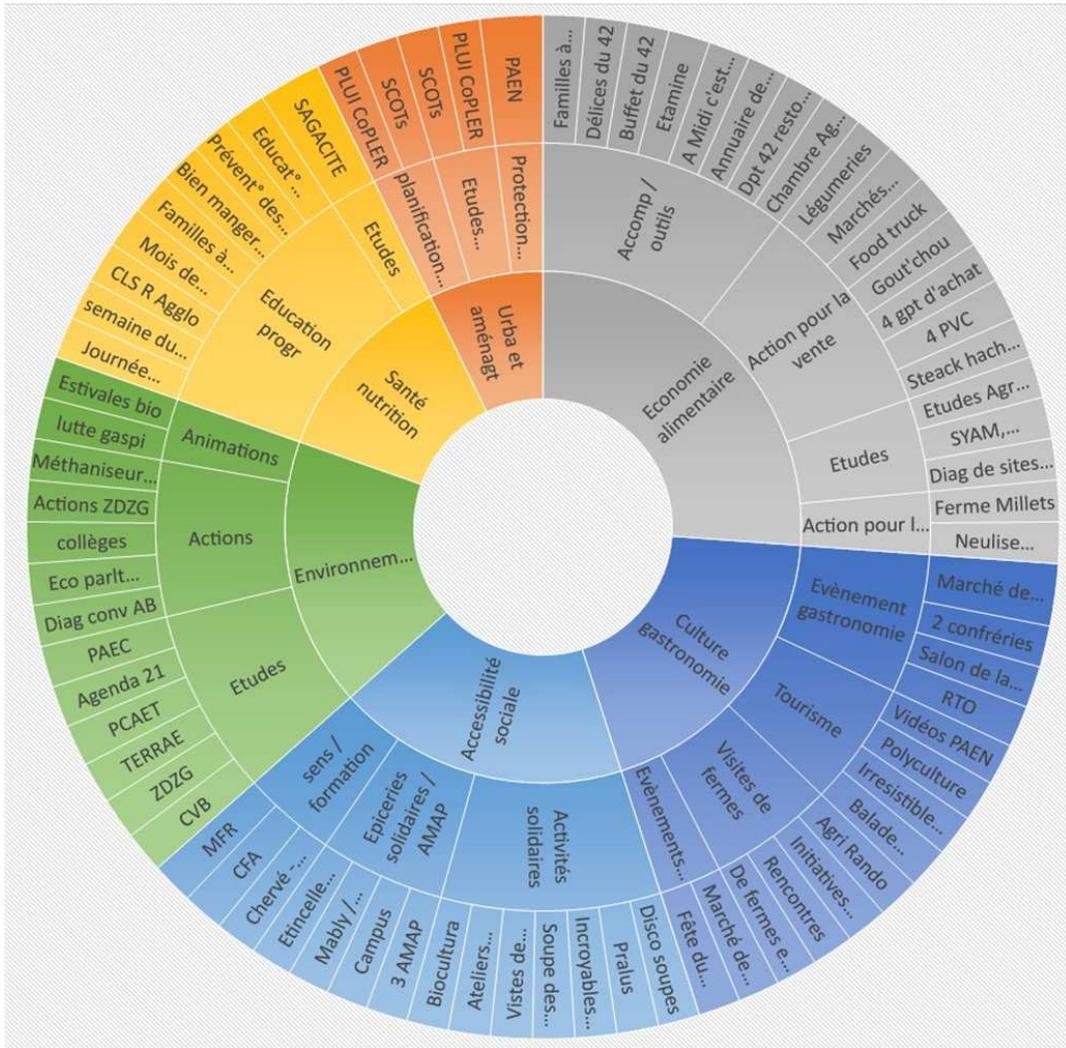
Source : Service Observatoires et Analyses Territoriales – Roannais Agglomération, 2019

2.2.2.2 Identification des acteurs et/ou interlocuteurs concernés par l’insécurité alimentaire

Une fois les secteurs identifiés, notre démarche a consisté à identifier, au sein de chacun de ces trois secteurs géographiques définis plus haut, les acteurs impliqués dans la lutte contre l’insécurité alimentaire et la précarité et/ou susceptibles d’être en contact avec des personnes confrontées à ce type de problématique.

Cette identification s’est appuyée :

- D’une part, sur la connaissance que nous avons des acteurs du territoire et de leurs champs d’intervention du fait de notre activité professionnelle au sein de l’une des collectivités partenaires du PAT depuis février 2018 (Roannais Agglomération) et de notre positionnement en tant que stagiaire au sein de la communauté de communes de Charlieu Belmont ;
- Et d’autre part, sur un recensement d’initiatives autour de l’alimentaire, réalisé par les 2 EPCI pilotes du PAT Roannais. Au total, près d’une centaine d’actions ont été recensées.



Etat des lieux des initiatives en faveur de la qualité alimentaire sur le Roannais, 2018
 (Source : Roannais Agglomération, Communauté de communes de Charlieu-Belmont)

Les six thématiques ci-dessus renvoient aux six thématiques du PAT telles que définies dans le cadre des éléments de cadrage donnés par l’Etat.

Concernant l’accessibilité sociale de l’alimentation, il faut cependant remarquer que le terme ne semble pas avoir fait l’objet d’une définition particulière. Dans l’état des lieux des initiatives réalisé sur le Roannais, on retrouve sous ce vocable des actions :

- des actions de formation (formations en lycée agricole, MFR...);
- des actions de sensibilisation et/ou d’éducation (fermes pédagogiques, jardins d’entreprise...);
- des initiatives solidaires (Comité d’entraide, épicerie étudiante roannaise);



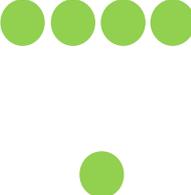
- la promotion de circuits courts (AMAP) et/ou de produits bio (Etincelle gourmande) ;
- la lutte contre le gaspillage (Disco soupes)...

A partir de ce vivier d’initiatives, nous avons choisi un certain nombre d’actions entrant dans le champ de notre observation (c’est-à-dire traitant de l’insécurité alimentaire et dont le périmètre d’intervention se situe pour tout ou partie sur Roanne, Charlieu, et/ou le Pays d’Urfé) et dont les interlocuteurs étaient disponibles. Nous n’avons pas cherché à sélectionner les initiatives en fonction de leur affinité éventuelle avec la démocratie alimentaire et/ou le réancrage territorial de l’alimentation. Ce qui nous importait en premier lieu était d’être en contact avec des personnes aux prises avec la question de l’insécurité alimentaire et/ou de la précarité, soit directement, soit au titre de leur activité professionnelle ou militante.

Notre démarche n’a donc pas été celle de l’échantillonnage mais s’est plutôt inscrite dans la logique de *L’entretien compréhensif* tel que décrit par Kaufmann : « plus que de constituer un échantillon, il s’agit plutôt de bien choisir ses informateurs. » (Kaufmann, 2011).

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| Collectivité | Association | Bénéficiaire/Usager |

Le nombre de points indique le nombre de personnes rencontrées au sein de la structure.

| | Catégorie et nombre de personnes rencontrées | STRUCTURE | ACTEUR | CHAMP D’INTERVENTION |
|-----------------------------|---|--------------------------------|--|----------------------------|
| ARRONDISSEMENT / PAT | | | | |
| 1 |  | Département | 4 conseillères en éducation sociale et familiale (en format collectif) 1 Responsable d’action sociale | Action sociale |
| 2 |  | Secours catholique | Animateur territorial | Solidarité, action sociale |
| 3 |  | Banque alimentaire de la Loire | Président | Aide alimentaire |
| ROANNE | | | | |
| 4 |  | CCAS | Travailleur social | Action sociale |
| 5 |  | Comité d’entraide | Présidente | Aide alimentaire |
| 6 |  | Epicerie étudiante roannaise | Présidente 2018/2019 | Aide alimentaire |

| | Catégorie et nombre de personnes rencontrées | STRUCTURE | ACTEUR | CHAMP D'INTERVENTION |
|--------------------|---|--------------------------------------|--|---|
| 7 |  | Atelier jardin du CCAS | 2 bénéficiaires | Aide alimentaire, jardinage |
| 8 |  | Atelier jardin du Secours catholique | 1 bénévole 1 bénéficiaire | Aide alimentaire, jardinage |
| 9 |  | Centre social Condorcet | Salariée | Animation culturelle, éducation populaire |
| CHARLIEU | | | | |
| 10 |  | CCAS | Présidente | Action sociale |
| 11 |  | MJC | Directrice | Animation culturelle, éducation populaire |
| 12 |  | MJC/RV des savoirs | Bénévole | Education populaire |
| 13 |  | MJC/Repas partagé | 3 participant.e.s | Animation, lien social |
| PAYS D'URFE | | | | |
| 14 |  | Département | AS polyvalente de secteur | Action sociale |
| 15 |  | Secours catholique | Bénévole référent du réseau de transport solidaire | Mobilité solidaire |
| 16 |  | Etincelle gourmande | Salariée | Promotion d'une alimentation de qualité |

Au total, nous avons rencontré 16 structures et/ou services, soit 24 personnes au total, réparties comme suit :

- 8 acteurs institutionnels,
- 10 acteurs associatifs,
- 6 bénéficiaires de l'aide alimentaire ou d'actions visant à promouvoir un accès à une alimentation de qualité pour tous.

Pour cette dernière catégorie d'acteurs, nous avons fait le choix de les approcher dans le cadre de notre participation à des ateliers collectifs de jardinage et/ou de cuisine (repas partagé). Cette posture nous a semblé plus simple et spontanée et nous a permis d'aborder l'entretien après un temps immersif nous permettant de saisir au moins partiellement et concrètement dans quelle logique d'action se trouvait l'acteur vis-à-vis de son alimentation.

Ce choix nous a également permis de dépasser, au moins en partie, les effets de hiérarchie induits par la position de « chercheur » vis-à-vis des personnes enquêtées. Ce point nous a paru d'autant plus indispensable qu'il s'agissait d'aborder le délicat sujet de la précarité alimentaire, qui n'est pas volontiers

abordé par les personnes qui y sont confrontées. Ce préalable nous a semblé un minimum pour permettre à la parole de se libérer dans un climat de confiance. Il a constitué également une forme de « contre-don » au temps que nous ont offert les personnes enquêtées.

2.2.3 CONDUITE DES ENTRETIENS

Comme exposé plus haut, nous cherchons à ce stade de notre travail à identifier les éléments de connaissance qui pourraient permettre d'améliorer l'accès des populations exposées à la précarité alimentaire à une alimentation de qualité. Dans cette perspective, nous avons cherché, à travers les entretiens, à répondre aux trois questions suivantes :

1. **En quoi consiste l'insécurité alimentaire sur le terrain ?** Comment se traduit-elle dans le quotidien des individus ?
2. Quelles sont les **attentes de personnes en situation de précarité vis-à-vis de leur alimentation ?**
3. Dans quelle mesure ces éléments de connaissance peuvent-ils alimenter l'élaboration du PAT du Roannais ?

Pour ce faire, deux questionnaires ont été mis en place :

- L'un pour les acteurs institutionnels et associatifs, orienté vers le descriptif des initiatives, l'insécurité alimentaire, la place de l'alimentation ;
- L'autre pour les bénéficiaires, usagers, orienté vers la place de l'alimentation, les pratiques individuelles et leurs évolutions, la perception du bio et du local, la question du « bien manger ».

Les entretiens ont tous fait l'objet d'un enregistrement puis d'une retranscription complète (à l'exception de deux rencontres réalisées en format collectif).

Ils ont ensuite fait l'objet d'une relecture attentive et leur contenu a fait l'objet d'un classement thématique.

N'étant pas dans une démarche d'échantillonnage, nous n'avons pas cherché à récolter des données liées à l'âge, la profession, le niveau d'études des personnes. Leurs réponses nous intéressaient en tant qu'elles émanaient de professionnels ou de particuliers concernés par la précarité alimentaire.

Dans cet esprit, la grande majorité des questions étaient des questions ouvertes.

Les deux questionnaires ont fait l'objet d'une validation par notre directrice de mémoire et sont annexés au présent travail.

Enfin, nous avons pu organiser deux rencontres collectives avec des professionnels du Conseil départemental de la Loire :

- L'une avec les conseillères en éducation sociale et familiale ;
- L'autre avec les éducateurs de prévention et de protection de l'enfance.

La durée des entretiens a été généralement comprise entre une heure et une heure trente. Ils ont été conduits sur une période allant de mi-février 2019 à mi-juin 2019, la plupart étant cependant concentrés sur les mois d’avril et de mai 2019.

2.2.4 INTERPRÉTATION DES ENTRETIENS

Notre approche a consisté à retranscrire l’ensemble des entretiens (à l’exception d’un ou deux entretiens en format collectif), à relire les verbatim dans leur intégralité pour s’imprégner de leur contenu afin d’identifier les thèmes récurrents, puis de regrouper, par grand thème les éléments de contenu qui y étaient associés.

Ce travail fait, nous obtenons une liste de 6 thèmes selon lesquels nous avons classé des extraits d’entretien qui nous semblaient pertinents dans la perspective de la mise en œuvre pour tenter de répondre aux trois questions mentionnées dans le paragraphe précédent.

La démocratie alimentaire renvoie à la sociabilité et donc à la commensalité et à la convivialité autrement dit à ce qui, dans l’alimentation et les pratiques qui l’accompagnent, fait société et permet notamment l’inclusion des plus vulnérables. Cette question de la commensalité ou de la convivialité s’est révélée relativement présente dans les discours des personnes que nous avons rencontrées, en écho notamment à la crise des « gilets jaunes » concomitante à notre travail de recherche et à laquelle il a été fait spontanément allusion à plusieurs reprises par nos interlocuteurs.

Aussi, nous avons prêté une attention particulière à tout ce qui faisait écho de près ou de loin au contexte social dans lequel s’inscrivaient les pratiques alimentaires des interviewé.e.s et/ou des personnes que ces derniers accompagnent. Il nous a semblé en effet important, pour comprendre ce qui pouvait expliquer les difficultés d’essaimage rencontrées dans la mise en œuvre des initiatives du territoire, de comprendre la place, le rôle social joué par l’alimentation. Ce prisme explique en partie l’orientation générale des sous-thèmes ci-dessous.

| | THEME | SOUS-THEME |
|---|-----------------------------------|---|
| 1 | Plaisir et convivialité | Faire ensemble, partager Culture et alimentation Manger avec les autres Manger ensemble, ciment social Famille et commensalité Ecran et commensalité |
| 2 | Les dessous de l’aide alimentaire | “Bringing good food to the others” Vers la fin d’une aide alimentaire abondée grâce au gaspillage des |

| | THEME | SOUS-THEME |
|---|---|---|
| | | industriels Aider : tension entre autonomie et indépendance Peur du qu'en dira-t-on ? |
| 3 | Alimentation, savoir, débrouille | Le jardin comme espace de débrouille et d'émancipation L'art de la débrouille |
| 4 | Visions autour de la qualité alimentaire | Perceptions, représentations autour du bio Ce que bien manger veut dire |
| 5 | L'insécurité alimentaire : une réalité plus complexe qu'il n'y paraît | Le prix, une réalité difficile à contourner S'alimenter, ou l'art de faire des choix L'alimentation, variable d'ajustement du budget familial Les conséquences psychiques de l'insécurité alimentaire Précarité et société de consommation Précarité en milieu rural |
| 6 | Actions, pistes d'actions sur le territoire en vue du PAT | L'action du Département Sortir de la logique d'urgence Mettre en lien Développer une offre de qualité adaptée aux porte-monnaies et aux modes de vie Une épicerie sociale et solidaire Qu'est-ce qui est local ? |

Ces six thèmes se retrouveront en filigrane de notre propos, dans la troisième partie de ce mémoire.

Une fois définis, ils nous ont permis de dégager les grandes idées à retenir dans le cadre de notre travail, en articulation avec la problématique formulée à l'issue de notre première partie :

Face à la difficulté des acteurs de terrain à faire essaimer auprès d'un public plus large leurs initiatives de promotion d'une alimentation plus saine et plus vertueuse sur le plan de l'économie locale et de l'environnement, **quels sont les éléments de compréhension issus du champ de la lutte contre l'insécurité alimentaire et qui pourraient permettre de relever le défi d'une meilleure « accessibilité sociale » de l'alimentation et dans quelle mesure la notion de *démocratie alimentaire* peut-elle contribuer à relever ce défi ?**

3 RESULTATS DES ENTRETIENS

Afin de répondre à l'interrogation formulée à l'issue de notre première partie, nous proposons deux hypothèses qui serviront de fil conducteur à la suite de notre travail :

1. L'insécurité alimentaire doit être replacée dans un contexte plus large, social et territorial, qui dépasse de loin la seule question alimentaire ;
2. Certaines modalités des réponses proposées à l'insécurité alimentaire (dans sa dimension tant quantitative que qualitative) peuvent conduire à un rejet de la part des personnes les plus concernées du fait qu'elles reposent sur des valeurs et/ou des représentations socialement et/ou culturellement très déterminées ;

Au-delà de ces deux volets, nous nous demanderons ce qui pourrait, parmi les expériences relatées, constituer des supports de connaissance supplémentaires, dont la mobilisation semblerait pertinente dans le cadre du PAT du Roannais.

3.1 L'INSECURITE ALIMENTAIRE : UNE REALITE CONCRETE A RESITUER DANS SON CONTEXTE

Pour mieux comprendre comment le PAT du Roannais pouvait s'emparer de la question de l'accessibilité sociale de l'alimentation, il nous a semblé important de mieux caractériser en quoi consistait l'insécurité alimentaire dans le Roannais.

3.1.1 L'INSECURITE ALIMENTAIRE, CONCRÈTEMENT...

Comme mentionné en première partie, l'insécurité alimentaire consiste en « *l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive* » (définition de la FAO). Cependant, dans le cadre de nos entretiens, nous avons voulu comprendre comment elle se traduisait concrètement pour les individus, quel était son poids sur leur quotidien pour mieux appréhender la façon dont elle pèse sur les choix et les pratiques alimentaires.

3.1.1.1 L'insécurité alimentaire pour raison économique : une logique comptable difficile à contourner

- **La nécessité de faire des choix**

Le caractère très contraint du budget des familles en situation de précarité oblige à faire des choix qu'il est difficile de contester. Dans le budget des plus modestes, le logement est privilégié et prend le pas sur l'alimentation : « *Les dépenses de logement sont celles qui différencient le plus nettement les ménages les plus modestes des ménages les plus aisés. En 2011, pour les 20 % des ménages les plus modestes ces*

dépenses sont supérieures de 8,3 points à celles des 20 % les plus riches (...) cet écart est dû en partie au fait que les plus modestes sont plus souvent locataires (60 % dans le 1er quintile contre 21 % dans le 5ème quintile). »

Ainsi, un retraité que nous interrogeons et qui participe au repas partagé de la MJC de Charlieu :

« Maintenant, je suis limité avec ma retraite d'ouvrier et à devoir payer un loyer, chose que je n'avais pas avant. Je vais là, j'achète des promotions si vous voulez et je vis essentiellement de promotions. »

Pour l'ensemble des travailleurs sociaux que nous avons rencontrés : l'alimentation constitue une variable d'ajustement dans le budget des ménages précaires et/ou en situation de pauvreté. C'est une nécessité vitale, mais ce n'est pas prioritaire, c'est tout le paradoxe de l'alimentation. La responsable d'un service d'action sociale nous le restitue de la manière suivante :

« C'est pas l'urgence alimentaire telle qu'on peut l'entendre hein, mais du fait que « j'y arrive plus ». (...) c'est l'alimentaire qui passe en dernier. L'insécurité alimentaire elle vient là en fait. C'est-à-dire souvent on est obligé d'aider alimentaires les personnes non pas parce qu'elles n'auraient pas les moyens de faire des courses mais que ces moyens-là sont pris pour payer les charges fixes. »

Et un animateur territorial du Secours Catholique :

« Souvent, l'alimentation passe après. On a des personnes qui vont être très sérieuses sur le paiement de leurs factures et l'alimentation c'est derrière. C'est pour ça qu'elles viennent réclamer leur colis. »

- **De combien parle-t-on ?**

Le même animateur, intervenant auprès des bénévoles à l'échelle de l'arrondissement roannais, introduit la question sous cet angle : *« Une personne qui est au RSA, je vois pas comment elle peut manger bio. »*

De fait, l'INSEE émet le constat suivant : *« Avoir un faible niveau de vie conduit à affecter une part plus élevée de son budget à l'alimentation à domicile : selon l'enquête Budget des familles de 2011, les ménages du premier quintile de niveau de vie y consacrent 4,5 points de plus que les ménages du cinquième quintile. »* (INSEE, 2015).

Concrètement, les ménages du 1^{er} quintile, aux revenus les plus modestes, consacrent en moyenne 18.2% de leur budget à leur alimentation, ce qui revient pour une personne seule au RSA qui touche 550€ par mois, à 99€ par mois soit 3.3€ par jour (estimation obtenue à partir des résultats de l'enquête « Budget de famille 2011 » publiée en 2014).

Or, en deçà de 3.5€ par jour, il est très difficile de s'alimenter sans porter atteinte à sa santé (Darmon *et al.*, 2006).

Sur cette base-là, on peut donc d'ores et déjà dire qu'une personne seule au RSA ne dispose pas des moyens financiers pour s'alimenter correctement.

- **La légitimité du prix**

Cette contrainte très forte qui pèse sur les budgets et cette priorisation qui s'opère, plus ou moins consciemment, au détriment de l'alimentation, a pour conséquence de « neutraliser » à l'avance toute tentative visant à défendre l'intérêt d'un prix plus élevé, y compris si ce prix conduit à une rémunération plus juste pour le producteur. C'est un peu l'effet produit par le discours de cette dame, bénéficiaire de l'aide alimentaire et au RSA, qui nous explique :

« Alors là, on va parler argent aussi. C'est pas de la viande qui coûte très cher, d'accord ? Je reconnais que je prends tout ce qui est volaille et bœuf chez Hayasofia. Pourquoi ? Parce que c'est moins cher... »

La priorité donnée au prix est pleinement assumée même s'il serait trop simple de dire qu'elle est seule à entrer en ligne de compte. Cette priorité est assortie d'une certaine remise en cause de la légitimité du prix, quand il est jugé trop élevé. C'est en tout cas ce que semble nous dire un autre bénéficiaire de l'aide alimentaire :

« (...) souvent, les produits roannais, ils sont plus chers que les autres. C'est un peu comme je disais tout à l'heure. La fraise espagnole, la fraise française. C'est malheureux, mais... je vais regarder mon portefeuille. En plus, elle est bonne. Parce que je suis sûr que la plupart des gens, les yeux bandés, la fraise espagnole, la fraise française, ils voient pas la différence. »

(...) Et au niveau du prix. Quand tu vois qu'il y a trois euros d'écart pour des escalopes de dinde, tu te poses des questions.

Face à un budget très contraint, le prix est un critère qui se suffit presque à lui-même et qui, dans presque tous les cas, est prépondérant sur les autres critères. L'impossibilité d'accéder financièrement aux produits prétendument de meilleure qualité aboutit à une remise en cause de la crédibilité de ces derniers.

3.1.1.2 « Être tout le temps dans le contrôle » : l'insécurité psychique

Même en situation de pauvreté, le poste alimentaire reste, contrairement aux nombreuses dépenses dites contraintes, un objet sur lequel peut s'exercer certains arbitrages. En situation de pauvreté et/ou de précarité, et devant l'impossibilité d'avoir la main sur les autres postes de dépenses, la personne sera conduite à y exercer son contrôle quitte à renoncer à toute dimension de plaisir.

En témoigne cette assistante sociale :

« (...) Gérer, ça voudrait dire être tout le temps dans le contrôle. C'est ça aussi l'insécurité. L'insécurité psychique, c'est de devoir toujours être dans le contrôle et de ne jamais se laisser aller à déborder. (...) Et elle dit, avec ses 12 filets, elle avait un repas, en mettant des légumes, des pâtes ou des pommes de terre, elle avait un repas à 1.70€. Vous vous rendez compte du contrôle que ça demande ? (...) quand on se met à la place des personnes, ça veut dire ne jamais se faire plaisir quoi. »

Ce contrôle qui doit s'exercer sans cesse et cette incertitude créent des effets psychiques, d'angoisse qui pèsent sur le quotidien des familles et imprègnent la façon dont les personnes s'alimentent.

« Donc, c'est aussi une insécurité psychique. Ça crée vraiment, ça crée vraiment une angoisse, une anxiété chez les gens. Une... jeune femme qui travaille, qui récupère dans le restaurant où elle travaille des restes. Donc, elle me dit : « Mais heureusement que mon patron est compréhensif et qu'il m'autorise à emmener la plupart du temps, ça m'aide à finir le mois. »

On peut souligner la tension qui existe entre des injonctions manifestement contradictoires faites aux personnes en situation de précarité et/ou de pauvreté : d'une part de prendre soin d'elle en s'alimentant mieux, d'autre part de gérer correctement un budget dont il est probable que peu de personnes parviendraient à se débrouiller et qui, de toute façon, ne suffirait à personne pour s'alimenter correctement, sainement.

C'est cette situation qui conduit certains chercheurs à formuler le constat d'une sur responsabilisation de l'individu et d'une difficulté à prendre en compte, par les institutions et la recherche, les enjeux d'accès et d'inégalité qui pèsent sur la situation des familles et des personnes confrontées à l'insécurité alimentaire (Paturel *et al*, 2015).

3.1.1.3 La honte de ne pas y arriver

L'insécurité alimentaire, c'est aussi, souvent un sentiment de honte chez les personnes qui en sont victimes. Dans le contexte familial, elle met à mal les parents dans leur rôle nourricier. Dans le contexte d'une personne seule ou d'un couple sans enfant, elle met à mal la capacité de la personne à s'assumer. Elle porte dans tous les cas atteinte à la dignité de la personne.

- **Les retraités pauvres**

Dans le cas des personnes âgées, cette situation peut s'avérer particulièrement douloureuse. Une élue dans un CCAS l'évoquait dans les termes suivants : *« ils viendront jamais demander d'aide, parce que tout le monde est dans le « j'ai travaillé toute ma vie, je ne vois pas pourquoi je serais obligé de demander maintenant... à manger » »*.

Une assistante sociale nous décrivait l'histoire d'un couple de retraités : *« (...) j'ai vu un couple récemment. Monsieur accède à la retraite. Ils ont travaillé toute leur vie... Mon Dieu. Ils arrivent, alors avec des périodes d'agriculteur, bûcheron, etc. Il a une retraite de 760€. Il travaille depuis l'âge de 18 ans ce monsieur. Donc, sa femme, elle a un petit boulot. A eux deux, ils ont pas grand-chose quand on a fait le bilan budgétaire et qu'on a aligné toutes les charges etc. Il leur restait 400€ pour eux dans le mois, pour manger. Donc, il faut vraiment pas dépasser. Donc ça veut dire que les vêtements, c'est des cadeaux, y'en a quasiment jamais. Faut vraiment pas faire d'écart. Si y'a une panne à la voiture, c'est... terrible. Et heu... et donc, ils étaient en attente du versement de la retraite. (...) Ils vivaient sur l'indemnité de départ. Et là, je leur dis : « Y'a la possibilité de demander un colis alimentaire. (...) Le lendemain, je reçois un coup de fil « Oh non, Madame, on a réfléchi, on peut pas aller à la banque alimentaire. » »*

Elle poursuit en ces termes : « *C'était vraiment du domaine de la honte quoi. Ils ne pouvaient pas se résigner à ça. Donc, c'est aussi une insécurité psychique. Ça crée vraiment, ça crée vraiment une angoisse, une anxiété chez les gens.* »

- **Les travailleurs pauvres : le profil « gilets jaunes »**

Une responsable d'action sociale sur le nord de l'arrondissement aborde la question des travailleurs pauvres, qu'elle associe d'emblée au mouvement des gilets jaunes, qui a été très présent sur le Roannais : « *La difficulté, c'est qu'ils viennent quand ils ont vraiment une rupture. (...) C'est la honte de travailler et de ne pas pouvoir faire face. Ça a été un peu je pense le mouvement des gilets jaunes. (...) Parce qu'on en a vu arriver sur Charlieu toute une frange qui était sur les ronds-points, avec la prime d'activité, qui sont venus interroger sur comment l'avoir, etc. (...) Ils veulent pas dire combien ils gagnent. Ils veulent accéder à leurs droits mais ils veulent pas dire combien ils gagnent. Parce que y'a la honte. Y'a la honte. C'est particulièrement sur les couples où y'a les deux qui travaillent. Quand y'a que Monsieur qui travaille, Madame elle va venir. Voyez ce que je dire. Alors je sais si elle le fait dans le dos de son mari, j'irai pas jusque-là. Mais en tout cas, les deux qui travaillent, je pense que c'est le plus compliqué.* »

Cette catégorie des travailleurs pauvres en situation d'insécurité alimentaire arrive souvent très tardivement dans le processus d'accompagnement, une fois que la situation s'est dégradée, parce qu'il est difficile d'admettre qu'on ne s'en sort pas malgré un travail. C'est souvent là encore en travaillant sur l'ensemble de la situation budgétaire du ménage et sur ses leviers éventuels de choix qu'on peut lever la situation d'insécurité alimentaire.

Ces deux types de profils sont loin d'épuiser la diversité des profils que côtoient les travailleurs sociaux, nous les citons néanmoins car ils nous semblent relativement représentatifs de la socio-démographie du Roannais qui compte une population plus âgée et moins qualifiée en moyenne que le reste du Département de la Loire et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

3.1.2 ÊTRE PAUVRE EN FRANCE AU XXIE SIECLE

Le décryptage des manifestations de l'insécurité alimentaire conduit à mettre à jour des processus de précarisation qui pèsent sur l'accès des individus à l'alimentation et sur leurs pratiques alimentaires. Un individu n'est pas pauvre dans l'absolu mais relativement à la société dans laquelle il évolue. Ainsi, au-delà du contrôle permanent qu'exige une situation de pauvreté monétaire, ce qui est pointé dans nombre d'entretiens, notamment par les travailleurs sociaux, c'est la tension engendrée par le contraste entre l'abondance tapageuse des étals de la société de consommation et l'aridité des conditions de vie de certaines catégories de la population.

3.1.2.1 Restriction et vie familiale

Les sollicitations multiples dont sont l'objet les ménages précaires deviennent particulièrement complexes à gérer dans le cadre familial car chacune de ces sollicitations questionne potentiellement le parent dans sa capacité à satisfaire les besoins de son enfant. Une responsable d'action sociale l'exprime ainsi :

« Être au SMIC, c'est dire non à tout. C'est-à-dire qu'ils ont les moyens de répondre à des besoins primaires. Mais on peut pas payer à l'enfant le cadeau qu'il veut pour son anniversaire (...) »

« Ce qui devient compliqué pour ces personnes-là, c'est d'élever des enfants dans cette restriction-là parce qu'il y a aussi la société des loisirs (...) Y'a après des tas de choses qui viennent alentours et qu'on ne peut pas effacer. Et ils sont eux tiraillés par tout ça et c'est extrêmement compliqué. »

La question alimentaire est donc étroitement articulée avec le reste des dépenses du ménage. Les arbitrages dont elle fait l'objet sont le prolongement d'un débat plus large, mené au quotidien par les parents, et qui conduit ces derniers à trouver leur voie au sein d'un foisonnement de sollicitations face auquel ils sont plus ou moins outillés et plus ou moins autonomes.

3.1.2.2 Des inégalités souvent mal vécues

De plus, au-delà de ces sollicitations, c'est également la question du regard des autres et surtout, la manière dont les parents parviennent à gérer l'effet produit par l'écart de leur situation avec celle de l'entourage de la famille.

« C'est extrêmement compliqué pour une famille on va dire smicarde (...) d'élever leurs enfants parce qu'ils leur disent non tout le temps au regard de ce que d'autres ont. C'est-à-dire que c'est là où on voit que la société se fracture parce qu'il y a des écarts qui s'agrandissent et c'est là où ça devient difficile. »

Cette situation conduit certains parents à faire parfois des arbitrages qui ne sont pas compris par les professionnels qui les accompagnent mais qui ne sont pas forcément dénués de rationalité dans l'esprit de leurs auteurs. Offrir à son enfant un burger payé (cher) au fast-food d'un côté, quitte à amputer le budget alimentaire de la semaine de moitié, n'entre pas vraiment dans les critères de bonne gestion préconisés par les conseillères en éducation sociale et familiale, à raison. Mais on peut aussi considérer que, du point de vue du parent qui en est l'auteur, et dans un contexte familial rendu difficile par la précarité, ce choix correspond au besoin de pouvoir faire plaisir à son enfant et de maintenir un sentiment de normalité et, dans une certaine mesure, de sécurité.

Cette double dimension (nécessité de faire plaisir et de s'inscrire dans son environnement) se retrouve dans les propos de Masullo et Dupuy (2012) :

« À travers les achats de denrées alimentaires, les familles défavorisées et privées d'autres types de consommations ont le sentiment de participer à la société de consommation. »

Pour de nombreuses mères, leur devoir est de procurer à leur famille un moment de détente convivial dans des contextes de manque et de difficultés qui peuvent être mis de côté le temps de passer à table. »

Et dans les propos d'une mère de famille, issus de la même publication :

« Je ne sais pas comment les gens peuvent faire des légumes tous les jours. (...) Moi je trouve que le moment de passer à table c'est un moment tranquille, convivial. Et comme mon mari, je ne le vois pas de la journée, je le vois que le soir, je me vois pas lui servir des légumes ! Des haricots verts à l'eau ! Non, c'est pas motivant ! C'est pas agréable, c'est pas bon. »

Ce que la précarité met en scène, au-delà de difficultés à s'alimenter correctement, ce sont des inégalités qui, souvent, sont mal vécues voire jugées insupportables par les personnes concernées.

Dans le recul que celles-ci sont susceptibles de prendre par rapport aux standards de consommation, de niveau de vie, l'insertion sociale semble jouer un rôle important. Ainsi, le fait d'être exclu de la forme de participation à la vie sociale que représente la consommation serait d'autant plus mal vécu qu'on est seul. C'est ce qu'exprime une responsable d'action sociale que nous avons interrogée :

« (...) en fait, ça touche toujours les personnes les plus fragiles, ceux qui sont seuls, qui n'ont pas forcément une famille, qui les entoure, pour leur dire « ben non, mais ça c'est pas important, tu t'en fous ». Voilà, s'ils sont seuls devant l'adversité, ils vont toujours vouloir faire mieux, plus, ou... »

Masullo et Dupuy pointent également que le caractère installé ou pas de la situation de précarité joue sur la tendance des personnes de vouloir préserver cette façade de normalité en maintenant des comportements de consommation « standards » (par le biais de l'achat de marques notamment).

3.1.2.3 S'affranchir : la nécessité d'un « mode d'emploi » et de disposer d'alternatives

La présidente d'un CCAS qui reçoit régulièrement des familles en difficulté de sa commune nous confiait, lors de notre entretien :

« Et pour l'alimentation... J'ai trouvé une fois une personne bien placée à Intermarché en train de bouffer des Knackis, je lui dis mais t'as pas autre chose à manger que ça ? Elle me dit, ah ben... Je lui dis, mais si, c'est important ! »

- **Apprendre à choisir**

Face à l'isolement et/ou aux difficultés de certains ménages d'exercer un choix éclairé vis-à-vis des sollicitations permanentes dont ils sont l'objet, les travailleurs sociaux participent, à travers l'accompagnement qu'ils fournissent aux publics en difficulté, à l'élaboration d'une sorte de « mode d'emploi » de la société de consommation. Plus particulièrement, l'action des conseillères en éducation sociale et familiale vise à doter les personnes concernées d'outils leur permettant d'exercer leur discernement et de retrouver des marges de manœuvre leur permettant retrouver la possibilité de choisir.

Ainsi, elles sont amenées à conduire des actions de prévention visant la publicité, les crédits à la consommation, la surconsommation en général, la pression de l'image qui dans certains cas peut occasionner des troubles alimentaires, etc.

Parmi les actions conduites sur le Roannais, on peut citer une expérimentation en 2006 avec un lycée durant deux journées intitulée « l'art de bien s'alimenter ». Cette intervention a consisté à sensibiliser les élèves aux facteurs susceptibles d'influencer leurs actes d'achat, aux enjeux liés aux crédits à la consommation et à leur apprendre à s'informer sur ce qu'ils achètent (lecture d'étiquette notamment).

Dans une société industrialisée où l'alimentation est devenue un bien marchand, s'approvisionner est devenu un acte de consommation à part entière et, au-delà de la dimension nutritionnelle, il est important d'en maîtriser les codes afin de pouvoir prétendre exercer un choix.

- **Accompagner vers d'autres modèles**

Mais au-delà du recul qu'on est ou non susceptible d'avoir (ou non) vis-à-vis de la société de consommation, certains travailleurs sociaux considèrent que toute action de sensibilisation visant à proposer une alternative à une consommation tous azimut participe à prévenir les situations de précarité. Ainsi de cette responsable d'action sociale :

« (...) y'a des choses qui changent parce que... avec les pubs « on revend ce qu'on n'utilise pas », on peut acheter du deuxième main. C'est bien, c'est bien aussi. Parce que ça participe aussi à dédramatiser et à dire qu'on est comme les autres. Tout ce qui lutte contre la société de consommation, c'est du gain. C'est du gain pour tout le monde en fait. »

Dans cette logique, tout ce qui contribuera à introduire d'autres formes de participation sociale que celle de la consommation permet d'aider les personnes en situation de précarité à trouver des perspectives en termes d'horizon personnel mais aussi collectif. Hors du statut de consommateur, d'autres formes d'insertion sociale existent qu'il faudrait valoriser, rendre plus désirable. Le droit à l'alimentation devient un « droit à une alimentation durable qui de fait, situe les produits alimentaires comme n'étant pas une marchandise comme les autres, mais plutôt de ces biens communs qui devaient sortir de la spéculation des marchés » (Paturel, 2018). De ce point de vue, le lien entre travail social et enjeux de transition et de développement durable pourrait être développé.

3.1.3 L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL

Dans un arrondissement où la population médiane des communes se situe à 116 habitants, il nous semble important d'aborder la question de l'insécurité alimentaire en milieu rural.

Le CNA dans son avis n°72 déjà cité reprenait en annexe les conclusions du Rapport conjoint IGAS-CGAAER « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural » (2009) : à l'époque, les auteurs pointaient le fait que les territoires ruraux constituaient pour certains des espaces de relégation et présentaient une sur

représentation des catégories les moins qualifiées parmi la population active, sur représentation renforcée par les migrations de personnes issues de la ville, ainsi qu'une sur représentation des personnes en situation de pauvreté.

Deux types de précarité étaient identifiés par les auteurs du rapport : d'une part la précarité des agriculteurs, victimes de la désindustrialisation, des personnes âgées à faible revenu isolées ou des jeunes sans qualification et parfois en rupture familiale ; d'autre part la précarité de néo-ruraux installés à la campagne pour des raisons de coût de logement. Nous verrons que ces profils se retrouvent dans nos entretiens.

En matière de précarité alimentaire, la ruralité est souvent l'objet de raccourcis : l'accès à un potager y serait plus fréquent, la solidarité plus forte et la proximité d'activités agricoles faciliterait l'accès à une nourriture saine et peu chère. Ce n'est visiblement pas le cas, ce qui fait dire à cette assistante sociale, ayant une longue expérience en milieu rural :

« Alors, pffff... moi j'ai longtemps espéré que les populations rurales allaient s'en sortir mieux que les autres. Mais le clivage, il est aussi dans les populations rurales, à la campagne. Au sein de la population rurale... C'est pas qu'une histoire de pauvreté, c'est une question de culture. »

3.1.3.1 Les difficultés de mobilité en secteur rural

Compte tenu des caractéristiques décrites plus haut, les dépenses de transport pèsent particulièrement lourd sur le budget des familles du Roannais, ce qui n'est bien sûr pas étranger à la mobilisation particulièrement forte et visible que nous y avons constatée, fin 2018 début 2019, dans le cadre du mouvement des gilets jaunes.

- **Une restriction de l'offre alimentaire qui aggrave l'insécurité alimentaire des plus vulnérables**

Comme énoncé plus haut, ce sont en effet près de 10 000 ménages qui sont non motorisés sur le Roannais, dont 8 000 environ en secteur rural, près d'un millier vivant dans une commune non desservie par une ligne de transports en commun. Pour ces ménages-là, la liberté d'accès à une offre alimentaire diversifiée et conforme aux attentes du ménage pose question.

« Après, l'insécurité alimentaire, elle est aussi dans le fait (...), c'est l'éloignement et le fait qu'on puisse pas faire autrement que d'aller au supermarché quoi. Par exemple, à St Just, il y a le petit Carrefour Market, mais l'épicerie, c'est trop cher, l'épicerie bio n'en parlons pas, y'a le marché le jeudi, mais du coup, ça oblige à des comportements alimentaires très spécifiques. Si on fait comme tout le monde, on va au supermarché. Donc, pourquoi... est-ce qu'il y aurait pas à repenser justement les circuits ? Pourquoi est-on obligé... il faut descendre à Roanne pour aller à Lidl, pour avoir des magasins où c'est moins cher, il faut descendre à Roanne. »

Plusieurs éléments ressortent dans les propos de cette assistante sociale. D'une part, l'absence de solution de mobilité aggrave l'insécurité alimentaire car l'offre disponible sur place est restreinte et chère. D'autre part, on pourrait percevoir une forme d'injustice dénoncée par notre interlocutrice dans le fait que pour

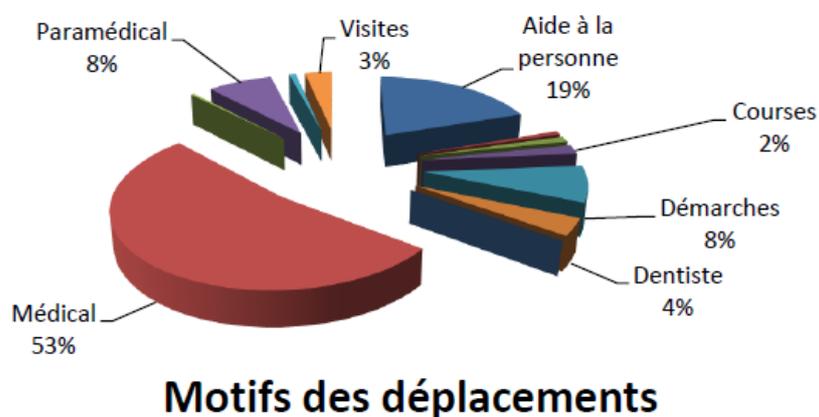
trouver moins cher, « il faut descendre à Roanne » (qui se situe à 30 kilomètres et à 35 minutes de route). Cette question de la restriction de l'offre se retrouve dans les critères utilisés par Enriquez et Klein pour caractériser la notion de *food desert* citée plus haut (proximité, diversité, variété).

Certes, à la campagne existent des pratiques d'auto-production (relevées par Cristina Kutjiuk-Delgado dans son travail de 2018), mais ces pratiques ne sont pas accessibles à l'ensemble des ménages, soit pour des questions matérielles (pas de jardin), de connaissance et/ou d'état de santé.

- **Le développement d'un réseau de transport solidaire**

Sur le territoire de la CCPU, particulièrement concerné par cette problématique, le Secours catholique a pris l'initiative de développer un réseau de transport solidaire de vingt-et-un chauffeurs qui proposent du transport de personnes à la demande, sous condition de ressources (il faut être non imposable), du lundi au vendredi. Ce réseau, porté aujourd'hui par un collectif inter-associatif (qui associe également la Croix Rouge et Emmaüs) a vocation à constituer un service de dépannage occasionnel.

En 2017/2018, 245 trajets ont été effectués, concernant une centaine de personnes et pour une distance totale parcourue de 14 000 km. La mobilisation de ce service pour la réalisation de courses alimentaires n'est toutefois pas fréquente, ou alors elle est combinée d'autres rendez-vous (médical notamment).



Extrait du bilan 2017/2018 du réseau de transport solidaire – Secours catholique

Cette faible mobilisation pour des courses alimentaires s'explique en partie par le fait que le Secours catholique semble effectuer un tri dans les motifs de déplacement et que, parmi ces motifs, certains sont jugés inéligibles, ce qu'un bénévole formulait ainsi :

« On n'emmène pas pour faire les courses à Lidl, alors qu'il y a un supermarché à St Just.

Une réponse similaire était formulée sur le fait de conduire une personne sur un marché extérieur du fait de la présence d'un marché à St Just. Cette question de l'arbitrage par les associations sera abordée en point 2 de cette partie.

Sans surprise, les usagers sont essentiellement des personnes âgées seules ou isolées qui ont le permis mais qui ne sont pas aptes (pour des questions de santé) à descendre en voiture à Roanne, même si on retrouve aussi quelques jeunes en difficulté.

Au vu de ces statistiques et des retours transmis par le Secours catholique, il est permis de dire que cette initiative de réseau solidaire de transport n'est pas faite pour traiter la question de l'insécurité alimentaire des personnes isolées en secteur rural qui chercheraient à accéder à une offre moins chère et/ou plus diversifiée en dehors de leur périmètre immédiat. Il s'en suit une restriction de l'offre pour ces personnes.

- **Mobilité et accès à l'aide alimentaire**

Si la couverture des secteurs ruraux de l'arrondissement par l'aide alimentaire n'est pas la même qu'en secteur urbain, elle n'est pas pour autant inexistante. En revanche, y accéder relève parfois de la course d'obstacles.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises ce sujet de la mobilité des bénéficiaires de l'aide alimentaire en zone rurale dans les propos des personnes interrogées. Une responsable associative nous rapportait l'anecdote suivante :

« L'autre jour, il y a un couple qui est venu chercher de l'aide alimentaire de Régny à pied [la distance est de 16 km]. Ils ont trouvé personne pour les emmener le matin. Alors, ils ont peut-être trouvé au retour par ce qu'ils sont partis chargés... parce que quand on fait de l'aide heu... y'a pas de petit colis, y'a que des gros colis. »

Et, lors d'un autre entretien, concernant des migrants accueillis au CADA de St Thurin :

« (...) pour l'aide alimentaire, il faut qu'ils aillent prendre le bus, donc quand c'est la maman avec ses sacs et sa poussette, aller jusqu'à l'arrêt de bus, aller jusqu'à Boën, donc 15 km, et après d'aller jusqu'à l'aide alimentaire. Et puis, au retour (...) le chauffeur a dit « non mais moi avec vos sacs et vos poussettes, moi je peux pas tout prendre ». Ok, en même temps, on va pas les laisser au bord de la route. Et puis, (...) ils arrivent et ils savent pas que comme c'est jour férié ou les vacances scolaires, que c'est pas les mêmes rythmes enfin. »

A ces enjeux de mobilité en zone rurale, il faut ajouter la très grande réticence qui semble plus forte qu'en ville, d'après les interlocuteurs que nous avons rencontrés, des personnes en situation de précarité d'accepter de s'exposer au regard des autres. Dans ce contexte, le Secours catholique nous rapportait que la plupart des bénéficiaires de l'aide alimentaire non motorisés du Pays d'Urfé s'abstenaient de faire appel au réseau de transport solidaire pour aller chercher leur colis alimentaire. Ce motif reste donc très marginal dans les trajets sollicités.

Sur cette question, la Banque alimentaire de la Loire nous a cité l'intervention de la Croix-Rouge par le biais d'un camion itinérant qui sillonne les villages et veille à la discrétion de ses lieux de stationnement pour tenter d'éviter cet écueil.

Cette « attitude taiseuse » des personnes en difficulté dans le milieu rural est reprise dans le rapport de 2009 sur la pauvreté et la précarité dans le milieu rural, cité précédemment.

3.1.3.2 Les « bons coins »

Aux deux profils évoqués plus haut des retraités et des travailleurs pauvres, présents dans le Roannais, s'ajoute en secteur rural, un profil de bénéficiaires de l'aide alimentaire particulier : les néo-ruraux en situation de précarité qu'une responsable d'action sociale nous désignait ainsi : « (...) Des « bons coins ». Nous on les appelle des « bons coins » ! »

Cette expression des « bons coins », nous l'avons croisée chez d'autres travailleurs sociaux. Elle désigne un profil bien particulier : celui de jeunes ménages issus de milieux urbains et qui s'installent à la campagne après avoir trouvé leur logement par annonce sur le site bien connu du « Bon Coin », parfois en venant de très loin, parfois simplement de la ville centre. Le département de la Loire se prête bien à l'installation de cette catégorie de néo-ruraux aux revenus parfois très modestes et qui souhaitent accéder à la propriété (ce que permettent les prix très bas de l'immobilier – le Roannais se distingue par un taux très élevé de propriétaires occupants) et surtout bénéficier de la qualité de vie qui est supposée caractériser la vie à la campagne.

Parmi les acteurs professionnels et associatifs rencontrés, plusieurs nous ont fait part de la présence, en zone rurale, de jeunes, isolés ou non, en situation de précarité, venue s'installer dans l'espoir de bénéficier du fait d'un loyer peu cher, d'un meilleur niveau de vie qu'en ville. Souvent non motorisés, ces jeunes pâtissent de l'éloignement des services publics et des services sociaux.

Sur le secteur CCPU notamment, le Secours catholique fait part de la présence de « *jeunes qui ont des problèmes financiers, sociaux. Qui sont, logés dans des maisons dont le loyer n'est pas élevé, mais qui se retrouvent isolés à la campagne. Et ne peuvent pas faire de démarches administratives.* »

Ce constat est renforcé par les travailleurs sociaux intervenant sur le secteur :

« *Des gens qui étaient en ville, même dans une autre région, comme le Nord de la France et qui sont venues là un peu par hasard, en cherchant à se mettre au vert, une petite maison avec un jardin et qui ont pensé que ça leur permettrait de vivre.* »

« *(...) pour ceux qui viennent de la ville et qui s'installent en rural parce que les loyers sont moins chers. C'est une population qu'on a régulièrement, qui vient s'installer parce que l'herbe est plus verte et qu'on est mieux à la campagne. Mais alors là, on est sur des insécurités alimentaires mais la plus totale.* »

« *Après, on a des personnes, peut-être que c'est un petit peu particulier, c'est des personnes qui ont choisi de venir vivre ici, un peu dans, on va dire, avec une idée de la campagne, une idéalisation de la campagne ou on va vivre d'amour et d'eau fraîche, on va vivre de ce que va nous donner le jardin, des personnes qu'on pourrait qualifier de un peu marginales, j'en ai quelques-unes comme ça.* »

Le maire d'une petite commune que nous rencontrons mentionne lui aussi le cas de ces jeunes ménages précaires qu'il a vu arriver sur sa commune et qui se sont retrouvés en difficulté du fait notamment de l'éloignement des services publics et des services sociaux.

3.1.3.3 L'accès à l'alimentation des personnes âgées à la campagne

Outre les difficultés de mobilité auxquelles elles sont confrontées et qui transparaissent dans le profil des utilisateurs du service de transport à domicile, l'isolement des personnes âgées en secteur rural peut conduire à des conséquences dramatiques.

- **Le poids des habitudes campagnardes**

Une assistante sociale intervenant en secteur rural nous indiquait : *« (...) on peut avoir à faire à des personnes qui sont dans des situations de dénutrition, de difficulté avec des régimes particuliers. Ici, on est à la campagne. Faut savoir qu'on a des gens qui ont beaucoup de mal à lâcher avec des pratiques alimentaires, les habitudes alimentaires, de type du gras. (...) Ça apparaît parfois au fil des entretiens, au travers des tensions dans un couple. « Ah, le médecin, il lui dit qu'il faut pas boire, qu'il faut pas manger gras mais il le fait quand même ! » ».*

Cette difficulté à rompre avec les anciennes habitudes est d'autant plus ardue qu'à la campagne, les habitudes alimentaires s'insèrent souvent dans un ensemble de pratiques sociales, de relations qui ont structuré pendant des années la vie des personnes.

« Ils tuent le cochon et faut plus manger le cochon, c'est terrible, c'est difficile. » Ce qu'on imagine derrière cette phrase, c'est que renoncer à manger du cochon ne se résume pas à arrêter le saucisson mais revient, pour la personne concernée, à tirer un trait sur tout un pan de sa vie.

- **Les conséquences de l'isolement**

La même assistante sociale évoquait avec nous le poids de la solitude sur les habitudes alimentaires :

« J'ai vu une dame l'autre jour, elle oublie de manger. Sa fille vient, elle lui a mis dans le frigo des choses et ben elle retrouve les plats moisis : la dame n'a pas mangé. »

« Je ne me fais plus à manger parce que c'est trop dur de manger seul, d'avoir envie de se faire à manger. Il peut y avoir ça. »

Les conséquences de la solitude sur l'alimentation analysées dans plusieurs recherches sont reprises dans le travail de Kujtiuk-Delgado (2018) : *« Le corps physique souffre des conséquences d'une certaine dégradation du corps social. L'un et l'autre sont inséparables. »*. On retrouve ici le désarroi pointé par l'assistante sociale

citée plus haut (Kujtiuk-Delgado, 2018). Pris seul, le repas perd de sa consistance, jusqu'à devenir totalement transparent.

- **Garder la maîtrise de son alimentation : un signe de bonne santé ?**

Au-delà du risque que fait peser la solitude sur les habitudes alimentaires, les problèmes de santé associés souvent au vieillissement sont également l'une des causes qui peut déclencher l'intervention des services sociaux, ce que nous expliquait notre interlocutrice en ces termes : « *On a un cas-là, quelqu'un qui a des gros problèmes de santé, du diabète, des problèmes cardiaques, etc. Il nous a dit : « Moi, j'm'en fous, je mange ce que je veux ». Il n'arrive pas du tout à supprimer le sucre, à supprimer le gras. Et puis, comme il n'a pas le goût à se faire à manger, on a tout là. Il s'achète de la terrine chez le boucher à côté et hop avec un morceau de pain et du fromage et hop, son repas est fait. Et ce sont des personnes qui ne veulent pas entendre parler du portage de repas à domicile. »*

Ce refus d'accepter le portage de repas à domicile nous a été relayé à plusieurs reprises parmi les intervenants en secteur rural :

« (...) *les personnes ont beaucoup de mal à accepter que quelqu'un vienne leur livrer un repas. Alors, il faut vraiment être dépendant et ne plus pouvoir se faire à manger pour accepter le portage de repas. »*

Ce refus serait là encore associé, selon nos interlocuteurs, à la peur du regard de l'autre, plus présente à la campagne qu'à la ville. Cela rejoint le constat formulé par le Secours catholique, et cité plus haut, au sujet des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Ainsi, l'insécurité alimentaire, se révèle bien plus complexe qu'il n'y paraît et s'inscrit dans un contexte économique, social et culturel qui influe sur l'accès des individus à l'alimentation et leurs pratiques alimentaires. La prise en compte de ce contexte nous semble essentielle pour mieux comprendre les ressorts de l'insécurité alimentaire, les processus de précarisation dans lesquels elle s'insère, ainsi que les contraintes qui pèsent sur les choix opérés par les personnes concernées.

Inscrite dans le contexte de la société de consommation du XXI^e siècle, post-industrielle et envahie par le numérique, l'insécurité alimentaire se traduit par l'affaiblissement des cadres traditionnels dans lesquels les pratiques alimentaires s'inséraient et dépouille l'alimentation de sa fonction sociale. Ce faisant, elle contribue à accentuer l'isolement des personnes qui la subissent lesquelles se retrouvent progressivement en situation d'exclusion sociale. Qu'elle soit d'origine financière ou géographique, elle se traduit par une restriction de l'offre qui réduit le libre arbitre de la personne concernée.

Or, la notion de choix occupe une place centrale dans la notion de *démocratie alimentaire* qui désigne, comme nous l'avons présenté en première partie, l'ensemble des initiatives mises en œuvre par les citoyens pour se redonner des capacités de choix vis-à-vis de leur alimentation (Lang, 1998, Hassanein, 2003) et pour influencer sur les décisions qui concernent leur alimentation.

3.2 DEUX EXEMPLES DE REPONSE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE QUI FONT OBSTACLE A LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE

Dans la perspective de la réalisation d'un droit à une alimentation durable pour tous, nous avons souhaité nous interroger sur la manière dont, sur le Roannais, les personnes en situation de précarité alimentaire exerçaient ou non leur choix concernant deux sujets : l'aide alimentaire en elle-même mais aussi l'alimentation issue de l'agriculture biologique.

En effet, si l'aide alimentaire entend répondre, dans une logique d'urgence du moins, à une situation d'insécurité alimentaire « économique », la démarche initiée par l'agriculture biologique constitue elle aussi, de notre point de vue, une forme de réponse aux enjeux de précarité. En effet, elle prétend, dans sa philosophie de départ tout du moins, stopper le processus d'appauvrissement des ressources et des hommes par le système agro-industriel dominant, en restaurant la relation entre l'agriculteur et son sol, mais aussi entre l'agriculteur et le destinataire final de sa production : celui qui mange.

Aussi, il nous a semblé intéressant de mieux comprendre, dans le cadre de nos entretiens, comment s'exprimaient la capacité de choix des personnes en situation de précarité alimentaire au regard de ces deux sujets.

3.2.1 L'AIDE ALIMENTAIRE : LES LIMITES D'UN SYSTÈME

Nous tenons à préciser en préambule de ce paragraphe que, malgré les observations que nous allons être amenée à formuler au sujet de l'aide alimentaire et de ses modalités, dans la perspective notamment de l'émergence d'une démocratie alimentaire, il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause la sincérité de l'engagement des acteurs de l'aide alimentaire à offrir un accompagnement et un soutien humain et convivial au public qu'ils accueillent sur le terrain avec une implication constante.

La mise en place d'un accueil café, quelques mots échangés pendant la file d'attente, la mise à disposition de jeux pour les enfants... ces efforts sont perçus par les bénéficiaires, dont certains l'expriment parfois explicitement.

Nous l'avons entendu à plusieurs reprises dans la bouche de bénéficiaires lors de la distribution à laquelle nous avons participé et aussi chez des personnes interviewées. Et ces efforts comptent dans la manière dont l'aide est vécue.

Une personne interviewée nous l'exprimait ainsi :

« Les gens qui me donnent à manger, qui donnent de leur temps. (...) Ils y sont pour rien eux. Ils m'aident, ils me tendent la main. (...) Et je vois par exemple, la dame qu'est à l'accueil, des fois j'adore discuter avec elle, elle est super gentille cette dame. Et de voir qu'ils sont embêtés mais à un point infini quoi. »

Un monsieur, rencontré lors d'une distribution du Comité d'entraide commentait ainsi :

« Pour moi, venir ici, c'est ma bouffée d'oxygène. Je prends un café, on discute un peu... Je vais regretter quand ça va s'arrêter. »

Notre propos ici est de tenter de comprendre comment les actions que nous avons pu observer peuvent s'analyser au regard de ce qui pourrait constituer une situation de démocratie alimentaire.

3.2.1.1 « C'est nous qui les servons » - La forme distributive comme archétype de la charité légale

L'assistante sociale intervenant en secteur rural citée plus haut nous faisait part de l'échange qu'elle avait souvent avec les personnes dont elle démarrait l'accompagnement :

« Comment allez-vous faire pour manger ? ». Moi, je pose très souvent la question. « Qu'est-ce que vous avez dans votre frigo ? Comment allez-vous manger ? » Et souvent, ça pleure hein, à ce moment-là. (...) « Y'a la possibilité de demander un colis alimentaire » ».

Et puis le lendemain, je reçois un coup de fil « Oh non, Madame, on a réfléchi, on peut pas aller à la banque alimentaire. »

La démocratie alimentaire telle que nous l'avons décrite en première partie vise à redonner des marges de choix aux citoyens vis-à-vis de leur alimentation et à mettre en débat l'alimentation. Nous avons expliqué en quoi il nous semblait que le modèle de l'aide alimentaire ne pouvait pas entrer dans une telle perspective. Nous allons tenter d'illustrer notre propos.

L'aide alimentaire dans sa forme distributive traditionnelle s'inscrit dans le paradigme de l'assistance. Autrement dit, pour reprendre les propos de Paugam (2005), elle vise avant tout à préserver la cohésion sociale et, selon l'auteur, à satisfaire ceux qui la mettent en œuvre plutôt qu'à traiter durablement la situation des personnes en situation de pauvreté.

L'émergence des épiceries sociales dans les années 1990 a cherché à répondre à ces insuffisances. Cependant, sur le Roannais, il semble que le système dominant reste celui de la distribution de colis, même si diverses tentatives semblent avoir été faites pour faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'aide alimentaire, notamment sur la commune de Roanne.¹⁸

¹⁸ Plus de précisions dans l'état des lieux figurant en annexe.

Les distributions du Comité d'entraide

Le Comité d'entraide, fondé en 1986, est l'organisme qui a en charge la distribution de l'aide alimentaire pour le compte de la commune de Roanne. Il intervient également en zone rurale.

Les distributions ont lieu sur trois demi-journées par semaine, sur une durée de 3.5 heures. Elles sont entièrement assurées par les bénévoles qui, avant l'arrivée du public, assurent la préparation (notamment des légumes) et la mise en rayon. Y viennent des personnes dont le dossier a été instruit en amont par le CCAS et disposant d'une « carte ».

Les stocks sont aux $\frac{3}{4}$ issus des stocks de la Banque alimentaire (donc du FEAD) et pour le reste issus de dons (notamment pour les produits frais) réalisés dans le cadre de conventions entre le Comité d'entraide et les supermarchés des environs.

Déroulement d'une distribution :

Le public entre dans les locaux en passant par un espace d'accueil (restreint) dans lequel il est possible de s'asseoir et de prendre un café, en présence d'une conseillère en éducation sociale et familiale du centre social partenaire du CCAS. Des brochures d'information diverses sont disponibles. Les personnes passent ensuite dans la partie des locaux qui est dédiée à l'aide, à l'entrée de laquelle une personne vérifie la carte nominative attribuée lors de la première distribution, enregistre le passage sur la carte, et encaisse la participation de la personne. Puis la personne passe devant chaque stand de nourriture où se trouve une personne de l'association à qui elle indique les articles souhaités avant de passer au stand suivant avec son panier.

Nous avons nous-mêmes participé à une distribution organisée par le Comité d'entraide et pu constater un certain nombre d'éléments convergents avec l'analyse faite par Simmel et/ou Paugam concernant le paradigme de l'assistance :

- Le dimensionnement de l'aide fait que d'emblée, elle n'est pas en mesure de satisfaire les besoins d'une manière pleinement satisfaisante :
 - les locaux sont trop exigus, ce qui génère une queue qui démarre sur l'espace extérieur et qui se prolonge à l'intérieur, ce qui génère parfois des tensions parmi les personnes qui attendent ;
 - certains produits ne sont jamais là en quantité suffisante, ce qui génère de la tension, des « stratégies » de la part des bénéficiaires (grosse affluence à l'ouverture...) ;
- La carte d'aide alimentaire, avec ses tampons et que l'utilisateur doit présenter à son arrivée, nous a semblé dater d'un autre âge et fait penser aux tickets de rationnement : présente une partie de la matinée à l'accueil, nous avons ressenti un malaise à réclamer aux personnes un ticket pour justifier de leur éligibilité à « manger » ;
- Une fois leur passage validé, la marge de manœuvre du bénéficiaire reste extrêmement réduite : si le local est agencé comme une épicerie, avec ses étagères, son rayon frais, etc, les personnes n'ont pas la possibilité de se servir directement. Sur ce point, l'association est inflexible et considère qu'il ne lui est pas possible de procéder autrement : « *c'est nous qui les servons parce que vu la configuration du local, on peut pas laisser non... Déjà que quand on les sert, y'a des fois des gens qui essaient de... non, non. Mais c'est nous qui les servons, mais c'est eux qui choisissent, y'a pas de soucis.* ». La différence de statut ne saurait être plus clairement affirmée : chacun doit rester à sa place et il est entendu que les bénéficiaires doivent s'y conformer. Concrètement, à chaque stand, l'utilisateur

désigne du doigt ce qu'il veut et le/la bénévole valide ou non sa demande. La lisibilité des critères qui président à cet arbitrage est très variable : elle s'appuie parfois sur le nombre d'articles auquel la carte donne droit (il existe deux types de colis, donc deux types de cartes) ; mais parfois, l'offre restante, l'heure qu'il est, l'affluence du jour, les contraintes liées aux dates limites de consommation ou l'appréciation que va faire le/la bénévole de la légitimité de la personne à accéder au produit demandé prévalent :

- *« Après, les gens prennent ce qu'ils veulent. (...) S'il y a des produits pour enfants, style, je sais pas moi... Danao... des p'tits yops, des choses comme ça. On privilégie des gens qui ont des enfants, forcément. On va pas... voilà. Un monsieur tout seul, on va pas lui donner des Yops.*

A la lecture de ces propos, on n'est pas très sûr de la réalité du « *c'est eux qui choisissent* ». Cette difficulté, voire ce refus de reconnaître la possibilité ou la capacité de choix des personnes en situation d'insécurité alimentaire, nous l'avons retrouvé à plusieurs reprises lors des entretiens.

Cette tension autour de la liberté de choix des pauvres « officiels » n'est pas un sujet nouveau, et plusieurs chercheurs ont pointé la dépendance extrême dans laquelle les dons alimentaires placent leurs bénéficiaires. Ces derniers sont confrontés à une sollicitude qui se transforme en surveillance au moindre contact, ce qui produit, chez les personnes aidées, un sentiment d'enfermement dans la réalité ou, ce qui est parfois pire, dans des représentations (Delavigne, Montage, 2008). C'est ce qu'illustre la recherche effectuée par Christine César auprès de sans-papiers et qui fait dire à un père de famille : « *Il n'y a jamais le choix, il n'y a pas de variations... Il n'y a pas de liberté pour manger, on est obligé, obligé, obligé de prendre ce qu'il y a.* » (César, 2008).

3.2.1.2 La pauvreté instituée : l'exemple de la CRAF

Dès le XIX^e siècle, Tocqueville pointait les effets pervers engendrés par la charité légale : selon lui, le fait que reconnaître officiellement un pauvre comme pauvre revenait à le placer d'emblée dans une situation d'infériorité (1835).

La plupart des travailleurs sociaux que nous avons rencontrés nous ont fait état d'un souci permanent de mettre les personnes accompagnées dans une situation de reprise en main de leur situation. Le paradoxe de leur posture est, qu'au-delà de leurs efforts, certaines modalités de fonctionnement ou d'organisation de l'action sociale sur le Roannais semblent contradictoires avec ces intentions.

Il semble en aller ainsi de la **Commission Roannaise des Aides Financières (CRAF)**.

Cette instance, qui est une spécificité locale, a été mise en place afin de réunir autour de la même table l'ensemble des associations qui viennent en aide aux personnes en situation de précarité sur le territoire, ainsi que les travailleurs sociaux du conseil départemental et des CCAS, dans l'idée de trouver une cohérence d'ensemble et d'éviter le nomadisme des usagers. Elle comporte, sur le secteur de Charlieu, une sous-commission alimentaire.

Du point de vue de la démocratie alimentaire, l'existence d'une instance de ce type est intéressante car, elle donne forme à un processus de décision concernant, entre autres, l'alimentation des citoyens (tout du moins les citoyens en situation de précarité). Or, la démocratie alimentaire suppose l'existence de lieux d'échange

et de débat au sein desquels les citoyens peuvent prendre part aux décisions concernant leur alimentation (Paturel, 2018). Néanmoins, il n'est pas sûr que la CRAF puisse s'assimiler à ce type de lieu.

Les travailleurs sociaux y présentent les dossiers qu'ils ont instruits, un échange suit entre les membres de la commission, puis une décision est prise sur l'octroi ou non d'une aide (financière et/ou alimentaire en nature), en l'absence de la personne intéressée.

Ce qui nous a frappée, c'est à quel point certains acteurs semblent épouser en quelque sorte leur rôle de substitution au pouvoir de décision du bénéficiaire et ce, sans l'ombre d'un doute. Ainsi de cette élue au sein d'un CCAS communal :

« Y'a des choses à l'heure actuelle où je suis obligée de dire non. (...) Attendez, (...) je me suis bagarrée pour pas faire passer des dossiers mardi parce que j'ai dit, non, c'est pas ceux-là qui ont besoin, hein, ceux qui ont vraiment besoin, ils ne viennent pas. »

De manière récurrente, les acteurs rencontrés pointent la difficulté des ménages à faire des choix éclairés. La commission décide donc pour eux (en leur absence). Mais cette situation n'est pas forcément jugée satisfaisante pour autant, certains acteurs appelant de leurs vœux la présence des personnes concernées en commission. La même personne l'évoque ainsi :

« Ils seraient là, ils nous entendraient parler de leur dossier, et ben je suis sûre qu'il y a des choses qui changeraient parce que par exemple, je vais vous dire, il y a une personne qui a une voiture depuis au moins dix ans, elle paie à l'année au moins 1200€ d'assurance. On dit non, là ça va pas. Vous trouvez la personne devant vous, on lui dit il faudrait retourner voir l'assureur. »

La situation budgétaire du ménage est passée au crible, une appréciation est donnée sur les choix faits dont on estime qu'ils ont conduit à la situation de la famille, d'après les entretiens qui ont eu lieu en amont. Notre interlocutrice poursuit ainsi :

« Je lui dis, dites-donc, votre mari, il travaille, il a un salaire qui devrait devoir vous faire vivre. Mais je lui dis qu'est-ce que c'est la dette de 450€ ? Ben il s'est acheté un bracelet connecté. Bien !!! Ah ben à 450€, on peut déjà avoir quelque chose de pas mal. »

Et plus loin, au sujet d'un jeune ménage avec un enfant en bas âge :

« Dites-moi à 3, pourquoi on a besoin de deux salle de bains ? »

D'autres personnes rencontrées ne semblent pas à l'aise avec le fonctionnement de cette instance et évoquent un côté « marchand de tapis » en CRAF, pour qualifier le débat qui a lieu sur chaque dossier pour choisir l'association chargée de mettre en place l'aide. Un agent de collectivité s'étant occupé d'un service précarité cite les propos d'une autre élue communale désignant ces poncifs volontiers repris en commission comme le « fantasme de l'écran plat ». Autrement dit cette conviction qui les conduit à mettre en doute la légitimité des arbitrages faits par les « pauvres », systématiquement suspectés de réaliser des dépenses inconsidérées, et/ou superflues, compte tenu de leur situation. Tout se passe comme si les représentations qui en sont à l'origine conduisaient à structurer le système d'aide alimentaire sur la base de principes moraux et donc à effectuer un tri entre les « bons » et « mauvais » élèves, les « bons » et les « mauvais » pauvres (Delavigne, Montage, 2008).

Sur cette question, Dominique Paturel relève ce paradoxe qui conduirait les travailleurs sociaux, en soutenant l'accès à l'alimentation via l'aide alimentaire, à rendre les personnes concernées captives d'un système générant lui-même un appauvrissement des producteurs agricoles et des salariés. Elle ajoute que les missions et les pratiques d'accompagnement liées à l'alimentation sont souvent peu en lien avec les enjeux liés au changement climatique et à une alimentation durable et ce alors même que de nouveaux champs sont ouverts par la recherche dans ce domaine (Paturel, 2018).

3.2.1.3 Un approvisionnement qui dépend du niveau de gaspillage de l'agro-industrie

Au-delà des instances locales qui président au « destin » réservé aux futurs bénéficiaires (ou non), le volet logistique de l'aide alimentaire s'insère dans un cadre réglementaire extrêmement contraint et lié au système agro-industriel.

Comme nous l'avons expliqué en première partie de notre travail, l'approvisionnement de l'aide alimentaire repose sur trois ressources principales :

- Les denrées acquises via les fonds issus du FEAD (environ 80 millions d'euros pour l'année 2017, dans le cadre de l'appel d'offre annuel suivi par France Agri Mer) et destinées aux associations habilitées par l'Etat chaque année à en bénéficier (les quatre associations « têtes de réseaux » la Fédération Nationale des Banques alimentaires, le Secours Populaire, la Croix Rouge et les Resto du Coeur¹⁹) ;
- Les dons de denrées de la grande distribution et de l'industrie agro-alimentaire, parfois complété par des dons issus de l'agriculture, cédés directement aux associations dans le cadre de conventions signées localement ;
- Les dons des particuliers issus notamment des collectes nationales.

Les denrées acquises grâce au FEAD représentaient en 2017 environ 30% de l'aide alimentaire en France (soit environ 75 000 000 tonnes de nourriture)²⁰. Les livraisons interviennent généralement sur le second semestre de l'année en cours, après notification du marché. Elles représentent le stock de toute l'année.

Les stocks issus directement des dons des entreprises de l'agro-alimentaire et de la grande distribution entrent dans le cadre de la défiscalisation des dons instaurée en 1988 par le biais de l'amendement Coluche. Ils ont été encouragés par l'interdiction, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la destruction des denrées alimentaires. Ils contribuent à fournir les associations en produits frais.

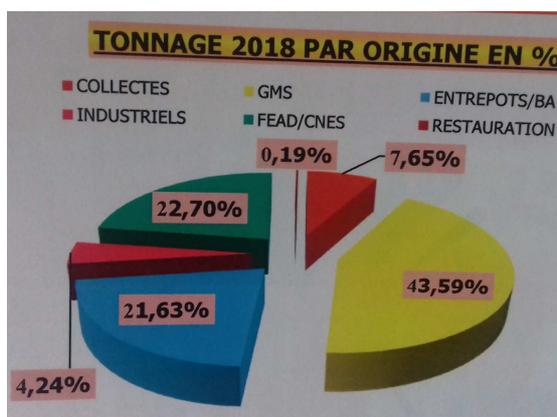


Entrepôt de la Banque alimentaire de la Loire, à St Etienne

¹⁹ Parmi ces associations, seule la FNBA ne distribue pas directement aux usagers de l'aide alimentaire mais redistribue les denrées à un réseau de 5 400 associations et CCAS, dont 1 900 associations habilitées par les services de l'Etat à bénéficier de denrées FEAD.

²⁰ Chiffres issus du rapport d'exécution 2017 du Programme opérationnel français 2014/2020 du FEAD disponible en ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fead_-_rae_2017.pdf

A titre d'exemple, dans le Département de la Loire, la Banque alimentaire fait état, dans son rapport d'activité 2018 de la répartition suivante :



Source : Rapport d'activité 2018 de la Banque alimentaire de la Loire

Ainsi, les grandes et moyennes surfaces représentent 43.6% du tonnage distribué par la Banque alimentaire de la Loire en 2018, contre 22.7% issus du FEAD.

Les acteurs associatifs locaux font néanmoins état d'une baisse de cette manne du fait des stratégies de plus en plus efficaces de la grande distribution de réduire les invendus. La généralisation de promotions sur les produits à date courte réduit le volume des denrées cédées aux associations dont la durée de vie, après don, est de plus en plus courte. Cela oblige ces dernières à développer des stratégies de valorisation des produits frais afin d'éviter le gaspillage. Ainsi, la Banque alimentaire de la Loire a-t-elle développé une activité de transformation des fruits en confitures et pâtes de fruit, qu'elle joint aux produits distribués, pour éviter les pertes.

Mais plus largement, une réflexion est en cours au sein de la Banque alimentaire et de l'ensemble des associations d'aide alimentaire pour trouver une solution à l'assèchement progressif des dons issus de la grande distribution.

Si, sur le terrain, les difficultés posées par cet assèchement sont réelles, d'un point de vue plus éthique, il est difficile de déplorer la réduction du gaspillage du secteur agro-alimentaire. De même que l'extinction d'une filière d'approvisionnement destinée aux pauvres à partir du gaspillage des riches n'est peut-être pas à regretter ? Enfin et alors que les pauvres eux-mêmes sont sommés d'adapter leurs comportements alimentaires et de consommation à travers des reproches plus ou moins explicites, on peut relever la contradiction entre les injonctions permanentes dont les personnes en situation de précarité font sans cesse l'objet (mieux gérer, mieux manger, mieux consommer) et le fait que « 95% des produits fournis par l'aide alimentaire sont issus de l'agro-industrie »²¹. En ce sens, il est difficile de contredire le CIVAM tant le fonctionnement de l'aide alimentaire est imbriqué dans celui de la PAC et des fonds européens et dépendant de l'agro-industrie.

Ainsi, s'il est demandé aux « pauvres » de bien vouloir faire œuvre de civisme et de s'approvisionner auprès de filières respectueuses des lois de la diététique, de l'environnement et d'une certaine éthique

²¹ Nous reprenons ici les propos du CIVAM, dans le cadre d'une contribution publiée par le journal Résolis en janvier 2018, à l'occasion de sa participation à l'atelier n°12 « Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde » des Etats généraux de l'alimentation organisée par l'Etat fin 2017, cf bibliographie.

économique, le système qui prétend leur venir en aide relève lui-même de la logique agro-industrielle dans laquelle on leur reproche d'être enfermés.

3.2.1.4 Représentations autour de la pauvreté

- « Les gens font partie d'un système »

Le positionnement des acteurs associatifs semble ambivalent en ce qu'il consiste à dénier aux personnes en difficulté la capacité de s'en sortir seuls (notamment du fait d'une incapacité à faire les bons choix) et, en même temps, à déplorer cette situation et le fait qu'une fois aidés, les personnes concernées ne chercheraient pas à s'en sortir. Une bénévole participant à des distributions nous en fait part ainsi :

« (...) ce sont des gens qui sont dans un système et puis qui cherchent pas à... qui ont pas idée, peut-être qui n'ont pas l'idée, c'est peut-être pas une mauvaise intention, mais qui n'ont pas idée de chercher une solution autre que la situation dans laquelle je suis. J'ai pas l'impression. J'ai l'impression qu'ils sont dans un système et puis c'est comme ça. »

« De toute façon, ils passent leur délai de carence et ils font renouveler leur aide. »

- « Les pauvres sont trop exigeants »

Le fait que certains bénéficiaires expriment des exigences est parfois mal vécu par les associations. La personne citée ci-dessus poursuit :

« Mais ils sont conditionnés, les gens alors forcément. Vous leur donnez des tranches de jambon qui sont marqués du jour, ou des yaourts. Les gens ils disent « Ah ben non, on les prend pas, parce qu'on va attraper la maladie quoi » »

Cette incompréhension vis-à-vis d'exigences jugées illégitimes semble contradictoire avec le souhait régulièrement exprimé par les associations de fournir une alimentation équilibrée et irréprochable aux bénéficiaires.

Ce comportement de « consommateur » est contesté par les bénévoles mais aussi par certains bénéficiaires et résume tout le paradoxe de la relation entre bénévoles et bénéficiaires : là où les premiers voient de l'ingratitude et demandent à être reconnus dans leur engagement, il est question pour les seconds de défendre leur place au sein d'une société où l'on peine à exister autrement qu'en passant à la caisse et donc en adoptant certains codes... L'un des bénéficiaires de l'aide alimentaire que nous interrogeons nous le racontait ainsi :

« (...) les gens, sous prétexte qu'ils donnent 1€, ils s'imaginent à Leclerc. « Fous-moi la paix, tu me donne-moi mes haricots verts ou tu me donnes mes pois chiches, oui, oui bonjour, allez tais-toi. Moi, je veux ma bouffe et puis merci au revoir. » Je sais pas... : non ! Et puis ça crie parce que ça va pas assez vite. Genre ça discute. »

- **Le choix du non recours ou le refus d'être catégorisé comme pauvre**

L'aide alimentaire constitue l'archétype de l'action de charité traditionnelle et en tant que telle, elle renvoie, dans l'imaginaire collectif à toute une symbolique autour de la pauvreté. Avoir recours à l'aide alimentaire représente donc, dans l'esprit de beaucoup de personnes en difficulté, l'entrée « officielle » dans la situation de pauvreté.

Cela est à la fois déploré par les associations (« *C'est un vrai sujet* » nous confiait un responsable associatif sur la Loire) et, pourtant, le fait de « venir en aide aux plus démunis » suppose d'avoir les moyens d'identifier en amont les personnes en question, ce qui passe inévitablement par une forme plus ou moins officielle de « désignation » qui peut s'avérer extrêmement douloureuse et/ou provoquer des réactions de rejet chez les personnes concernées. C'est toute la complexité de cette rencontre entre bénévoles et personnes en difficulté.

Cette question se retrouve y compris chez les jeunes : ainsi, l'épicerie étudiante roannaise pâtit d'une problématique d'image qui fait que seule une partie des étudiants éligibles franchissent son seuil, ce qui fait dire à une ancienne présidente de l'association :

« (...) *on est une épicerie pour pauvres. Beaucoup d'étudiants se disent qu'ils n'y auront jamais droit.* » Conséquence de ce problème d'image : sur 600 étudiants considérés comme éligibles, seuls 200 sont enregistrés à l'épicerie pour l'année universitaire 2018/2019.

La Banque alimentaire de la Loire fait état des mêmes difficultés, notamment en secteur rural où des associations comme la Croix-Rouge développent des stratégies pour contourner ces problématiques de regard : « *Généralement les mairies proposent de mettre le camion dans un endroit discret, pas en plein milieu de la place.* »

Les personnes âgées semblent également particulièrement sensibles à cet enjeu de regard de l'autre : « (...) *ils viendront jamais demander d'aide (...)* » « *j'ai travaillé toute ma vie, je ne vois pas pourquoi je serais obligé de demander maintenant... à manger.* » nous indique la présidente d'un CCAS.

Ainsi, face au processus de désignation comme « pauvre » dont elles sont l'objet les personnes qui sont confrontées à la précarité et/ou à la pauvreté exercent diverses attitudes qui peuvent se traduire par une acceptation de l'aide mais s'assortie parfois d'une revendication d'être traitée comme le serait un consommateur lambda dans une filière d'achat classique (ce qui exaspère les bénévoles des associations qui se voient privés de la reconnaissance de leur statut d'« aidant ») ou, au contraire, qui peut aller jusqu'au rejet en bloc de l'aide, avant même le recours à celle-ci.

Sur le plan des comportements de consommation, la résistance à certains discours et/ou pressions pour infléchir les comportements de consommation peut également traduire le souhait de rester soi-même. Les conseillères en éducation sociale et familiale que nous avons rencontrées nous l'ont dit : « *C'est un sujet qui reste très personnel, on est dans l'intimité des gens (...) ça demande du temps, ça demande de la confiance* ». Or, au-delà des ressorts culturels et identitaires sur lesquels se déploient les pratiques alimentaires, ces dernières ont subi ces dernières années des mutations extrêmement importantes, dans un contexte particulièrement anxiogène pour le consommateur, quel que soit son horizon, ce qui a contribué à entretenir un climat de méfiance généralisée autour de l'alimentation, notamment sous sa forme agro-industrielle mais pas uniquement.

3.2.2 LA MULTIPLICATION DES INJONCTIONS CONTRADICTOIRES : L'EXEMPLE DES REPRESENTATIONS AUTOUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES PRODUITS QUI EN SONT ISSUS

Une assistante sociale le formulait ainsi : « (...) *C'est le mythe du paradis sur terre (...) on voudrait que tout le monde mange bio, que tout le monde mange sainement. Faut penser qu'on a le droit de faire ce qu'on veut. Si on a envie de se préparer son cancer...* »

Il existe un paradoxe derrière les démarches de promotion de la qualité alimentaire : derrière chaque label ou charte de qualité semble se cacher une ambition de progrès économique mais aussi souvent social, voire environnemental et donc un souhait d'embarquer un public le plus large possible. Et pourtant, le fait même de s'inscrire dans une démarche de labellisation conduit à se distinguer, et donc à cliver. Pas de qualité sans critères, et donc pas de qualité sans exclusion.

Traité sous l'angle de la démocratie alimentaire, cet enjeu est plus complexe qu'il n'y paraît.

3.2.2.1 Le bio, c'est cher

Nous avons évoqué la question du prix plus haut. Concernant le bio, ce motif est encore plus prégnant et la légitimité de cette cherté est clairement mise en cause, ce qui faisait dire à une participante à l'atelier jardin du CCAS de la Ville de Roanne :

« Mais bio ! Franchement, mon truc à moi, bio, c'est cher. Voilà. Bio, c'est cher. Pourquoi ? Tant qu'ils n'auront pas compris ce truc-là. »

- **Un niveau de prix à resituer dans un contexte plus large**

Un retraité de Charlieu et participant au repas partagé du « Rendez-vous des savoirs » que nous interrogeons sur ses habitudes de consommation nous dit :

« Y'a des impératifs commerciaux qui font que c'est difficile pour les gens sincères qui veulent faire du bio de s'aligner sur les prix du marché. Ou alors c'est nettement trop cher et ils vendent pas leurs produits. Ou alors si, ils les vendent mais alors à une clientèle privilégiée bien entendu.

(...) dernièrement, y'a une étude qui a été faite. Bon, c'est pas un produit à manger, c'était de la crème solaire. Y'a des prix qui vont du simple au quadruple. Des grandes marques... Le produit qui a été le moins nocif, enfin quasiment inoffensif si on peut dire, c'est le produit meilleur marché vendu chez Lidl. »

Ici, le prix des produits biologiques est resitué dans un contexte plus général de méfiance du consommateur vis-à-vis de l'équité du rapport qualité prix.

- **Le prix fait de l'achat de produits biologiques un acte militant et/ou propre aux classes favorisées**

Pour d'autres, qui estiment en avoir les moyens, l'achat du bio semble relever presque d'un devoir : dans la mesure où ils estiment pouvoir le faire, ne pas le faire serait criminel. Ainsi de cette responsable d'action sociale :

« Alors moi, j'ai les moyens, soyons claire, alors j'achète du bio, j'achète du circuit court parce que j'ai les moyens et je me dis si je peux tirer la locomotive, autant que je le fasse. »

Cependant, elle déplore cette dichotomie entre pauvres et riches et aspireraient à un accès plus général des ménages à revenus plus faibles à l'alimentation biologique.

« Pour moi, il faut pas rester sur du bio pour les riches et les bobos et de la merde pour ceux qui ne peuvent pas payer. Au niveau national, c'est ça. Leur travail, il est là. » s'exprimait la même personne au sujet des initiatives qu'elle aurait souhaité voir porter par les responsables politiques.

3.2.2.2 Le bio, une démarche objet de scepticisme

Pour Poulain, le malentendu sur la qualité démarre dès les années 1980, décennie durant laquelle les industriels se mettent à intégrer le regard du consommateur à leurs stratégies marketing et où le thème de la qualité devient prépondérant. Cependant, il souligne que là où le consommateur base conçoit la notion de qualité simplement comme « quand les choses sont bonnes », l'industrie lui promet la réduction des risques d'intoxication, le contrôle des matières premières, éveillant ainsi des soupçons et de l'anxiété là où elle pensait justement rassurer. Ainsi, « *plus le discours de la qualité s'étale dans les discours des entreprises et des pouvoirs publics, plus l'inquiétude se déploie chez les consommateurs* » (Poulain, 2002).

La situation du consommateur est encore plus complexe en ce début de XXI^e siècle, compte tenu du déferlement d'informations dont ce dernier est submergé et qui ne contribue pas à le rassurer. Néanmoins, au-delà de la méfiance qu'inspire le système agro-industriel dans son ensemble, il nous a semblé que les personnes interrogées restaient imprégnées, dans la manière dont elles exprimaient leurs réticences vis-à-vis de l'agriculture biologique, par des réflexes issus de ce système qu'elles dénoncent pourtant par ailleurs.

- **« Il faut bien mettre quelque chose » : une absence de pesticides perçue comme suspecte**

Plusieurs personnes nous ont fait part de leur scepticisme vis-à-vis de la réalité de l'absence de pesticides dans le bio. Dans un monde dominé par l'agro-industrie et l'agriculture conventionnelle, cette absence de produits leur semble tout simplement impossible.

Une dame participant au repas partagé le formule ainsi : « (...) j'y vois pas trop pour l'instant d'avantage. (...) apparemment, y'a autant de pesticides. »

Une bénévole participant à la même activité nous rapporte, concernant le marché de Charlieu : « *Un marchand bio où tout le monde fait la queue. Y'a un monde pas possible. Quand je vois cette abondance, ces tas de salades, de patates... Je me dis « mais il fait pousser ça avec quoi ? » D'accord, y'a peut-être bon pas de pesticides, des choses plus naturelles, mais... Quelque part ça m'interpelle. »*

Au-delà de la question de mettre des produits ou pas surgit aussi le fait de contester la place à part que prétend occuper l'agriculture biologique. Ce statut à part, « mieux que tout le monde » en quelque sorte, ne semble pas faire recette auprès des personnes interrogées, notamment auprès de ce bénéficiaire de l'aide alimentaire, habitant à Roanne :

« (...) *Si vraiment, sur toute la terre, c'était que du bio, des choses comme ça. Comme je disais, la parcelle de Monsieur Dupont, lui, il va faire que du bio d'accord, mais Monsieur Durand, à côté, lui, il bourre de pesticides. Donc, forcément... il pleut, c'est le cycle naturel. »*

Parfois même, c'est la faisabilité même de faire pousser quelque chose en l'absence de produits phytosanitaires qui est contestée :

« *Le bio, je me dis qu'un jour peut-être on va se réveiller. Parce qu'il faut bien mettre quelque chose. Alors quelque chose de plus naturel, bien sûr. »*

A travers ces commentaires, il nous semble déceler la conviction que, sous un air usurpé de pureté, le produit bio est comme les autres, pollué. Derrière l'agacement qu'on sent poindre chez certains, nous repensons aux propos de Michel Serres : « *le propre [au sens d'approprié] s'acquiert par le sale* » et « *ou propre veut dire approprié mais alors signifie sale ou propre veut dire net mais alors signifie sans propriétaire* » (Serres, 2008). Ainsi, une alimentation pure de toute pollution ne serait pas appropriable par tous, elle aurait besoin d'être symboliquement « souillée » pour retrouver un caractère de « normalité » propice à sa consommation... ?

- **« Le bio (...) c'est surtout une histoire commerciale » : un succès irritant ?**

Au-delà de l'absence de pesticides, le scepticisme des personnes rencontrées s'exprime également à l'encontre des intentions des acteurs de l'agriculture biologique, accusés d'être comme les autres et de ne chercher qu'à faire des affaires.

Ainsi s'exprime une habitante de Charlieu, au sujet d'un maraîcher présent sur le marché :

« *Ce monsieur est très très bien achalandé. Et y'a du monde. Et un primeur me disait : « Alors ils vendent au moins deux ou trois fois plus cher, mais il a bien raison, parce qu'ils sont full et nous on a personne. Le primeur me dit : « Nous, on vend pas et lui, il a la queue. Donc, il a raison de vendre cher. ».* »

Ainsi, le primeur, d'après la personne que j'interroge (et qui s'avère très sceptique sur les produits biologiques), sans doute envieux des succès de son concurrent, souligne-t-il le caractère lucratif selon lui de la vente de légumes biologiques : il y a de la demande, autant en profiter.

Mais pour d'autres, au-delà de ce succès qui interroge et suscite peut-être quelques jalousies, c'est clairement l'honnêteté de la démarche qui est en cause :

« (...) Regarde, le truc qui devrait être bio, c'est les champignons de Paris. Y'a pas de traitement sur les champignons de Paris. Et y'a pas de bio sur les champignons de Paris. J'en vois pas. Ça existe pas. C'est que du sable, c'est sous-terre, c'est une moisissure. Ça devrait être bio. Pourquoi on donne pas le truc bio ? Parce que n'importe qui peut le faire. »

3.2.2.3 Le bio comme lieu d'expression des clivages

L'agriculture biologique est une démarche globale qui ambitionne de proposer un autre modèle d'agriculture et de société. Quand bien même il existerait de fortes pressions de la part de l'agro-industrie pour édulcorer cette démarche (notamment en affaiblissant le cahier des charges), les réactions enregistrées lors de nos entretiens laissent penser que le caractère global de la démarche reste perçu par les personnes rencontrées.

- **Le bio, c'est pour les bobos**

Le fait d'acheter des produits biologiques est associé à une certaine catégorie de la population, c'est interprété comme un signe d'appartenance et pour beaucoup de personnes, il n'est pas envisageable d'endosser ce signe d'appartenance. C'est visiblement a fortiori le cas dans certaines zones rurales :

« Les personnes n'arrivent pas trop à se mélanger. C'est compliqué, parce qu'on a très vite des rumeurs qui se mettent en place. »

« (...) « c'est que pour les bobos » (...). Ils viendront jamais vérifier. Mais il suffit qu'il ait dit ça une fois, pour que ça y est, ça leur va bien. « Ben, de toute façon, j'ai pas envie d'y aller, donc ça me va bien. Et puis de toute façon, j'ai entendu que, donc, je vais quand même pas... ».

La personne qui s'exprime ainsi tient une épicerie associative dans un secteur rural isolé : on y trouve des produits biologiques et/ou en circuit court, des animations et activités culturelles... l'objectif de la structure, qui est ouverte depuis 2014, étant de dynamiser la production locale en suscitant de nouveaux débouchés pour les producteurs locaux. Elle désigne dans ces propos les habitants de son village et des environs qui semblent réticents à fréquenter son épicerie.

Une autre personne interrogée, qui habite sur le secteur et connaît ce lieu, raconte :

« Moi, j'y ai emmené ma mère (elle mime en prenant un air constipé) « Oui, bon ben, c'est pas bien propre hein ». Rires. « Mais Maman, ... ». Et puis, finalement, elle s'y est mise, mais c'est vraiment... »

Ressurgit ici à nouveau cette question du propre et du sale et de la volonté de « salir » un peu l'agriculture biologique, pour la rendre « comme tout le monde ». D'où vient ce souhait de vouloir à tout prix contester à l'agriculture biologique sa différence ? D'où vient cette réticence ?

- **Le bio : l'alimentation et l'agriculture en débat ?**

Au fil des entretiens, la question du bio se révèle objet de débat jusqu'au sein des familles. Ainsi, une assistante sociale que nous interrogeons nous disait :

« (...) j'essaie de dire aux gens que quand on mange bio, c'est pas qu'un choix individuel, c'est collectif. Faut le penser collectif. (...) je parle pas des gens dont je m'occupe, mais dans ma famille, par exemple. Je dis, « mais attends, c'est pas que pour moi que je mange bio, je le pense pour la planète quoi, pour toi, pour une meilleure qualité de vie pour... la ferme des mille vaches, tout ça, t'en penses quoi ? ».

De ce fait, acheter des produits biologiques s'inscrit dans une démarche plus globale : pour cette personne, il ne s'agit pas d'un acte hors contexte.

« Mais même dans le privé, ça vaut dans la famille, dans le privé. Je me souviens d'un cousin qui est agriculteur, qui est parti sur les bobos qui mangent bio. Et on discute, je l'écoute, je lui dis « Mais attends, t'es agriculteur, tu vas acheter, tu vas faire tes courses à Intermarché, tu paies moins cher, tu t'es posé la question de pourquoi tu paies moins cher ? » ».

C'est un acte qui engage son auteur et qui est susceptible de déclencher le débat :

« (...) moi je suis furax quand je vois qu'on accepte encore des pesticides. Et pourtant, Dieu sait que j'ai pu me prendre de bec avec mon frère hein, parce que lui, il était un paysan qui voilà, avait une rentabilité à avoir. Mais là, je pense qu'il faut qu'il y ait une vraie prise en compte. C'est impératif. »

Pour la personne auteure de ces propos, l'achat de produits biologiques s'imposait dans la mesure où elle en avait les moyens, elle s'en faisait un devoir, notamment dans l'idée de contribuer à faire baisser les prix pour les plus vulnérables.

- **Le bio, signe ostensible d'une fracture sociale jugée insupportable ?**

Dans certains cas, la volonté de distinction de l'agriculture biologique est très mal perçue par certains, notamment des personnes en situation de précarité. Ainsi, une responsable d'action sociale nous racontait son échange avec un père de famille accompagnée par le Conseil départemental :

« (...) après des échanges un peu vifs, il me renvoie : « oui, vous allez encore me dire qu'il faut que j'achète du bio ! ». Je le regarde et puis je lui dis : « Pourquoi vous me dites ça ? ». Il me dit : « C'est trop cher pour nous ». »

Le surgissement de ce « pour nous » dans les propos de ce père de famille souligne en creux un « vous » et donc un clivage. Le caractère jugé prohibitif du prix suffit à clore le débat et à renvoyer chacun dans ses positions.

La personne interrogée poursuit :

« (...) je fais ce lien-là, parce que bien manger maintenant en France, c'est manger bio. Et ça, il faut absolument l'enlever ça. (...) par rapport à toutes ces annonces par rapport à l'accès au bio... les gens, ils

veulent même pas le savoir, parce qu'ils ne peuvent pas y accéder. C'est comme un produit de luxe j'allais dire. »

Dans un contexte de crise sociale, de précarisation, l'alimentation biologique serait jugée par certaines catégories de la population comme un signe ostensible de richesse, comme le serait un yacht... La volonté de distinction que les personnes interrogées attribuent aux tenants de l'agriculture biologique n'arrange pas les choses et déclenche parfois une agressivité ouverte.

Ainsi, les représentations que nous pensons percevoir dans les propos des personnes interrogées nous invitent à souligner de nouveau le fait que le sujet de l'alimentation ne peut pas être sorti de son contexte social et même culturel. La crise des gilets jaunes, citée à plusieurs reprises par nos interlocuteurs pour pointer tantôt une fracture sociale qui effraie, tantôt les attentes de convivialité des habitants du territoire et/ou leurs difficultés, est là pour nous rappeler qu'il est urgent de trouver des pistes permettant de renouer le dialogue au sein de la population française et que face à ce défi, l'alimentation a peut-être son rôle à jouer.

« (...) Le clivage, il est pas seulement pour nous, pour les populations démunies. Y'a un clivage bien plus général. On mange, on achète Télérama, on regarde Arte... (...) Et on écoute France Inter ou France Culture. Et puis les autres, ils regardent BFM en boucle, ils achètent Téléloisir. »

Vis-à-vis d'une éventuelle démocratie alimentaire, l'aide alimentaire pose la question du choix et du respect de la dignité de la personne et de sa liberté de choix. L'agriculture biologique, de son côté, pose la question de la fracture sociale. L'agressivité avec laquelle elle est parfois prise à partie ou pointée du doigt met en exergue les enjeux de cohésion sociale qui sous-tendent la question alimentaire. La rupture assumée de l'agriculture biologique (en tout cas dans son esprit fondateur) par rapport à un système dominant et la manière dont les personnes interrogées se retrouvent ou non dans ce que nous appelons une « volonté de distinction » mais qui nécessiterait sans doute d'être précisé, suggère d'autres clivages au sein de la société française et une violence symbolique qui s'exerce sur certaines catégories de la population et semble attiser certaines tensions.

Face à ces fractures au sein de la société, il nous semble urgent de restaurer l'alimentation dans sa fonction conviviale, c'est-à-dire rassembleuse et médiatrice, support d'échange entre catégories sociales, cultures diverses.

3.3 QUELQUES PISTES A EXPLORER EN VUE D'UNE DEMOCRATIE ALIMENTAIRE : CONVIVIALITE, AUTONOMIE, RESSOURCES

3.3.1 « COMMENT » MANGER PLUTÔT QUE « QUOI » MANGER : COMMENSALITÉ ET CONVIVIALITÉ

Paul Ariès dans son *Histoire politique de l'alimentation* rappelle que les premières communautés humaines naissent autour du foyer et du repas. Elles s'organisent autour de la préservation du feu, mais aussi de la gestion et la protection des stocks de nourriture.

D'autres auteurs ont travaillé cette question du repas pris en commun : « *La commensalité crée du lien. (...) Si manger un aliment nous change un peu en lui, alors le partage d'une même nourriture nous fera davantage nous ressembler les uns aux autres* ». Ainsi, manger ce qui a été cuisiné par quelqu'un d'autre, c'est sortir de soi et entrer dans un champ qui est à la croisée du public et du privé : « *La commensalité inclut et exclut à la fois. Elle crée et/ou sanctionne l'intégration (même temporaire) dans un groupe ou une communauté, autant que l'exclusion de ceux qui n'y participent pas.* » (Poulain, 2012).

3.3.1.1 Commensalité, convivialité : l'exemple du repas pris en famille

Poulain écrit dans son *Dictionnaire des cultures alimentaires* : « *La commensalité préserve, dynamise, construit des liens de parenté ou crée des liens de parenté artificiels, comme dans une « agape fraternelle ».* (...) Puis, au sujet des occasions festives : « *Elles restaurent provisoirement les liens de parenté distendus.* » (Poulain, 2012).

- **Le temps du repas, « un support pour d'autres choses »**

Parmi les multiples évolutions constatées par les travailleurs sociaux, le recul de la commensalité constitue un point de cristallisation de plusieurs tendances sociétales de fond et un indicateur révélateur d'éventuels dysfonctionnements au sein d'une famille. Même si la France semble plutôt bien résister au recul de cette tradition par rapport à d'autres pays, la prégnance de ce modèle semble tout de même interrogée.

L'équipe d'éducateurs de prévention et de protection de l'enfance du Conseil départemental nous présentait ainsi la manière dont ils/elles entamaient leur accompagnement auprès des familles dont ils/elles s'occupent.

« *Première question : Est-ce que vous mangez ensemble ? Donc, souvent on comment par là, par comprendre comment s'organise la journée, les temps de repas. Bien souvent, on a l'impression c'est presque une contrainte en disant, faut le faire, mais ils ne s'en saisissent pas comme un support pour d'autres choses.* »

L'existence ou non d'un repas pris ensemble au sein de la famille constitue donc un élément de diagnostic central pour les éducateurs, révélatrice du fonctionnement de la famille, de la qualité de la communication

entre ses membres. Dans l'échange que nous avons eu avec eux, ce rôle du repas pris ensemble semble prévalent : le travail des éducateurs consiste à favoriser les conditions qui permettent d'y revenir ou de le mettre en place. Comme si son absence empêchait tout progrès par ailleurs dans le reste du fonctionnement de la famille.

« Comment les faire élaborer pour qu'elles puissent envisager ça comme une option ? J'essaie plutôt de les faire travailler comme ça. Alors, il reste encore des repas, les repas de fête, qui regroupent... C'est là qu'il reste un support qui pourrait être intéressant. Ils ont toujours une bonne raison, y'a Monsieur qui rentre à telle heure, les enfants qui doivent partir à l'école... »

- **L'alimentation des plus jeunes, premier facteur d'éclatement du repas pris en commun**

L'alimentation des plus petits semble engendrer des effets de rupture entre les temps de repas des adultes et celui des enfants qui parfois se prolonge indéfiniment. *« Madame ne mangeait pas avec eux. « Mais vous mangez pas avec eux, vous mangez quand, vous mangez pas ? » Si, si, je mange après. Mais ils sont grands, vous pouvez manger avec eux. Ils étaient restés sur le « mode petit ». Ils ont jamais mangé ensemble. »*

Ainsi, cette mère de famille n'a jamais remis en cause l'aménagement temporaire mis en place au moment où ses enfants étaient en bas âge.

- **Un temps d'échange contraint mais qui a ses vertus**

Il est d'usage de dire qu'on ne choisit pas sa famille. Ce qui rassemble les membres d'une même famille autour d'un repas pris ensemble ne découle donc que très partiellement du libre-arbitre et il semble acquis pour les acteurs que nous rencontrons que manger en famille n'est pas qu'une partie de plaisir, mais que cela fait « partie du concept » en quelque sorte et des vertus de l'exercice.

Ainsi, l'absence de ces temps contraints, qui permettent aux liens familiaux de s'exprimer que ce soit sous formes de frictions ou au contraire de moments de détente, est déplorée par les travailleurs sociaux, non sans une certaine tristesse : *« Faire un repas en famille, où on mange ensemble, et on rigole et on se fout sur la gueule avec des batailles d'eau, c'est même pas imaginable. »*

Le fait de laisser chacun livré à lui-même face à la prise en charge de ses repas est associé à la dilution des liens familiaux et à l'absence de solidarité entre les membres de la famille. La commensalité semble le passage obligé pour que la famille « fasse » famille : sans elle, pas de solidarité entre les membres de la famille. Une responsable d'action sociale nous le livrait ainsi :

« Et cette pensée de la débrouillardise, c'est terrible. Parce qu'il n'y a plus aucune notion de fratrie. Alors, on a beaucoup lutté contre ça hein. On a beaucoup dit : « Les grands, ils n'ont pas à s'occuper des petits. Mais mon Dieu, si. Ils ont à s'occuper des petits. Une fratrie, c'est aussi se faire chier avec ses frères et sœurs, merde. C'est pas que des bons moments. »

3.3.1.2 L'écran à table

Le modèle du repas familial subit également, comme d'autres cadres de sociabilité traditionnels, les assauts liés à l'invasion des écrans dans notre vie quotidienne.

« Première question : Est-ce que vous mangez ensemble ? Deuxième question : Avec ou sans écran et en général, c'est avec, dans 90% des cas ».

Ainsi, pour les familles qui ont conservé l'habitude de manger ensemble, la partie ne semble pas gagnée pour autant du point de vue des éducateurs, la présence des écrans interférant sans cesse dans des moments qui devraient être dédiés à l'échange :

« (...) l'écran prend la place sur ces temps qui devraient être des temps de partage. Donc souvent personne ne se parle et tout le monde regarde sa télé, son écran d'ordinateur... »

« J'ai eu une réponse d'une Maman d'une petite qui était pas très âgée : « Mais ça sert quoi qu'on mette pas la télévision, qu'on essaie de parler, elle parle pas ? » »

L'écran ici constitue une sorte d'échappatoire à un moment jugé ennuyeux. Suite à une enquête réalisée en 2002, Poulain et Tibère soulignent une présence accrue de la télévision chez les populations précaires et en précarité potentielle : la télévision occupe une place déterminante dans le réinvestissement de l'espace domestique, notamment pendant les temps de repas (+7% pour le petit-déjeuner, +9% pour le déjeuner), « elle devient l'univers du repli » (Poulain, Tibère, 2008). Ainsi, un éducateur nous racontait :

« Une fois on avait un repas avec les jeunes, mais sans arrêt on était interrompu, la conversation ne pouvait pas avoir lieu. »

Si la présence de la télévision dans les cuisines ne date pas d'hier, celle des téléphones portables et autres tablettes elle est plus récente et le degré de « résistance » des parents (y compris vis-à-vis d'eux-mêmes) à cette omniprésence est variable. Le même éducateur poursuivait :

« Oui, mais ils ont éteint la télé et après, ils sont sur les portables en train de regarder... Faut éteindre le portable : ça, c'est une autre affaire ! C'est plus difficile que d'éteindre la télé. »

« Pour chaque famille, le rapport à la nourriture est très... C'est pas culturel, c'est familial. C'est la culture familiale. Pour certaines familles, c'est la génération d'avant. Certains parents aujourd'hui, c'est déjà la génération de la télévision. Et pour le coup, on voit ce que ça donne maintenant. »

Dans cette phrase, la présence de la télévision est mise en tension avec la question de la culture familiale. Or, la culture se transmet. Ainsi, l'écran interfère non seulement dans la communication au sein de la cellule familiale mais aussi dans la transmission de la culture.

3.3.1.3 Sans culture, l'alimentation n'est plus conviviale

- Une alimentation hors contexte

Il nous semble avoir décelé chez nos interlocuteurs le regret que les préconisations nutritionnelles soient souvent déconnectées du contexte dans lequel les personnes, les ménages s'alimentent. Cette conception d'une alimentation aseptisée, plaquée, qui serait la même pour tous, sans tenir compte de l'environnement social et culturel dans lequel les personnes évoluent est pointée comme déconnectée du quotidien et des besoins des personnes qui dépassent les seuls besoins en calories et nutriments, ce qui fait dire à une responsable d'action sociale du Conseil départemental :

« C'est que manger cinq fruits et légumes, on n'a jamais dit comment les manger. Y'a quelque chose qui va pas. C'est comme l'alcool : mais bon Dieu, laissez-les boire un verre par jour si c'est partagé avec leur femme, avant que les gamins arrivent autour de la table. Et ben laissez-les boire leur verre de vin tranquille pour qu'ils aient au moins un moment... C'est ça qui va pas. On a sorti l'alimentation du contexte social et c'est ça qui va pas. »

Ce constat est repris par Poulain (2012) dans son article sur la commensalité : dans le contexte de marchandisation généralisé de l'alimentation, *« le champ médical de la nutrition n'eut presque aucune considération pour les caractéristiques sociales de l'alimentation. Il resta fixé sur ses intérêts et discours concernant la nourriture, les calories, la physiologie et le poids : en médecine, le « comportement alimentaire » réfère principalement au fait d'ingérer un aliment dans son sens le plus restrictif. Bien qu'en fait alors que la nutrition progresse, il apparaît que les facteurs sociaux et le contexte (le repas) sont de plus en plus liés à la nature et à la quantité de la prise de nourriture. »* (Poulain, 2012)

A contrario d'une vision de l'alimentation dénuée de tout contexte, s'appuyer sur les coutumes, les traditions culinaires, peut permettre de faire passer des messages nutritionnels inaudibles par ailleurs. C'est du moins ce que nous explique la responsable d'action sociale citée plus haut :

« Se saisir du légume et l'inscrire dans un contexte culturel. Quand on fait un couscous, la paella, c'est bien... en plus, la nourriture méditerranéenne, elle fait la part belle aux légumes et c'est dommage de ne pas s'en saisir. »

Ce point est d'autant plus important que, sans éducation et sans transmission, l'alimentation se transforme en pure contrainte, elle est comme déracinée de tout contexte et ne remplit plus sa fonction sociale. Cela transparaît clairement dans la façon dont les propos tenus par un éducateur :

« Dans certaines familles, on retrouve des choses encore assez présentes, parce qu'il y a eu une éducation à la campagne, mais y'a des familles où ça n'a mangé que sous plastique, et c'est la guerre, le repas, c'est... c'est souvent sujet à discorde entre parents et enfants parce qu'ils n'ont pas d'idées, le gamin va réclamer ces machins tout prêts et y'en a pas et ça va être source de caprice... »

Ainsi, il y aurait un monde où les personnes auraient bénéficié d'un terreau social, culturel les mettant en lien avec la nature, les animaux, les odeurs, les traditions... leur permettant de s'approprier leur alimentation, d'en faire un objet de médiation, et un autre monde où la nourriture serait hors contexte, aseptisée, sans odeurs, toute prête. Chez ces personnes-là, l'alimentation, privée de son cadre de traditions, de culture, deviendrait une source de conflits au sein de la famille.

Enfin, dans certains cas spécifiques comme celui de l'aide alimentaire aux demandeurs d'asile, certains acteurs associatifs font le constat d'une méconnaissance des denrées qui sont données aux bénéficiaires qui du coup, ne sachant qu'en faire, les jettent :

« Après, l'idée, c'est aussi, qu'ils jettent une partie de leur aide alimentaire parce qu'ils savent pas comment les cuisiner. (...) Mais, enfin, on a un sac de bouffe que quelqu'un a posé l'autre jour ; Mais j'ai vu, y'a du cacao en poudre, y'a je sais pas quoi. C'est pas des trucs qu'ils ont l'habitude de manger et donc... aussi, y'a aussi à apprendre, à se dire : « Vous avez eu ça dans votre colis, comment on cuisine ? »

Ainsi, le don de nourriture sans une forme de médiation interculturelle aboutit à un rejet de cette nourriture du fait d'une incapacité à la recevoir, à l'apprêter. L'aliment n'est donc pas juste un aliment, y compris pour des personnes en grande difficulté. Privé de symbolique, de sens et hors de son contexte culturel, il devient inapproprié, inappropriable.

- **Plaisir d'être ensemble : une habitude qui se perd ?**

Le repas commun transforme « l'exclusivité individuelle de l'alimentation » en « *une habitude d'être ensemble comme cela est rarement possible en d'autres occasions (...) Des gens qui ne partagent aucun intérêt commun peuvent se retrouver rassemblés autour d'un même repas... c'est en cela que réside l'incommensurable importance sociologique du repas* » (Simmel cité par Poulain, 2012).

L'alimentation remise dans son contexte, ses habitudes et ses traditions semble plus riche. Ainsi, la perte de certaines habitudes est jugée responsable de l'appauvrissement des liens sociaux, des échanges. La persistance de ces habitudes chez certaines catégories sociales et/ou nationalités est perçue comme positive, notamment par cette travailleuse sociale :

« Les cultures kosovar, rom, roumaine, ils ont encore la culture du barbecue ou du repas dehors, du pique-nique du dimanche. Ils se regroupent tous et ils font le pique-nique... bon des fois, c'est un peu olé-olé. Et on sent, ils sont contents. Et ça, on l'a perdu en France. Cette notion du dimanche... alors c'était très lié à une notion religieuse mais les gens se regroupaient, avec les voisins, et les gens mangeaient dehors. »

Le besoin de convivialité n'a pas pour autant disparu au sein de la population française. Il est très présent dans les discours et plusieurs de nos interlocuteurs l'associent à des enjeux de cohésion plus large comme si du fait de manger ensemble dépendait la survie de la société dans son ensemble. Ainsi de cette assistante sociale qui, après avoir exprimé quelques inquiétudes sur le contexte de fracture sociale, constate :

« Mais il me semble qu'il y a un regain pour cuisiner, pour partager, pour manger ensemble. Alors, est-ce que c'est moi ? »

Le repas partagé de la MJC de Charlieu

La MJC de Charlieu accueille depuis plusieurs années un groupe de personnes ayant constitué un réseau d'échanges de savoirs appelé « le RV des savoirs ».

Parmi les activités multiples de ce réseau figurent un repas partagé mensuel. Ce dernier est organisé par une bénévole qui a la main sur l'élaboration des menus, en fonction des promotions de la semaine dans les supermarchés du secteur, l'objectif étant de préparer un repas équilibré pour un budget de trois euros maximum par personne. La cuisine est faite en commun à partir de 10h00 et le déjeuner pris ensemble. L'ensemble des tâches est partagé, même si, en fonction des participants, le niveau d'implication diffère assez fortement.



*Repas partagé du RV des savoirs
MJC de Charlieu 28 juin 2019*

Les participants sont, à deux exceptions près, des participantes, plutôt âgées (il n'y a pas de moins de 50 ans dans le groupe d'après l'organisatrice). Le nombre de personnes va jusqu'à 18 personnes maximum.

Le repas se veut copieux pour un budget le plus limité possible, pour ne pas mettre les participants dans la gêne, comme nous l'indique l'une des bénévoles : « *On fait quelque chose de très complet : on a toujours du fromage et du dessert. On a un gâteau qui est fait. En fin d'année, on a fait quelques salades de fruits. Et tout ça, avec un petit apéritif, de temps en temps, un peu de vin. On essaie de ne pas dépasser 3€ et on est souvent un peu en-dessous. Parce que même quand on arrive à trois euros, quelque fois, on voit gratter dans les porte-monnaie les petites pièces.* »



*Repas partagé du RV des savoirs
MJC de Charlieu 28 juin 2019*

Au-delà de la contrainte des trois euros, on décèle d'autres formes de contraintes comme le respect de la structure traditionnelle du repas. Le respect de ces contraintes semble, pour la personne interrogée, faire partie de la prise en compte des règles de convivialité. Le fait de pouvoir s'y conformer, voire de dégager une forme de « marge », constitue une forme petite victoire pour les personnes qui s'occupent du repas. Ce dévouement et cette prise en considération de leur situation sont perçus par les participants et font sans doute partie des « ingrédients » qui les incitent à revenir, au moins autant que le contenu de l'assiette :

« Mais je refuserai une invitation par ailleurs pour venir ici. Parce que c'est sympathique. Et les personnes (...) qui se dévouent pour faire ça. Elles le font avec tellement de passion que ce serait dommage de ne pas leur montrer qu'on apprécie leur travail. »

Le jour où nous avons participé à ce repas, une proposition a pourtant été faite d'aller au restaurant pour la dernière édition de l'année scolaire. Le prix annoncé était de 10 euros. L'ensemble des convives présents a répondu favorablement à l'invitation, ce qui indique l'existence d'une certaine marge de manœuvre, d'une marge de choix, chez les participants, dans la mesure où la chose est anticipée et expliquée (il s'agissait aussi de permettre aux personnes qui « dirigent » l'atelier et qui aident habituellement à la cuisine de pouvoir mettre les pieds sous la table). Cette marge pourrait donc être mise à profit dans le sens d'une amélioration de la qualité de certains produits qui servent à l'élaboration du repas.

Il faut noter toutefois que cette notion de qualité n'est pas perçue de la même manière par les différentes bénévoles impliquées dans le projet, ni les participants d'ailleurs. Ce qui prime et rassemble les personnes autour de la table, chaque mois, se situe donc ailleurs...

3.3.2 SORTIR DE LA DÉBROUILLE ET DONNER DE VRAIS OUTILS D'EMANCIPATION AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

La notion de souveraineté alimentaire, présentée dans notre première partie, implique qu'un peuple ne saurait disposer de lui-même sans être libéré de la faim et sans disposer des moyens d'accéder à une alimentation saine et durable. Dès lors, un individu peut-il disposer de lui-même sans avoir accès, par ses propres moyens, à cette alimentation ? La démocratie alimentaire implique donc l'émancipation de tout ce qui empêche l'individu d'accéder à ses droits.

3.3.2.1 Du système D à l'accès : redonner de vraies marges de manœuvre financière

- **L'enjeu de l'accès aux droits et du non recours**

A la question, quels sont les grands défis du territoire, une responsable d'action sociale nous répond : « (...) *je dirais c'est la fracture numérique, en lien direct avec l'accès aux droits. (...) l'accès aux droits, c'est un peu le nerf de la guerre.* »

Pour elle, l'insécurité alimentaire sur le Roannais découle avant tout d'un problème plus général d'accès aux droits. Autrement dit, c'est le non recours qui explique que, dans certains cas, les personnes se retrouvent en situation d'insécurité alimentaire quantitative : une fois que l'accès et/ou l'ouverture des droits est (r)établie, la situation d'insécurité alimentaire s'éteint : « *on demande aux associations des colis alimentaires le temps nécessaire au rétablissement de la situation de la famille ou de la personne* ».

Pour assurer la pérennisation de ce retour à la normale, l'accompagnement des conseillères en éducation sociale et familiale et la mise en place d'un suivi budgétaire est toutefois nécessaire pour permettre aux personnes de reprendre en main leur situation. Les CESF du Conseil départemental de la Loire accompagnent une petite centaine de personnes chaque année, auxquelles il faut ajouter les personnes suivies par les éducatrices, puéricultrices et assistantes sociales ainsi que le public qui relève d'autres structures que le Département. Cependant, les moyens des pouvoirs publics étant de plus en plus contraints, certains acteurs déplorent l'insuffisance en moyens humains et le manque de travailleurs sociaux pour faire face à l'ampleur des besoins.

Sur ce plan-là, la dématérialisation généralisée de l'ensemble des démarches administratives n'a pas forcément un effet positif sur la question de l'accès au droit et semble, du point de vue de plusieurs des personnes que nous avons rencontrées, accentuer l'isolement des publics les plus fragiles. Ainsi, dans un contexte de raréfaction des fonds publics, la numérisation sert aussi d'alibi à une réduction des moyens humains, dans le travail social comme dans tous les autres champs d'intervention des pouvoirs publics. Dans un champ d'intervention où la proportion de personnes ayant des difficultés à l'écrit est importante (sans parler des personnes qui ne maîtrisent pas le français), sans parler de l'accès à un ordinateur, **la numérisation à outrance aboutit inévitablement à exclure une partie des potentiels bénéficiaires du système.** Elle s'assimile à ce qu'Illich désignait comme le contraire d'un outil juste, dans la société industrielle, et donc anti-convivial. L'homme se retrouve dominé par son outil et perd son autonomie (cf paragraphe suivant – 3.3.2.2).

- **Sortir de l'assistanat en adaptant le niveau de l'aide et son orientation**

Afin d'augmenter l'impact et l'efficacité de l'aide alimentaire (et *in fine* d'en réduire le poids financier, la démarche ayant abouti à en diminuer le budget annuel de 24%), le CCAS de Roanne a entièrement revu ses barèmes et le dimensionnement de l'aide versée aux bénéficiaires. Si le choix a été fait de réduire l'enveloppe globale (le budget est passé de 92 000 € en 2016 à 70 000 € en 2018), le volume de l'aide distribuée à chaque famille a lui été revu à la hausse, l'idée étant de permettre aux familles de souffler durant le versement de l'aide afin de leur permettre de régler leur situation.

De manière plus générale, certaines associations et/ou acteurs sont partisans d'un redimensionnement des minimas sociaux afin de sortir de la logique de l'assistance décrite par Paugam plus haut et qui fait que les personnes ne seront jamais aidées suffisamment pour prétendre pouvoir s'en sortir. Comme nous l'avons expliqué plus haut, une personne seule qui ne dispose que du RSA et doit faire face à un loyer n'a de toute façon pas, financièrement, les moyens de se nourrir correctement. Ce qui fait dire à ce salarié du Secours catholique :

« (...) je pense qu'il faut augmenter les minimas sociaux... déjà, il faut être très clair. (...) Pour que les personnes aient une autonomie, qu'elles ne soient pas obligées de venir tous les mois pour venir réclamer... pour payer leur facture d'électricité, leur logement et qu'elles puissent s'alimenter correctement. »

Mais au-delà du montant, c'est aussi le sens de l'aide, sa pertinence, qui est en cause. Le Secours catholique évoque la notion d'« aide financière significative » : au-delà du montant, il s'agit de trouver le bon levier pour permettre à la personne d'avancer.

« (...) on essaie de trouver une aide qui signifie quelque chose dans le parcours de la personne. Quelque chose qui permette de bénéficier de ce à quoi on a droit. La logique elle est là, de sortir d'une situation d'urgence. »

L'idée générale est de **sortir de la récurrence, de fournir un appui conséquent, bien orienté et ponctuel, qui permettra de débloquer durablement une situation** et de rendre son autonomie à la personne accompagnée, plutôt que de s'inscrire dans une aide qui s'éternise dans la durée mais n'est pas suffisamment conséquente pour permettre un réel rebond de la personne accompagnée et n'est pas forcément bien orientée.

3.3.2.2 Donner des outils d'autonomisation aux gens : l'exemple du jardinage

« Le jardinage ! Produire... tu pars de rien et tu obtiens. Tu vois ce que je veux dire ? »- Une participante au jardin du CCAS de la Ville de Roanne.

- **Don et contre-don : participer à une démarche collective en échange de... ?**

Le CCAS de la Ville de Roanne organise depuis 2018, en partenariat avec plusieurs centres sociaux, un atelier jardin hebdomadaire destiné aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cet atelier se déroule sur une parcelle appartenant à l'association Biocultura (ex-Jardins de Cocagne), il bénéficie de l'appui technique et logistique

de Biocultura et permet aux participants, au-delà de la production qui en est retirée et qui n'est pas négligeable en pleine saison, d'apprendre les fondamentaux de la permaculture, d'accéder aux surplus de production de Biocultura, et bien sûr d'échanger sur de multiples sujets.



Atelier jardin du CCAS de la Ville de Roanne – Mai 2019

Cette démarche d'atelier s'inscrit dans le processus d'accès à l'aide alimentaire : les bénéficiaires sont incités à participer à un atelier à leur entrée dans le système. Le caractère incitatif à participer est interprété de manière différente en fonction des bénéficiaires :

« C'est une charte qu'on a signée, nous engageant à participer à un atelier. (...) t'es pas obligée. Mais moi, j'y ai senti comme ça. C'était tout nouveau, ils essayaient de mettre en place quelque chose le CCAS. (...) ils m'ont proposé l'atelier jardin, je veux bien... je veux bien faire du jardin. Donc, j'ai signé pour le jardin. »

Pour les participants, la participation à cet atelier semble contribuer à préserver leur dignité en quelque sorte : ils sont bénéficiaires de l'aide alimentaire certes, mais ils apprennent, ils développent un savoir-faire qui contribuera à les sortir d'affaire. L'un d'entre eux s'est exprimé ainsi lors d'un entretien :

« J'aime assez l'idée qui est de se dire. On va vous donner de l'alimentation. Par contre, vous avez du terrain, on va vous donner du matériel, des tracteurs. On va vous montrer comment on s'en sert. (...) Non, on va pas vous donner à manger. Parce qu'on vous rendrait dépendants. On va vous expliquer comment faire les choses, on va vous donner du matériel. »

On retrouve ici le motif de l'outil comme instrument d'émancipation et support de relation sociale. L'outil, en ce sens, est au fondement de la notion de convivialité au sens où l'entendait Illich. Il est ce qui relie l'homme à son entourage, à son environnement.

- **Reprendre confiance, faire des projets**

L'atelier jardin est un lieu d'apprentissage, qui permet de se tester, de se projeter. Pour certains, il constitue peut-être un tremplin, une transition vers la reprise d'une activité professionnelle.

« (...) j'ai certains handicaps aux mains, et j'ai vu que ça se passait bien au jardin, je verrai avec le jardin ce que vraiment je peux faire. Ben tu vois, (...) l'autre jour, j'ai quand même utilisé la Grelinette. Donc, peut-être

qu'à la rentrée, je demanderai à travailler. Vu que je suis au RSA. Je demanderai peut-être à travailler à Biocultura. Ça ne me déplairait pas. »

Ainsi, la participation à cet atelier jardin du CCAS permet à cette bénéficiaire, au-delà de l'accès à la récolte de légumes qui vient agrémenter son quotidien, de prendre la mesure des ressources personnelles dont elle dispose et, ce faisant, de cheminer vers un retour à l'emploi. En ce sens, jardiner lui permet d'accroître ses droits d'accès (*entitlements* au sens de Sen, 1988) à une alimentation adéquate et digne.

- **Un outil pour développer des savoirs propres contribuant à l'autonomie des personnes**

Pour certains participants, la démarche pourrait aller plus loin et aller jusqu'à permettre aux bénéficiaires de manière progressive, de disposer de leur propre jardin.

« Y'a plein de terrains en friche qui ne servent à rien. Si on faisait des parcelles de ces terrains. On vous donne de l'aide de tant de temps, en échange, on vous met à disposition un jardin. Un peu comme ce qu'on fait à Biocultura mais à titre individuel. C'est-à-dire que là, j'ai appris à faire ça, je vais le mettre en pratique. Et petit à petit, j'ai mon jardin à disposition. (...) C'est ce qui va me permettre de subsister aussi. »

Dans la perspective de pouvoir un jour disposer de leur propre parcelle, un bénéficiaire développe la culture sur balcon et s'essaie à différentes méthodes d'arrosage.



Les semis réalisés par un bénéficiaire du jardin du CCAS de Roanne, sur son balcon (juin 2019)

Pour d'autres, le jardin permet un accès à des légumes de qualité, parfois en grande quantité, et leur valorisation en conserves qui viendront agrémenter les repas familiaux et les moments de convivialité. Ainsi, la participation à ce jardin collectif contribue à la fois à enrichir les savoir faire, les pratiques, mais constitue aussi une source d'agréments et de « petits plus » qui contribueront à enrichir les moments de partages ultérieurs.



Conserves de légumes du jardin - Journées portes ouvertes de l'atelier jardin du CCAS de la Ville de Roanne (mai 2019)

Par la marge d'autonomie qu'il restitue aux participants de l'atelier, le jardin s'inscrit tout à fait dans la notion de convivialité telle que pouvait l'entendre Illich, par opposition à la société industrielle dans laquelle l'individu est cantonné dans un statut de consommateur-usager : « *L'homme ne se nourrit pas seulement de biens et de services, mais de la liberté de façonner les objets qui l'entourent, de leur donner forme à son goût, de s'en servir avec et pour les autres. J'entends par convivialité, l'inverse de la productivité industrielle (...). Le passage de la productivité à la convivialité est le passage de la répétition du manque à la spontanéité du don. (...) La relation conviviale, toujours neuve, est le fait de personnes qui participent à la création de la vie sociale.* » (Illich, 1975).

Dans la critique qu'il adresse à la société industrielle, Illich déplore que l'homme se retrouve dominé par son outil (la machine, conçue au départ pour remplacer l'esclave) et appelle de ses vœux l'avènement d'un nouveau système de production qui soit au service de l'homme et non l'inverse. Dans son propos la notion d'*outil* (qui permet à l'homme de communiquer avec son environnement et se soigner) occupe une place centrale et il est nécessaire d'inverser le rapport de l'homme à cet outil. Selon Illich, « *l'outil juste répond à trois exigences : il est générateur d'efficacité sans dégrader l'autonomie personnelle, il ne suscite ni esclaves ni maîtres, il élargit le rayon d'action personnel.* » Ainsi, la question de l'autonomie, de la marge de manœuvre de l'individu est au cœur du projet de société conviviale qu'Illich appelle de ses vœux dès le milieu des années 1970. Nous y voyons le signe que démocratie alimentaire et convivialité sont étroitement liées.

3.3.3 IDENTIFIER LES RESSOURCES POUR POUVOIR AVANCER

Dans une optique de redonner de la densité aux liens qui unissent les habitants à leur lieu de vie (ce que les PAT poursuivent par le biais du « ré-ancrage territorial de l'alimentation »), l'identification des ressources constitue un enjeu primordial. Traditionnellement, en géographie, on pense plutôt aux ressources naturelles ou paysagères, mais il est possible d'envisager d'autres catégories de ressources.

3.3.3.1 Connaissance, reconnaissance des savoirs

- **Favoriser l'émergence d'un savoir partagé, accessible et d'une observation territorialisée sur les différents secteurs**

Dans le cadre de ce travail, nous avons été amenée à constater le nombre important de travaux universitaires réalisés ces dernières années sur l'alimentation et le Roannais. La liste de ceux que nous avons identifiés figure dans notre bibliographie : elle n'est pas exhaustive.

Il nous semblerait intéressant qu'un travail de vulgarisation de ces travaux et d'élaboration d'un corpus de connaissances locales communes puisse être fait et rendu accessible à l'ensemble des acteurs qui y auraient intérêt : agents territoriaux, élus, mais aussi acteurs associatifs, économiques, citoyens engagés ou non...

Dans une perspective d'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale, faire le point sur l'état de la connaissance des enjeux du territoire semble une étape certainement éclairante. En vue de travailler sur la transversalité avec le champ social, il serait intéressant de s'intéresser aux productions touchant ce champ et qui semblent à ce stade ignorées dans le cadre de l'élaboration du PAT.

Sur la question de la ruralité, le rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires sociales et du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux intitulé *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural* (2009), plaide pour que soient examinés avec plus d'attention les effets sociaux des politiques publiques de transport, de logement, de santé et d'emploi sur les secteurs ruraux. Ainsi, les données dans ces champs-là ne sont pas que rarement exploitées à une échelle qui permette de prendre en compte les caractéristiques de ces territoires.

- **Le développement des connaissances culinaires**

La transmission des savoirs culinaires a subi de profondes mutations depuis un siècle. Les effets conjugués de l'industrialisation de la société, l'évolution du rôle de la femme, l'évolution des modes de vie ont profondément modifié les modalités de cette transmission qui, aujourd'hui, ne semble plus assurée entre les générations. Cela conduit un des éducateurs que nous rencontrons à formuler le constat suivant, au sujet des parents qu'il accompagne :

« Ou même cuisiner ensemble, transmettre... c'est aussi une transmission de la culture, de savoirs... mais ça ne fait pas écho. C'est une majorité qui ne cuisine pas. »

Dans certains cas, les parcours individuels, les histoires de vie, les ruptures peuvent accentuer cette tendance structurelle. Sur ce sujet, le rôle du numérique semble ambivalent : d'un côté, il contribue à déstructurer un peu plus les cadres traditionnels au sein desquelles la transmission des savoirs culinaires se faisaient, de l'autre, il permet un accès inédit à des savoirs jusque-là insoupçonnés et il n'a jamais été aussi facile d'accéder aux informations nécessaires à la réalisation d'un plat. Concernant la lutte contre l'insécurité et la précarité alimentaire, compte tenu de l'impact du contexte plus général dans lequel celle-ci s'insère et de ses effets sur la situation de la personne, il semble primordial d'inscrire cette transmission des savoirs dans le cadre d'une démarche globale d'autonomisation de la personne. Autrement dit, l'action ne peut se résumer à un cours de cuisine, a fortiori à une vidéo en ligne ou une recette marmiton.

Dans le Roannais, il existe un contraste saisissant entre une démarche de marketing touristique et territorial marqué par la gastronomie (présence de restaurants étoilés, d'artisans de bouche particulièrement réputés, densité d'évènements autour de la gastronomie) et le discours des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes en difficulté, dont beaucoup constatent notamment une méconnaissance parfois dramatique de la manière dont les produits frais, notamment, doivent être préparés. Ce qui aggrave les difficultés d'accès déjà prégnantes de ces ménages aux produits frais.

Tim Lang insiste beaucoup dans ses interventions sur l'importance de restaurer la transmission des savoirs culinaires et déplore de ce point de vue la disparition des cours de cuisine des écoles britanniques. Avec l'industrialisation de la société, les savoirs traditionnels, notamment manuels, ont perdu leur crédit d'antan et si certains relèvent un retour de l'engouement autour du *do it yourself*, reste encore beaucoup à faire pour que la cuisine retrouve un part belle au sein des foyers.

Au-delà des enjeux d'éducation qui touchent l'ensemble de la population, notamment les jeunes générations, se pose également la question spécifique de l'aide alimentaire et de l'accès des bénéficiaires d'origine étrangère à des produits dont parfois ils méconnaissent l'usage et la manière dont le cuisiner.

- **Faire à manger ensemble et/ou pour les autres**

Au-delà du savoir en lui-même, le fait de cuisiner pour les autres contribuent à donner à l'alimentation une dimension relationnelle plus forte. Par les échanges que cela suscite, parfois les remarques désobligeantes, se joue une transmission qui joue un rôle déterminant dans la manière dont les convives apprécient le repas et y trouvent leur place. Le fait que le contenu de leur assiette ait nécessité un effort, la mise en œuvre d'un savoir-faire, mobilisé à leur attention, semble contribuer à les rassasier.

« Comme ici, j'ai apprécié la dinde. Vous avez remarqué ? Elle est tendre, alors que d'habitude, la dinde, c'est sec. Elle a bien cuit. Je sais pas comment elle a fait pour la faire cuire. J'ai apprécié voyez-vous ? C'est pas que j'apprécie la dinde particulièrement mais j'ai apprécié la façon dont elle a été cuisinée. »

Ainsi, l'alimentation, au-delà de ses qualités nutritionnelles, peut revêtir différentes qualités sociales et relationnelles. Dans le cas d'un repas préparé, partagé, tout se passe comme si la densité relationnelle et cognitive des mets jouait un rôle déterminant. Comme une alimentation peut être pauvre en vertus nutritionnelles, elle peut aussi être pauvre en qualités relationnelles. Cette densité relationnelle de l'alimentation nourrit l'individu, contribue à son équilibre tout autant que les calories.

- **Lutter contre les représentations : les défis FAP**

Le défi « Familles à Alimentation Positive » est mis en œuvre sur le territoire roannais depuis deux ans par l'Association de Développement de l'Agriculture Biologique du Rhône et de la Loire (ARDAB), avec le soutien de Roannais Agglomération, via des financements européens LEADER, de la Ville de Roanne et de la Ville de Riorges ainsi que des partenaires privés. Il a permis au public de deux centres sociaux d'expérimenter, concrètement, l'achat de produits bio et son impact sur le budget des ménages. L'idée est de fonctionner à budget constant pour les familles qui y participent.

Le format collectif des échanges est jugé très positivement par les personnes qui suivent ces ateliers : au-delà des contenus proposés lors de diverses interventions, les échanges qui ont lieu entre les participants permettent de faire bouger les lignes en termes de comportement. Ces ateliers sont l'occasion de reprendre des principes de base dans l'acte d'achat comme la lecture des étiquettes. Le fait de se donner comme objectif de rester à budget constant implique de travailler sur la composition des repas. Ainsi, progressivement, les participants aux défis FAP, entrent par le biais de l'expérimentation et des interactions au cours des ateliers, dans une dynamique de changement là où, souvent, la plupart des discours échouent.

3.3.3.2 Retrouver des marges de manœuvre en travaillant sur ce qui ne trouve pas de débouché

La démocratie alimentaire vise à redonner des marges de choix au consommateur, notamment à celui qui se trouve en situation de précarité. A cette fin, il peut être utile de travailler sur les « bras morts » du système productif en général, au sens fluvial du terme. C'est-à-dire les segments qui ne contribuent pas, pour des raisons conjoncturelles ou structurelles, à alimenter le cycle économique dominant, ne trouvent pas de débouché.

- **Lutte contre le gaspillage et art de la débrouille**

Ce thème a souvent été évoqué lors de nos entretiens et constitue une préoccupation pour quasiment l'ensemble des personnes interrogées. Ainsi de cette Roannaise, dont nous interrogeons le compagnon, bénéficiaire de l'aide alimentaire :

« Je jette pratiquement rien. (...) Même les restes, ça arrive à être accommodé autrement. (...) Déjà, j'aime pas jeter. Et puis, moi j'ai été habituée à être... voilà, de ça on refait ça, et ainsi de suite. Ça a toujours été comme ça. J'ai horreur de jeter. »

La lutte contre le gaspillage est souvent associée à un certain art de la débrouille, mis en avant par les personnes en situation de précarité qui font volontiers part de leurs astuces pour « dégoter » des produits à moindre coût qui seraient jetés et pour les valoriser. Elles semblent presque toujours en tirer une certaine fierté. C'est notamment le cas pour les fruits et légumes généralement chers et difficiles d'accès. Voici comment en parle le bénéficiaire en question :

« (...) en règle générale, on prend toujours dans les cagettes à 2€, parce que c'est vraiment des choses. L'autre jour, y'avait des pêches, elles étaient un peu abîmées. Bon ben moi, je les mets avec du sucre. Je les... je jette rien ! »

La même personne nous indique avoir recours l'application *Too good to go* qui met en relation des restaurants, hôtels, commerces de bouche, supermarchés ayant des produits à vendre à faible coût et risquant d'être jetés avec des consommateurs. Sur le Roannais, plusieurs structures ont recours à cette application, notamment l'hôtel Ibis Styles de Roanne, les supermarchés Carrefour Market du Coteau, de Riorges et de Roanne, la boulangerie Beaujeu de Charlieu, le Flunch de Mably.

En revanche, dans le cadre de l'aide alimentaire, le lien qui est parfois fait par les travailleurs sociaux et acteurs de l'aide alimentaire entre lutte contre le gaspillage et approvisionnement de l'aide alimentaire n'est

pas forcément bien vécu par les bénéficiaires. Être nourri à partir des restes ou des délaissés des riches est porteur d'une violence symbolique et c'est en ce sens qu'on peut interpréter le refus de certains bénéficiaires de servir de débouché aux produits périmés ou en passe de l'être. Les raisons de ce refus ne sont pas toujours perçues par les bénévoles des associations qui peuvent s'en étonner :

« Les gens... Mais ils sont conditionnés, les gens alors forcément. Vous leur donnez des tranches de jambon qui sont marqués du jour, ou des yaourts. Les gens ils disent « Ah ben non, on les prend pas, parce qu'on va attraper la maladie quoi ». Vous donnez des yaourts marqués le 25, on sait pertinemment qu'on pourrait les consommer, voilà. »

De manière complémentaire aux surplus issus de la grande distribution et autres circuits marchands, une autre forme de gaspillage dont on parle beaucoup moins est celle qui est issue de la surproduction de certains potagers :

« (...) j'ai toujours été frappée par les gens qui produisent des jardins gigantesques et ça pourrit dans les jardins. Jardins solidaires, comme la Banque alimentaire, les supermarchés qui donnent les surplus. Que les jardiniers donnent ce qu'ils ont en trop dans les jardins. Parce que moi, je parcours la campagne avec ma petite auto et je vois des jardins avec des choux, des haricots à perte de vue, je dis mais c'est pas possible, ils mangent pas tout ça. »

De fait, cette dimension est peu prise en compte dans les études faites sur gaspillage car l'autoproduction n'est souvent pas considérée comme une « vraie » activité productive. Ce qu'elle est pourtant.

- **Cueillette et glanage : entre pratiques individuelles et encadrement collectif**

Plusieurs personnes interrogées nous ont indiqué pratiquer régulièrement la cueillette de fruits sauvages. Dans la région, châtaignes, pissenlit, mûres semblent avoir la préférence des personnes interrogées. Les noix sont citées également. Les champignons évidemment, mais plusieurs personnes rencontrées expriment des craintes du fait qu'elles ne connaissent pas les bonnes variétés.

Au-delà de la cueillette des fruits sauvages, d'autres fruits sont cités comme les pommes et renvoient au glanage, c'est-à-dire à la cueillette des produits tombés au sol après récolte. Cette pratique semble, elle, beaucoup plus rare. Les initiatives sont pourtant multiples ces dernières années, en France y compris. Elles s'inscrivent dans le cadre de projets collectifs, généralement portés par des associations et vise à lutter contre le gaspillage alimentaire au niveau de la filière agricole. Elles prennent différentes formes : certaines permettent d'alimenter les associations habilitées à distribuer l'aide alimentaire. D'autres constituent de véritables plateformes d'insertion pour des personnes en situation de rupture sociale et professionnelle et permettent la mise en place d'activités de transformation des produits.

Sur le Roannais, nous n'avons pas connaissance de telles initiatives, au niveau de la filière agricole en tout cas (hormis les dons faits par l'association Biocultura de ses surplus aux participants de l'atelier jardin du CCAS). Mais un diagnostic sur la question du gaspillage dans la filière agricole pourrait peut-être permettre de faire le point sur les enjeux du territoire.

Outre la filière agricole, une assistante sociale ainsi qu'une bénévole nous ont indiqué avoir tenté d'organiser une ou deux fois du glanage de vergers de particuliers plus ou moins abandonnés pour permettre à des personnes en situation de précarité alimentaire de pouvoir disposer de fruits et, dans une démarche à double sens, rendre service à des personnes qui ne sont plus en mesure de cueillir leurs fruits.

« Mais que les gens puissent ramasser des fruits dans les villages, des pommes, des... qu'ils aillent à la maraude, nous, on a des souvenirs d'enfants, on allait à la maraude. Mais les fruits, à la place de mettre des arbres qui sont même pas adaptés... Ça, c'est une autre idée. Que dans le village, il y ait des arbres fruitiers. »

Au-delà du glanage en lui-même, il nous a semblé percevoir les prémices d'une volonté de voir restaurer le paysage dans sa fonction nourricière, y compris au sein des zones habitées. La notion d'agriculture urbaine n'est jamais citée, mais c'est bien cette idée à laquelle on pense, face à ces propos, de faire des interstices de la ville, de ces espaces libres, des espaces alimentaires, des ressources vivrières. Un travail de recensement du potentiel agricole urbain de la commune de Roanne est d'ailleurs effectué dans un ouvrage datant de 2017 par Rémi Janin, paysagiste et agriculteur sur l'arrondissement. Cette tentative de l'agriculture urbaine semble d'autant plus séduisante dans le cas roannais que le territoire est confronté à une problématique importante de desserrement démographique de son centre et se caractérise par la présence de nombreux espaces verts plus ou moins formels, dont une partie ne sont plus ou pas entretenus ou pourraient voir leur vocation évoluer.

D'autres initiatives, participant à mettre en valeur ce qui peut faire ressource sur le territoire, pourraient certainement être valorisées. L'alimentation est un sujet qui laisse rarement indifférent, nous avons pu le constater lors de nos entretiens.

Dans la perspective d'une démocratie alimentaire et d'un droit à une alimentation durable pour tous, il nous semble primordial de travailler autour des notions de commensalité, d'autonomie et d'identification collective des ressources (au sens large). C'est dans ce processus d'identification partagée des ressources que peut se construire une relation renouvelée des habitants au territoire et à sa production alimentaire mais aussi et surtout entre ses habitants, quelle que soit leur catégorie sociale. C'est sur ces bases qu'une société plus *conviviale* peut espérer voir le jour.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

La démocratie alimentaire nécessite, pour être effective, de repenser la fonction sociale de l'alimentation. Nous avons vu pourquoi l'aide alimentaire ne pouvait constituer une réponse à la hauteur des enjeux soulevés par la précarité alimentaire. Nous avons vu également comment les représentations qui sous-tendent les injonctions au « bien manger » peuvent s'avérer contre-productives dans un contexte de précarisation d'une partie de la population et comment certaines démarches autour de la qualité alimentaire pouvaient se trouver prises à partie dans leur volonté de distinction.

De manière complémentaire, la multiplication de messages à vocation éducative autour de l'alimentation, notamment à destination des publics les plus fragiles, ne sont pas sans produire certains effets pervers,

outre qu'ils peuvent s'avérer particulièrement stigmatisants. Tout n'est pas qu'un enjeu d'éducation, loin s'en faut et les effets pervers produits par une éducation nutritionnelle standardisée, qui serait la même pour tous, font dire à Poulain : « *Cette approche simplement nutritionnelle (...) favorise une médicalisation de notre alimentation, elle désenchante l'aliment en le déconstruisant. (...) Cette déconstruction nutritionnelle augmente la réflexivité, la distanciation d'avec l'aliment, favorise le contrôle de soi.* » Poulain y voit une opération de formatage « *du mangeur/citoyen devenu responsable mais aussi coupable s'il transgresse la règle diététique* » (Poulain, 2012). Or, l'aliment ne se réduit pas à sa dimension nutritionnelle, loin s'en faut. Ses dimensions psychologique, sociale, culturelle participent tout autant à la construction de la personnalité et de l'équilibre psychique et donc à la santé que l'indice de masse corporelle.

Dans la perspective d'un PAT, il nous semblerait important que la notion de convivialité puisse être prise en compte, au sens qu'Illich lui donnait, à savoir une autonomie et une marge de manœuvre plus grande pour un individu en relation avec autrui et son environnement. Parmi d'autres mesures, un rapprochement entre les travailleurs sociaux et les acteurs impliqués dans un projet de transition agricole semblerait important afin de favoriser l'interconnaissance entre ces deux mondes qui ne se fréquentent guère et favoriser l'évolution des pratiques d'accompagnement des publics précaires vers la sensibilisation au projet d'une société plus durable et, inversement, pour faire bouger les représentations des acteurs.

Aussi, la mise en place de projets concrets autour de ressources peu ou pas exploitées, consommées, pourraient être l'occasion d'associer concrètement des personnes en situation de précarité alimentaire et de créer de nouveaux liens entre le monde agricole (sur-exposé lui aussi à la précarité) et les consommateurs.

Une multitude d'initiatives existent autour de l'alimentation sur le Roannais et nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet, loin s'en faut. D'autres sont encore en gestation, dans les têtes. Toutes ont leur intérêt. Cependant, nous avons pu constater une certaine fragmentation des acteurs et il semble qu'à ce jour, il n'existe pas de lieu qui permette à ces derniers d'échanger autour de leurs idées, de leurs pratiques de partager des informations. La démocratie alimentaire passe par la mise en débat de l'alimentation. Cette mise en débat reste à organiser.

CONCLUSION

Comme l'avait compris Sen, l'insécurité alimentaire ne se résume pas à un enjeu de production, elle est essentiellement une question d'accès. Face à sa persistance, y compris dans les pays riches, la solution ne repose pas sur un appel à plus d'aide alimentaire mais sur une refonte du système agricole et alimentaire et la fin d'une logique agro-industrielle qui, en plus d'assécher les ressources, appauvrit les producteurs et dépossède le citoyen de sa capacité de choix et de son libre arbitre. C'est dans ce contexte qu'ont émergé depuis déjà plusieurs années une multitude d'initiatives visant à proposer des solutions alternatives au système productiviste et à promouvoir une alimentation plus vertueuse pour le producteur, le consommateur et l'environnement. Cependant, l'insécurité alimentaire persiste et ses victimes semblent plus que jamais aux prises avec un système de consommation industriel sur lequel ces initiatives ne semblent pas avoir de prise.

Face à ce constat, nous nous sommes demandée comment la notion de démocratie alimentaire pouvait contribuer à une meilleure compréhension des ressorts de l'insécurité alimentaire et à l'amélioration de l'accessibilité sociale de l'alimentation, dans le contexte de l'arrondissement de Roanne.

Les deux hypothèses que nous formulions à l'issue de notre état de l'art étaient les suivantes :

1. L'insécurité alimentaire étant multiforme, elle nécessite d'être replacée dans un contexte plus large qui dépasse de loin la seule question de l'alimentation.
2. Certaines modalités des réponses proposées à l'insécurité alimentaire (dans sa dimension tant quantitative que qualitative) peuvent conduire à un rejet de la part des personnes les plus concernées du fait qu'elles reposent sur des valeurs et/ou des représentations socialement et/ou culturellement très déterminées.

L'objectif sous-jacent à notre questionnement était d'identifier les obstacles éventuels au déploiement d'une démocratie alimentaire.

Concernant le premier point, nous avons pu nous livrer à une tentative d'évaluation de l'insécurité alimentaire sur le Roannais (nous avons estimé à un peu moins de 5 000 le nombre de personnes concernées par l'insécurité alimentaire économique, auxquelles il faudrait à minima ajouter, pour la dimension logistique, tout ou partie du millier d'habitants non motorisés vivant dans l'une des soixante communes sans solution de transport en commun). Mais c'est bien dans le cadre de nos entretiens que nous avons pu prendre la mesure du caractère multiforme de l'insécurité alimentaire. Si l'alimentation est vitale, pour une partie de la population elle n'est plus prioritaire au sens où les leviers qui permettraient d'en faire un objet choisi cessent d'être actionnés et/ou actionnables. Ainsi, l'insécurité alimentaire sous toutes ses formes, se traduit toujours par une restriction de la capacité de choix et du libre arbitre de la personne concernée. Plus que la situation de la personne en elle-même, c'est bien le processus qui conduit à cette situation qui explique l'insécurité alimentaire et qu'il s'agit de mieux décrypter.

Or, ce processus s'ancre dans des logiques de précarisation sociale qui se traduisent par des difficultés d'accès aux droits, aux services et *in fine* à l'alimentation qui si elles ne sont pas prises en compte

neutralisent l'effet des réponses proposées sur le territoire en matière de qualité alimentaire et/ou de ré-ancrage territorial de l'alimentation, voire excluent une partie non négligeable de la population.

Ainsi, et concernant notre deuxième point, nous avons pu constater au fil de nos entretiens à quel point la non prise en compte du contexte social mais aussi familial et/ou culturel dans lequel s'insèrent les pratiques alimentaires conduisent à stigmatiser les populations en situation de précarité, voire à leur dénier leur capacité de choix et à faire achopper certaines initiatives. Pire, dans certains cas, l'absence d'une alimentation choisie et/ou le déferlement de préconisations hors contexte finissent par vider l'alimentation de toute fonction sociale, aggravant ainsi les difficultés déjà nombreuses des précaires.

La démocratie alimentaire se situe à la croisée de plusieurs notions dont le droit à une alimentation durable, la souveraineté alimentaire, la justice alimentaire. Elle vise par la mise en débat de l'alimentation et l'élaboration de valeurs définies collectivement, l'émancipation des individus. En ce sens, le projet d'une société conviviale qu'Illich appelait de ses vœux dans les années 1970 reste d'actualité : pas de convivialité sans autonomie et sans participation de l'individu à la création de la vie sociale.

Dans le contexte roannais, il nous semble important de souligner que nous avons noté, au-delà des insuffisances de l'aide alimentaire et du caractère contre-productif des injonctions permanentes au « bien manger », déjà pointées par la recherche, une présence forte dans les discours de nos interlocuteurs, de la crainte des tensions générées par les inégalités sociales. Le mouvement des gilets jaunes, dont les manifestations ont ponctué notre travail, n'est sans doute pas étranger à cette préoccupation. Il s'est révélé relativement présent dans le Roannais (en tout très visible sur l'espace public) et l'investissement pendant des mois de plusieurs ronds-points emblématiques comme lieu de revendication mais aussi, quasiment immédiatement, de convivialité et d'échange, nous a frappée. Ce choix des ronds-points nous a semblé illustrer la manière dont le Roannais est habité et les enjeux que cette forme d'habitat pose en matière de mobilité, de coût énergétique et social (la destruction des espaces de convivialité qu'étaient les centres villes). Outre ce coût, le modèle de consommation (le supermarché et sa zone commerciale) et le modèle d'habitat (la maison individuelle) qui dominant dans une grande partie de la France pèsent aussi sur la manière dont nous nous alimentons. C'est bien en repensant de manière transversale nos modalités d'occupations et d'habitat que nous pourrions redonner de la densité aux relations entre alimentation et territoire et ce faisant, en finir avec la précarité alimentaire.

ANNEXES

3.4 Bref aperçu de l'aide alimentaire sur le Roannais

Il s'agit de présenter ici les acteurs de l'aide alimentaire rencontrés et ce que nous avons compris de leur rôle sur les trois secteurs ciblés plus haut.

Un état des lieux exhaustif de l'aide alimentaire demanderait un travail spécifique et s'inscrivant dans la durée, compte tenu notamment du nombre d'acteurs.

Roanne : présentation de l'action conduite par la commune en matière de précarité alimentaire :

Sur la commune de Roanne, plusieurs associations délivrent une aide alimentaire :

- **Le conseil communal d'action sociale (CCAS)**, dans le cadre d'un partenariat avec le comité d'entraide (une association dédiée à l'aide alimentaire fondée dans les années 1980), assure la mise en œuvre de l'aide alimentaire selon les modalités suivantes :

| CCAS | Comité d'entraide |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Instruction des dossiers - Accompagnement social des bénéficiaires, le cas échéant - Accueil, information des bénéficiaires lors des distributions - Animation d'ateliers collectifs (jardins, alimentation...) par le biais d'un partenariat avec le centre social Condorcet - Gestion de la subvention à l'association | <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'approvisionnement et de la logistique - Distribution des colis alimentaires |

- La commune a refondu ses barèmes courant 2017 et mis en place la notion de reste à vivre ;
- La durée de l'aide a été considérablement limitée tandis que le montant de la valeur marchande du colis a été augmentée : elle est comprise entre 60€ et 80€ en fonction du type de colis (deux types de colis en fonction de la taille du ménage) ;
- Le nombre de bénéficiaires est passé de 1158 familles en 2016 à 457 familles en 2018 soit 960 personnes) ;
- Le budget dédié à l'aide alimentaire est passé de 92 000 € en 2016 à 70 000 € en 2019 ;

- La ville souhaiterait faire évoluer les modalités de distribution de l'aide alimentaire pour aller vers un système plus tourné vers l'accompagnement et laissant plus de place au choix des bénéficiaires mais elle se heurte aux réticences du Comité d'entraide pour faire évoluer ses pratiques, en l'état des forces en présence (nombre de bénévoles limité et équipe vieillissante) et des locaux (trop exigus) ;
- Un projet de déménagement est en cours ainsi que l'implantation d'une antenne de la Banque alimentaire de la Loire à Roanne, ce qui éviterait à l'association de devoir effectuer les trajets jusqu'à St-Etienne (située à 80 km) ;
- **L'épicerie étudiante roannaise** assure, depuis 2014/2015, sur le campus la délivrance d'une aide alimentaire destinée aux étudiants démunis :
 - L'épicerie ouvre ses portes durant toute l'année universitaire, deux fois par semaine ;
 - Tout étudiant ayant des charges de logement et un reste à vivre inférieur à 200 euros par mois est éligible ;
 - En 2017/2018, environ 200 étudiants ont bénéficié de cette aide, sur 600 étudiants estimés éligibles par l'association ;
 - En 2018/2019, suite à une baisse du nombre d'étudiants étrangers présents sur le campus, le nombre de bénéficiaires était compris entre 80 et 90 bénéficiaires mais ce nombre devrait ré-augmenter pour l'année 2019/2020 ;
 - L'association est confrontée à un problème d'image : nombre d'étudiants ont le sentiment que cette aide ne leur est pas destinée.
- D'autres associations interviennent sur ce champ, comme les Restos du cœur, le Secours catholique, Notre Abri qui propose des repas chauds aux plus démunis, l'Entraide protestante.

Sur la commune de Charlieu, le CCAS intervient sur deux plans en matière d'aide alimentaire :

- Par le biais d'une aide d'urgence de 80€, non renouvelable aux personnes en rupture totale de ressources suite notamment à une rupture d'allocation ou une perte d'emploi ;
- Par le biais d'une aide octroyée suite à passage dans la commission alimentaire de la CRAF (Commission Roannaise d'Aides Financières) qui valide l'éligibilité de la demande, le montant de l'aide et l'association qui sera chargée de la délivrer ;
- L'aide est versée sous forme de chèques services pour les produits frais et de colis alimentaire par les associations pour les produits secs ;

- Les associations présentes sur la commune et siégeant à la CRAF sont le Secours Catholique, St Vincent de Paul, le Secours populaire ;
- En 2018, une quinzaine de ménages ont bénéficié de l'aide alimentaire ;
- Le budget annuel consacré à l'aide alimentaire est d'environ 3 000 euros ;
- On peut noter que la commune était dotée d'une épicerie sociale qui a toutefois fermé en 2010/2011 et qui comptait une quarantaine de bénéficiaires.

Sur le secteur CCPU :

- Le Comité d'entraide intervient sur demande des travailleurs sociaux du Département (mais les bénéficiaires doivent se rendre à Roanne pour venir chercher leur colis) ;
- Une antenne des Restos du cœur est présente à St Germain Laval ;
- Le Secours catholique est également présent ;
- La Croix-Rouge assure une desserte par le biais d'un camion ;
- Nous n'avons pas réussi à rencontrer d'interlocuteur au sein de la communauté de communes.

Le Comité d'entraide : un acteur au statut particulier

- A l'origine, le Comité d'entraide était un collectif inter-associatif créé en 1986 ayant pour but de venir en aide aux personnes en situation d'insécurité alimentaire ;
- Au-delà au partenariat avec la ville de Roanne décrit plus haut, il intervient sur toutes les communes de l'arrondissement²² à partir du moment où le ménage lui est adressé par le Conseil départemental ou le CCAS ;
- Il a au fil des ans, développé un véritable savoir-faire logistique notamment pour la gestion des stocks issus de la Banque alimentaire et pris une ampleur importante ;
- En 2018, au-delà des 457 familles aidées sur la commune de Roanne (soit 960 personnes aidées), il est intervenu auprès de 267 familles (soit 720 personnes aidées) résidant sur 67 communes de l'arrondissement ce qui en fait un acteur incontournable du territoire ;
- Il participe également par le biais de la CRAF au versement d'aides financières ponctuelles.

²² Hormis les communes de Riorges, Le Coteau, Mably, Pouilly-les-Nonains et Charlieu qui possèdent des structures spécifiques.

3.5 Grilles d'entretien

Grille d'entretien indicative destinée aux acteurs associatifs et professionnels

L'acteur et sa structure

Pourriez-vous vous présenter vous en quelques mots et me présenter vos missions ?

Dans quel domaine intervient votre structure ?

Quelles sont les actions conduites par votre structure sur le territoire de la commune/communauté de communes (de manière générale et en matière d'alimentation) ?

Dans quel périmètre géographique se situe votre intervention ?

L'acteur et le Roannais

Dans votre champ d'intervention, quel est le contexte général, quels sont d'après vous les grands enjeux, les grands défis du territoire ?

L'acteur et l'insécurité alimentaire

D'après vous, en quoi consiste l'insécurité alimentaire ?

Vous sentez-vous concerné.e par ce sujet ? Si oui, de quelle manière ?

Ce sujet concerne-t-il des personnes de votre entourage ? Si oui, de quelle manière ?

Au-delà, qui ce sujet concerne-t-il d'après vous ?

Pouvez-vous me citer une ou plusieurs structures (hormis la vôtre) qui intervient dans ce champ de l'insécurité alimentaire ?

Pouvez-vous me citer une ou plusieurs exemples d'actions dans le domaine de l'insécurité alimentaire ? Avez-vous un avis sur ces actions et si oui, lequel ?

Diriez-vous que ces actions ont un impact sur la situation des personnes à qui elles sont destinées ? Si oui, lequel ?

Justice sociale, alimentation, territoire

De votre point de vue, quel lien pourrait-on faire entre justice sociale et alimentation ?

Quels pourraient être les enjeux à prendre en compte pour améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous ?

D'après vous, existe-t-il un lien entre alimentation et citoyenneté et si oui, lequel/lesquels ?

Diriez-vous que vous avez le choix de vous alimenter comme bon vous semble ? Pourquoi ?

D'après vous, les personnes suivies par votre structure connaissent-elles le Roannais ? Si oui, de quelle manière ?

**Grille d'entretien indicative destinée
aux participants de l'atelier jardin du CCAS de Roanne**

Depuis combien de temps participez-vous à cet atelier ?

Comment fonctionne-t-il ?

Pourquoi y participez-vous ? Qu'y trouvez-vous ?

Cet atelier a-t-il changé quelque chose pour vous, dans votre manière de cuisiner, dans vos pratiques d'achat, dans votre rapport à l'alimentation ?

Alimentation, plaisir, convivialité

En quoi l'alimentation est-elle une chose importante pour vous ? Quelle place occupe-t-elle dans votre vie ?

Pouvez-vous me parler du dernier repas qui vous a plus ? Pouvez-vous me le décrire (à la fois dans son contenu, mais aussi dans son contexte) ?

Que veut dire « bien manger » pour vous ?

Votre alimentation habituelle vous satisfait-elle ? Pourquoi ?

Vous procure-t-elle du plaisir ? Pourquoi ?

Souhaiteriez-vous la voir évoluer sur certains aspects ? Lesquels ?

Que faudrait-il pour que ces évolutions se fassent ?

Alimentation, achat, lien au territoire

Quelle serait ta liste de course idéale, pour préparer un repas qui vous ferait plaisir (sans contrainte d'aucune sorte) ? Où iriez-vous faire vos courses ?

Quand vous faites vos courses alimentaires, quels sont les 2 premiers critères qui comptent pour vous ?

Vous arrive-t-il d'acheter des produits roannais ? Si oui, lesquels et où les achetez-vous ? Est-ce fréquent ? Si non, pourquoi ?

Et des produits bio ?

De manière générale, que pensez-vous du local et du bio ?

Avez-vous déjà fait votre jardin (potager), ailleurs que dans le cadre de l'atelier du CCAS ? Si oui, cette activité contribue ou contribuait-elle de manière importante à votre alimentation ?

Vous arrive-t-il de cueillir (dans la nature ou autre) ? Si oui, quoi ? Est-ce dans des secteurs particuliers ?

Vous arrive-t-il d'accéder à d'autres sources d'approvisionnement (comme l'échange) ?

La personne, sa situation professionnelle et familiale

Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

Sur quelle commune habitez-vous ?

Êtes-vous originaire du Roannais ? Sinon, à quel âge y êtes-vous arrivé(e) ?

Est-ce une région que vous appréciez ? Pourquoi ?

**Grille d'entretien indicative destinée
aux participants du repas partagé de la MJC de Charlieu**

Le repas partagé

Depuis combien de temps participez-vous au repas partagé ?

A quelle heure y venez-vous ? Pour le repas simplement, ou pour la préparation ?

Pourquoi y venez-vous ? Qu'est-ce qui fait que vous y revenez ?

Le repas partagé a-t-il modifié vos habitudes alimentaires ? Votre manière de cuisiner ? En quoi ?

Le repas partagé a-t-il modifié vos habitudes d'achat ? En quoi ?

Le repas partagé a-t-il modifié d'autres choses dans vos habitudes quotidiennes ?

Les habitudes alimentaires

Habituellement, où allez-vous faire vos courses ?

Quelle place occupe l'alimentation dans votre vie ?

Estimez-vous avoir accès à une alimentation satisfaisante pour vous ? Pourquoi ?

Cette alimentation pourrait-elle être améliorée pourquoi ?

Êtes-vous sensible à la question du bio et du local ? Ces sujets vous semblent-ils importants ? Pourquoi ?

Vous arrive-t-il de manger des spécialités de Charlieu ou du Roannais ? Souvent ? Où vous approvisionnez-vous ?

Vous arrive-t-il d'acheter des produits bio ? Pourquoi ?

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES

Pauvreté, précarité

- NAY O. 2001, « Amartya Sen, Repenser l'inégalité », *Revue française de science politique*, 51e année, n°1-2, pp. 311-315
- SEN A., « Property and hunger », *Economics and philosophy*, 4, 1988, Cambridge University Press, pp.57-68

Insécurité alimentaire, précarité alimentaire, aide alimentaire

- BIRLOUEZ E. 2009, « L'insécurité alimentaire en France », GREP, *POUR*, n°202-203, pp. 73 à 78
- CHIFFOLEAU Y., PATUREL D., BIENABE E., MILLET-AMRANI S., AKERMANN G. 2017, « La construction sociale de la démocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ? », in GIS Démocratie et Participation, *Actes du Colloque « Les expérimentations démocratiques aujourd'hui. Convergences, fragmentations, portées politiques »*, Saint-Denis, <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/2237>
- DARMON N. *et al.*, « L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France » in *Les Travaux 2009-2010*, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), 2010
- DARMON N. *et al.*, « Impact of a cost constraint on nutritionally adequate food choices for French women », *Proceedings of the Nutrition Society*, n°56, pp. 51-62
- DELAVIGNE A.-E., MONTAGNE K. 2008, « De la honte d'avoir faim dans un pays riche », *Anthropology of food*, <http://journals.openedition.org/aof/4243>
- ENRIQUEZ D., KLEIN J.-L. 2011, « Les déserts alimentaires et la réponse communautaire : un cas dans un quartier précaire à Montréal », 12^{èmes} rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'ESS, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*
- KIRKPATRICK S., TARASUK V. 2010, « Assessing the relevance of neighbourhood characteristics to the household food security of low-income Toronto families », *Public health nutrition*, 13(7), 1139-1148.
- PATUREL D., CARIMENTRAND A. 2018, « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? », *Revue de l'organisation responsable*, vol. 13, pp.43-54.
- PATUREL D., MARAJO-PETITZON Elodie, CHIFFOLEAU Yuna 2015, « La précarité alimentaire des agriculteurs », GREP, *POUR*, n°225, pp.77 à 81.

- POULAIN J.-P., TIBERE L. 2008, « Alimentation et précarité – Considérer la pluralité des situations », *Manger pour vivre, Anthropology of food* n°6.
- ROUILLE D'ORFEUIL H. 2009, « Faire face aux besoins alimentaires, la question des consommateurs pauvres ou insolubles », *POUR*, n°202-203, GREP, pp. 64 à 72.

Aide alimentaire

- CESAR C. 2008, « Dépendre de la distribution d'aide alimentaire caritative – Le cas des sans papiers », *Manger pour vivre, Anthropology of food* n°6
- PATUREL D. 2013, « Aide alimentaire et accès à l'alimentation », Texte d'introduction au séminaire, Montpellier ; <http://www.les-seminaires.eu/aidealimentaire-et-acces-a-lalimentation/>.
- PATUREL D. 2018, « Faut-il continuer à nourrir les pauvres ? – L'accès à une alimentation de qualité comme enjeu démocratique pour le travail social », *Champ social – Le sociographe*, n°62, pp. 13 à 22.

Démocratie alimentaire

- CHABROL D. 2008, « Manger, un acte culturel », *Revue Projet*, n°307, pp. 54 à 60
- CHIFFOLEAU Y., PREVOST B., « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Revue Norois*, n°224, *Agriculture paysanne, circuits courts, territoires périurbains*, 2012, pp.7 à 20.
- GUTHMAN J. 2008, « Bringing good food to the others : investigating the subjects of alternative food practice », *Cultural geographies*, SAGE Publications, 15 (4), pp.431-447.
- HASSANEIN N., 2003, « Practising food democracy : a pragmatic politics of transformation », *Journal of rural studies*, 19, pp.77-86.
- HRABANSKI M., 2011 « Souveraineté alimentaire – Mobilisations collectives agricoles et instrumentalisation multiples d'un concept transnational », *Revue Tiers-Monde*, n°207 , pp. 151 à 158.
- PATUREL D., CARIMENTRAND A. 2018, « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? », *Revue de l'organisation responsable*, vol. 13, pp. 43 à 54.
- PATUREL D., RAMEL M. 2017, « Ethique du *care* et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable », *Revue française d'éthique appliquée*, n°4, pp.49 à 60.

Justice alimentaire

- BEISCHER A., CORBETT J., 2016, « La justice alimentaire comme réponse à la faim dans les paysages alimentaires canadiens : comment un projet de glanage communautaire axé sur une praxis de justice alimentaire peut remédier à la dépolitisation de l'insécurité alimentaire », <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01507265>
- HOCHEDÉZ C., LE GALL J. « Justice alimentaire et agriculture : introduction », <<http://www.jssj.org/article/justice-alimentaire-et-agriculture/>

Alimentation et territoire

- CHABRAT S., HOUDART M., 2013, « L'approche systémique du territoire pour comprendre le développement des démarches collectives agricoles. Le cas des démarches de valorisation des produits de l'élevage allaitant en Auvergne », Irstea
www.asrdlf2013.org/IMG/pdf/C_-_Chabrat_-_Houdart_-_L_approche_systemique_du_territoire_pour_comprendre_le_developpement_des_demarches_collectives_agricoles.pdf
- HIRCZAK M., MOALLA M., MOLLARD A., PECQUEUR B., RAMBONILAZA M., VOLLET D. 2008, « Le modèle du panier de biens – Grille d'analyse et observations de terrain », *Economie rurale – Agricultures, alimentations, territoires*, p. 308.
- JANIN C., PERIGOIS S., « Démarche patrimoniale d'aménagement : se mettre d'accord sur la valeur des objets territoriaux pour construire un projet de territoire », 2010, UMR Pacte-Territoires
- PERRIN C., TOUSSAINT-SOULARD C. 2014, « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan », *Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales*, *Revue Géocarrefour*, n°89/1-2, pp. 125 à 134.
- PILLEBOUE J. 1999, « Les produits agro-alimentaires de qualité : remarques sur leurs liens au territoire », *Sud-Ouest européen*, tome 6 – La qualité agro-alimentaire et ses territoires, pp.69-83

ETUDES, RAPPORTS

- *Avis sur l'exclusion sociale et l'alimentation*, Avis n°34 du Conseil national de l'alimentation, janvier 2002.
- *Baromètre santé nutrition 2008*, ESCALON H., BOSSARD C., BECK F. (dir.), INPES éditions, 2008.
- *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, BERTHOD-WURMSER M. et al, IGAS-CGAAES, 2009.
- *Expériences et perspectives de développement de l'accès des populations précaires à une alimentation responsable et de qualité*, Bleue comme une orange, étude subventionnée par la Mairie de Toulouse et le Préfet de Région Midi-Pyrénées, 2011.

- LAROCLETTE Brigitte et SANCHEZ-GONZALEZ Joan, *Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée mais de profonds changements*, INSEE Première, n°1568, octobre 2015.
- MASULLO A., DUPUY A., *Représentations et stratégies alimentaires des personnes en situation de précarité*, Lettre scientifique n°4, Fonds français Alimentation & Santé, février 2012.
- *Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France*, Avis n°72 du Conseil national de l'alimentation, mars 2012.
- RAMEL M., BOISSONAT-PELSY H., SIBUE-DE CAIGNY C., ZIMMER M.-F., *Se nourrir quand on est pauvre – Analyse et ressenti des personnes en situation de précarité*, Etude réalisée pour ATD Quart-Monde, 2014, Ed. Quart-Monde.
- *L'alimentation des personnes en situation de grande précarité en France – Quel impact sur leur santé ?*, Médecins du Monde, juin 2014.
- *Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation*, Synthèse du groupe alimentation de l'UNIOPSS, décembre 2015.
- Journal Résolis #19 (janvier 2019), *La lutte contre la précarité alimentaire – 60 initiatives locales pour une alimentation solidaire*.

OUVRAGES

- ARIES P., *Une histoire politique de l'alimentation – Du paléolithique à nos jours*, Max Milo Editions, Paris, 2016, 445 pages
- BRESSON M., *Sociologie de la précarité*, 2^e édition, Armand Colin, coll. Domaines et savoirs, 2010, 128 pages.
- DE TOCQUEVILLE A., *Mémoire sur le paupérisme*, édité par Jean-Louis Benoît, collection « Les classiques des sciences sociales » (en partenariat avec la bibliothèque de l'université du Québec), Chicoutimi, 2006, <http://classiques.uqac.ca>
- DE TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, Tome 1, Gallimard, Folio histoire, 2008, 631 pages
- JANIN R., *La ville agricole*, Ed. Openfields, 2017, 76 pages
- MAGNAGHI A., *La biorégion urbaine – Petit traité sur le territoire bien commun*, Eterotopia France, 2014, 174 pages
- MAGNAGHI A., *La conscience de lieu*, Eterotopia, 2017, 221 pages
- PAUGAM S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, coll. Le lien social, 2013, 290 pages
- POULAIN J.-P., 2012, *Dictionnaire des cultures alimentaires*, PUF, coll. Quadrige, 1437 pages

- POULAIN J.-P., 2002, *Sociologie de l'alimentation*, PUF, coll. Quadrige, 315 pages
- ROSANVALLON P., *Le parlement des invisibles*, Ed. du Seuil, coll. Raconter la vie, 2014, Paris, 68 pages
- SERRES M., *Le Mal propre – Polluer pour s'approprier ?*, Ed. Le Pommier, coll. Essais et Documents, 2008, 96 pages

OUVRAGES (Participation)

- LANG T. 1999, « Food policy for the 21st century : can it be both radical and reasonable ? » in M. KOC, R. MACRAE, L.J.A. MUGEOT, J. WELSH (sous la direction de), *For hunger proof cities: sustainable urban food systems*, Ottawa, International Development Research Center, pp. 216-224.
- CAVAILLET F., CASTETBON K., DARMON N. 2014, « Insécurité alimentaire », *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique – Expertise collective*, INSERM, 588 pages

LITTÉRATURE LOCALE

Ouvrages

- BRAUDEL F., *L'identité de la France – Espace et histoire*, Flammarion, 1986, 367 pages (chapitre sur Roanne)

Travaux universitaires

- COLOMB R., *La distribution de productions locales de qualité au sein d'un territoire – la plateforme de distribution comme un véritable outil stratégique dans l'établissement de filière de circuits courts de proximité – Quelle approche innovante envisagée au sein de la communauté d'agglomération de Roanne avec les services agriculture et cohésion sociale ?*, Mémoire de Master DYNTAR et TAM, Université de Clermont-Ferrand, 2014
- DELFOSSE C., FERRAND M., « L'accès à l'alimentation en milieu rural : quelles singularités ? » in *Prendre en compte l'accessibilité sociale et la nutrition santé dans les projets alimentaires territoriaux*, Séminaire thématique organisé par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Réseau National des PAT (RnPAT), 2018
- KUJTIUK DELGADO C., *La crise de l'assurance des habitant.e.s de l'arrondissement de Roanne face au sujet alimentaire*, Mémoire de master 2 Gestion territoriale et développement local, Université Lyon 2, 2018
- RIBET C., *Mission d'étude sur les circuits courts alimentaires du bassin du Roannais – Etat des lieux des circuits courts territorialisés dans le bassin Roannais : quels enjeux pour l'agglomération ?*, Mémoire de fin d'études d'ingénieur, ISARA, 2012

- THERMES Corentin, *Accompagnement de la mise en place du programme de recherche PSDR Sagacité sur e territoire du pays roannais*, Rapport de recherche Master Innovation et territoire, Institut de géographie alpine, 2016
- *Etude de l'aide alimentaire sur le territoire ligérien*, Banque alimentaire de la Loire, Ecole des Mines de Saint-Etienne, mai 2016.

Etudes, documents de planification

- SCOT du bassin de vie du Sornin, 2011
- SCOT Roannais, Rapport de présentation – Diagnostic territorial, 2017
- PLH 2016-2021 de Roannais Agglomération, Diagnostic, 2014
- Audit social, *Analyse des besoins sanitaires et sociaux et de la population de Roannais Agglomération*, 2014